

Diplôme de Conservateur de Bibliothèque

Mémoire d'étude / Décembre 2009

**La conception du métier de  
bibliothécaire dans les manuels de  
formation des années 1880-1890 à  
travers trois exemples : Jules Cousin,  
Léopold Delisle et Albert Maire**

**Delphine Riché**

Sous la direction de Raphaële Mouren  
Conservateur et maître de conférences - ENSSIB



## **Remerciements**

*Je tiens tout d'abord à remercier vivement Martine Dumont, des archives départementales du Nord, pour avoir pris le temps de rechercher et de me communiquer les documents relatifs à la carrière de Jules Cousin.*

*Je remercie également vivement Isabelle Diry, responsable du département des manuscrits et des livres anciens de la Bibliothèque de la Sorbonne, pour m'avoir facilité la consultation des manuscrits d'Albert Maire et pour m'avoir signalé les documents d'archives qui concernent ce bibliothécaire.*

*Merci à Pierre-Jacques Lamblin, conservateur général, directeur de la bibliothèque de Douai, pour m'avoir communiqué des extraits de son article à paraître dans le prochain BBF sur le déménagement de la bibliothèque de Douai à Lille en 1887. Merci également à Jean-Paul Chadourne, directeur du SCD de Lille 3, Brigitte Mulette, directrice du SCD de Lille 2, pour leur amabilité et leur aide.*

*Je remercie Coralie Verzeznassi, DCB18, pour m'avoir communiqué ses réflexions sur les cours de bibliographie à l'École des chartes, et particulièrement le cours de Charles Mortet, ainsi que Guillaume Delaunay pour sa relecture minutieuse.*

*Merci enfin à Raphaële Mouren pour avoir dirigé mon travail, pour ses conseils attentifs et judicieux tout au long de mon mémoire et plus généralement de ma formation.*

### **Résumé :**

*Dans un contexte de renouveau des bibliothèques françaises, les manuels de bibliothécaires des années 1880-1890 sont le reflet de plusieurs conceptions du métier qui s'affrontent ou se complètent. Ceux de Léopold Delisle, Jules Cousin et Albert Maire illustrent la prise en compte des changements dans la profession tout en essayant d'assurer la mission de formation qu'aucune école professionnelle ne dispense encore.*

### **Descripteurs :**

*Bibliothéconomie -- Guides, manuels, etc.*

*Bibliothèques -- France -- 19e siècle*

### **Abstract :**

*In the context of French libraries renewal, librarians manuals of the 1880-1890's reflect several concepts of this profession that confront or complement each other. Those written by Léopold Delisle, Jules Cousin, or Albert Maire, illustrate the consideration of the profession's changes, while trying to deliver the training mission no other professional school provides yet.*

### **Keywords :**

*Library science -- Guides, handbooks, etc.*

*Libraries -- France -- 19th century*



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France

disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

<http://fr.creativecommons.org/contrats.htm>

# Table des matières

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>7</b>
<b>LES MANUELS DANS LEUR CONTEXTE : LE RENOUVEAU DES ANNEES 1880-1890 .....</b>	<b>9</b>
LES MANUELS ANTERIEURS .....	9
<i>Les priorités du bibliothécaire au XIXe siècle.....</i>	9
<i>Namur et Constantin : un même souci technique, le catalogage .....</i>	11
LES MANUELS DE LA FIN DU XIXE SIECLE : PANORAMA GENERAL .....	14
<i>Présentation des trois manuels étudiés.....</i>	14
Biographies des auteurs.....	14
Les manuels : présentation générale .....	18
Les manuels : quelle forme, pour quels publics ?.....	20
<i>Les autres manuels .....</i>	21
Les ouvrages de bibliophilie.....	21
Le <i>Manuel pratique</i> d'Arnim Graesel.....	22
Le <i>Vade-mecum</i> du marquis Daruty de Grandpré.....	23
CONTEXTE ET RELATIONS ENTRE MANUELS : LE PETIT MONDE DES BIBLIOTHEQUES FRANÇAISES .....	24
<i>Les différentes formes de manuels, reflet d'une structure centralisée d'autorité ?</i> .....	24
Instructions VS manuels.....	24
La place des circulaires ministérielles .....	25
<i>Lien avec les revues.....</i>	26
<i>L'École des chartes, un monde à part ? .....</i>	27
<b>LES MISSIONS DE BASE DU BIBLIOTHECAIRE.....</b>	<b>29</b>
LA GESTION DE L'ETABLISSEMENT : BATIMENT, ADMINISTRATION ET PERSONNEL.....	29
<i>Emplacement, local et mobilier : entre principes et réalité. ....</i>	29
La situation catastrophique des bâtiments au XIXe siècle.....	29
La revendication d'un bâtiment isolé.....	30
Aménagement intérieur et mobilier : entre archaïsmes et nouveautés .....	32
<i>Personnel, gestion administrative et comptabilité .....</i>	34
Partage des compétences et omniprésence de l'autorité publique.....	34
Des propositions d'organisation fondées sur des expériences personnelles .....	35
Le personnel.....	37
LA GESTION DES COLLECTIONS : ENTRE DEBATS TECHNIQUES ET QUESTIONS SANS REPONSE .....	38
<i>Les opérations techniques de base .....</i>	38
<i>Des questions sans réponse : l'impasse des classements méthodiques.....</i>	40
<i>Conservation et restauration : quelques recettes artisanales .....</i>	42
POLEMIQUES ET OUBLIS .....	43
<i>Communication et rapport au public.....</i>	43
Le lecteur : un ennemi des livres ? .....	43
Consultation en salle et prêt à domicile : le conservatisme français .....	44
<i>La constitution des collections, la grande absente .....</i>	46
<i>Les thèmes oubliés.....</i>	47

<b>LES NOUVEAUTES DANS LA CONCEPTION DU METIER .....</b>	<b>49</b>
UN CONSTAT RECURRENT : LE RETARD FRANÇAIS .....	49
<i>Contexte international</i> .....	49
<i>Le retard français</i> .....	50
BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES : LE POINT DE DEPART DU RENOUVEAU .....	51
<i>Des bibliothèques de facultés aux bibliothèques universitaires : une centralisation à visée politique</i> .....	51
<i>Les bibliothèques universitaires au centre de la réflexion</i> .....	53
<i>Les (éphémères) bibliothèques circulantes</i> .....	54
LA REVOLUTION DES CATALOGUES.....	55
<i>Le choix de la rapidité : le catalogue alphabétique</i> .....	56
Le souci du lecteur .....	56
<i>Delisle et le Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale, auteurs</i> .....	56
<i>Les Instructions prises comme norme</i> .....	58
<i>Rêves de totalisation : catalogue analytique et catalogue commun</i> .....	59
LE DEBUT DE LA FORMATION DES BIBLIOTHECAIRES. ....	60
<i>La mise en place du CAFB ou la confirmation d'une conception technique du métier</i> .....	60
<i>Les Manuels : une réponse au besoin de formation ?</i> .....	62
<i>La théorie contre la pratique</i> .....	63
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>65</b>
<b>LISTE DES ABREVIATIONS.....</b>	<b>66</b>
<b>SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>67</b>
<b>TABLE DES ANNEXES .....</b>	<b>73</b>

# Introduction

---

« *La formation professionnelle n'est souvent que le reflet de la pratique professionnelle elle-même.* »<sup>1</sup>

Si l'histoire des bibliothécaires est encore à faire<sup>2</sup>, celle des manuels de bibliothécaire l'est encore plus. Les manuels de bibliothécaire au XIXe siècle sont pourtant extrêmement intéressants car, outre les quelques revues professionnelles de l'époque, ils sont un des canaux principaux à travers lesquels s'expriment la (ou les) conception(s) du métier de bibliothécaire. A la frontière entre formation professionnelle, cours de bibliographie et d'histoire du livre, et moyen d'expression de revendications professionnelles, les manuels de bibliothécaire diffusent toutes sortes de conseils, techniques ou généraux, qui sont autant d'idées innovantes et de témoins des pratiques bibliothéconomiques de l'époque.

La fin du XIXe siècle est une époque particulièrement favorable à la publication de manuels professionnels. Période de création des bibliothèques universitaires et du premier diplôme professionnel, elle connaît également des transformations décisives dans les pratiques quotidiennes du métier. Reflets, à différents niveaux, de ce renouveau qui touche les bibliothèques françaises, les manuels des années 1880-1890 sont également porteurs des défauts et des problématiques qui conduiront à la crise des années 1900. L'affrontement de conceptions différentes du métier permet de percevoir en même temps les germes d'idées et de propositions imaginées pour pallier les difficultés croissantes des bibliothèques et les résistances de beaucoup envers les innovations venues des pays étrangers. Préambule à l'entrée dans la modernité, cette fin du XIXe siècle porte les contradictions internes à la profession, avant que celle-ci ne s'organise en association, que n'émerge une formation uniforme des candidats aux postes de bibliothécaire et que ne s'imposent les conceptions issues du modèle des bibliothèques publiques anglo-saxonnes.

Dans cette période particulièrement intéressante, trois manuels ont attiré notre attention, par leurs différences et l'articulation complexe que l'on décèle entre eux : deux manuels généraux assez éloignés dans le temps, celui de Jules Cousin (1882) et celui d'Albert Maire (1896), ainsi que les *Instructions élémentaires et techniques pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèque* (1890) de l'administrateur général de la bibliothèque nationale, Léopold Delisle. Ce mémoire se propose d'étudier ces trois manuels de manière comparative, en interrogeant les conceptions que chacun fait passer du métier de bibliothécaire. Le choix de deux manuels généraux de grande ampleur et d'une instruction officielle, plus précise et plus technique, peut surprendre. Il se justifie cependant par l'intérêt qu'une telle comparaison suscite : Quelle place les manuels généraux accordent-ils à la partie technique du métier ? La question du rapport entre les instructions ministérielles et les manuels est également intéressante : comment

---

<sup>1</sup> Frédéric Saby, « Faut-il refonder la bibliothéconomie ? », *BBF*, t.43, n°2, 1998. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 13 décembre 2009.

<sup>2</sup> Un colloque sur l'histoire des bibliothécaires a posé quelques fondamentaux en 2003. Cf *Histoire des bibliothécaires* [actes de colloque], Enssib éd., coll. Centre Naudé, novembre 2003. Disponible en ligne : <[www.enssib.fr/bibliotheque-numerique](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique)> (consulté en décembre 2009).

les manuels regardent-ils des pratiques professionnelles imposées de l'extérieur ? Ces circulaires sont-elles critiquées, ou au contraire les manuels sont-ils un facteur de diffusion de ces normes ? Il est à noter que les deux manuels généraux sont également très différents entre eux, dans leur forme et leur contenu, dans les lecteurs que chacun vise, et dans les destinées différentes mais complémentaires qu'ils vont connaître. La différence d'échelle entre les bibliothèques de chaque auteur – l'un est administrateur de la Bibliothèque nationale, l'autre bibliothécaire à la Sorbonne, le dernier bibliothécaire à l'université de Douai – est un atout supplémentaire pour confronter des perceptions forcément différentes du métier. Nous limitant au contexte français, nous avons volontairement écarté un manuel pourtant incontournable, celui du bibliothécaire allemand Arnim Graesel, qui nous servira néanmoins de comparatif appréciable en termes de compétences bibliothéconomiques étrangères.

Durant tout ce mémoire, notre problématique sera de nous interroger sur la question suivante : en quoi, à une période où le métier de bibliothécaire ne possède pas encore en France de définition claire, tant au niveau de ses missions que de sa formation, les manuels se révèlent un espace de réflexion et de revendication particulièrement appuyé, qui participe à l'élaboration du métier ? Plus encore, cette question pose celle de la définition même du « manuel » : loin de n'être qu'un moyen de former des gens à une série de consignes imposées de l'extérieur, comment ces manuels ont-ils mis en question ces consignes, jusqu'à les élaborer eux-mêmes ? Notre étude sera ainsi l'occasion de nous interroger sur la forme et le contenu des manuels. Des questions de fond se poseront : en l'absence de norme officielle, les manuels s'accordent-ils sur les questions techniques ? Comment abordent-ils les différences entre chaque type de bibliothèque ? En l'absence d'instance professionnelle de débat, il s'agira également de percevoir dans quelle mesure les manuels jouent le rôle de revendication et de discussion que joueront plus tard les revues professionnelles comme le *Bulletin de l'ABF* (1907). Sont-ils le moyen de faire passer des conceptions, plus ou moins modernes, du métier de bibliothécaire en même temps que l'apprentissage des techniques de base ? Et surtout : sur des points forcément techniques ou théoriques, sur quelles particularités les manuels se distinguent-ils, qui ont fait (ou non) leur succès ?

Pour répondre à ces questions, une première partie présentera de manière générale les manuels étudiés, leurs prédécesseurs et le contexte des années 1880, pour mieux saisir les enjeux propres aux manuels de la fin du XIXe siècle. Nous tenterons ensuite de comparer dans les trois manuels la définition et le traitement que chacun fait des missions de base du bibliothécaire, en mettant l'accent sur la faisabilité de ces conseils – et donc sur le degré de formation que les manuels remplissent – et sur la conception que ceux-ci font transparaître du métier. Enfin, il sera utile d'analyser plus spécifiquement dans quelle mesure les manuels se font l'écho des renouveaux que connaît alors le métier, ou sur lesquels ils insistent plus particulièrement. Cette dernière partie sera l'occasion de s'interroger sur l'utilité réelle des manuels dans la formation des bibliothécaires, à une époque où le premier diplôme professionnel (1879) ne s'accompagne pas encore d'une école de formation professionnelle spécifique aux bibliothèques, qui ne sera créée qu'au XXe siècle.

# Les *Manuels* dans leur contexte : le renouveau des années 1880-1890

---

Il est étonnant de remarquer qu'en France, le premier vrai manuel de bibliothéconomie n'est publié qu'en 1839, par Léopold-Auguste Constantin, malgré un besoin criant de normalisation et de formation dans le domaine des bibliothèques depuis la Révolution Française. Mais il est plus étonnant encore de constater que les manuels qui prendront le relais de celui de Constantin n'apparaissent que dans les années 1880, et qu'ils sont alors nombreux – on en compte plus de huit entre 1880 et 1900. Si cette situation est la preuve de l'influence du manuel de Constantin durant près de la moitié du XIXe siècle, elle doit aussi nous interroger sur la place et l'importance de ces nouveaux manuels dans le contexte des années 1880-1890.

## LES MANUELS ANTERIEURS

La situation urgente dans laquelle se trouvent les bibliothèques municipales dès le décret de 1803<sup>3</sup> pousse plusieurs bibliographes, de Gabriel Peignot à Léopold-Auguste Constantin, à écrire des méthodes de gestion des bibliothèques. Aide précieuse pour les personnes en charge de dépôts littéraires, souvent dépourvues de formation, ces ouvrages imposent pour longtemps une conception de la bibliothèque centrée sur la conservation et le catalogage, qui ne sera pas sans influencer les auteurs ultérieurs.

## Les priorités du bibliothécaire au XIXe siècle

Les confiscations révolutionnaires ont mis « à disposition de la Nation » des milliers de livres issus des congrégations religieuses, des corporations d'université ou des émigrés. Dans une situation d'urgence, les pouvoirs publics choisissent d'établir des priorités : il convient avant tout de classer et de mettre en ordre ces « *amas confus et incohérent[s] de livres* »<sup>4</sup>, pour mettre à la disposition des citoyens les trésors de la Nation. C'est ce que préconisent les nombreux décrets qui s'échelonnent de 1789 à 1803. Une seconde priorité concerne la conservation des documents : plusieurs circulaires, en 1790, ont tenté de faire suivre des mesures de sauvegarde de base. Hélas, en l'absence de moyens matériels, de locaux adaptés et surtout de personnel qualifié, ces instructions, jugées « *irréalistes* » par Louis Desgraves<sup>5</sup>, n'ont que rarement été appliquées, les consignes étant souvent trop complexes ou trop ambitieuses.

Le besoin de règles précises et simples à exécuter a donc rapidement conditionné d'abord l'apparition de cours de bibliographie<sup>6</sup>, puis de méthodes, dont celles de

---

<sup>3</sup> L'arrêté du 28 janvier 1803 place « à la disposition et sous la surveillance des Municipalités » les confiscations révolutionnaires, qui restent propriété de l'État. Cet arrêté est considéré comme l'acte de création des bibliothèques municipales.

<sup>4</sup> MAILLET, D., *Origine de la bibliothèque de Rennes*, 1845, cité par BLASSELLE, Bruno, dans VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Promodis, Cercle de la Librairie, 1911, p. 144.

<sup>5</sup> DESGRAVES, Louis, « Le catalogage des fonds », dans VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Promodis, Cercle de la Librairie, 1911, p. 167.

<sup>6</sup> La première tentative d'un cours de bibliographie date du 28 brumaire an VII (18 novembre 1798). A l'intention des élèves des écoles centrales des départements, ce cours fut peu mis en pratique (à l'exception de François-Xavier Laire qui le mit en place à Auxerre entre 1799 et 1801), malgré un programme moderne et ambitieux.

Claude-François Achard, Martin Silvestre Boulard ou surtout Gabriel Peignot. Pas encore des « manuels » au sens strict, ces ouvrages ont néanmoins le mérite d'avoir permis de diffuser et de faire appliquer plus largement les règles de base édictées par les instructions officielles, et de confirmer les priorités établies par celles-ci. Par leur aspect très didactique, ces ouvrages se confondent encore largement avec les tout premiers cours de bibliographie<sup>7</sup>. Dans les toutes premières années du XIXe siècle, manuel et cours sont en effet peu dissociables : ainsi en est-il du *Cours élémentaire de bibliographie ou la science du bibliothécaire* de Claude-François Achard, bibliothécaire à Marseille, publié en 1806-1807, dont le titre cache un véritable manuel traitant de tout ce qui touche au livre, de l'analyse des manuels contemporains<sup>8</sup> jusqu'à la description des livres anciens et la manière de les restaurer. Dans ces années où se dessinent les contours du futur métier de bibliothécaire, Gabriel Peignot (1767-1849) joue un rôle majeur dans l'aboutissement des manuels vers leur finalité pratique. Avocat à Besançon puis bibliothécaire à l'École centrale de la Haute-Saône, il écrit en 1800 un *Manuel bibliographique*, dont l'utilité se veut immédiate puisqu'il s'adresse directement à ses « collègues [...], bibliothécaires près les écoles centrales »<sup>9</sup>. Mêlant des considérations historiques<sup>10</sup> à des conseils pratiques<sup>11</sup>, cet ouvrage reste néanmoins assez limité du fait de ses nombreuses digressions qui ne concernent pas directement les bibliothèques. Son *Manuel du Bibliophile...*, de 1823, se rapproche plus encore de l'aspect pratique d'un manuel. La cinquième partie, « *De l'établissement d'une bibliothèque ; de la disposition des tablettes ; des soins qu'exigent les livres ; de leurs formats ; de leur reliure ; et de leur classification* », donne des connaissances indispensables sur le cœur du travail des bibliothécaires. Nous voyons bien au fil du temps la précision et l'adéquation croissante des manuels avec les besoins immédiats des personnes en charge des dépôts littéraires : les auteurs s'intéressent de plus en plus à la gestion concrète et actuelle des bibliothèques, et plus seulement à leur aspect historique.

Paradoxalement pourtant, si les thèmes des traités se rapprochent de plus en plus des problèmes quotidiens des bibliothécaires, le public, lui, se généralise. Ainsi en est-il du *Manuel du bibliophile* de Gabriel Peignot, qui s'adresse aux « bibliophiles » en général, mais également du *Manuel du libraire, du bibliothécaire et de l'homme de lettres*, publié en 1828 par le libraire Pierre Chaillot, et dont le sous-titre prouve l'élargissement du public ciblé : *Ouvrage très utile aux bibliophiles, et à tous ceux qui achètent des livres*. Parallèlement à cette généralisation du public, les premières méthodes de bibliothécaires conduisent également à une confusion importante de termes et de concepts. Louise-Noëlle Malclès montre par exemple la déviation du sens du mot « bibliographie » lors de ce qu'elle appelle « *la grande révolution bibliographique* »<sup>12</sup>, à l'occasion du transfert des collections privées à la Nation. Avec les premiers traités, explique-t-elle, la « bibliographie » devient en effet progressivement équivalente de « science du livre » en général :

« *La discipline absorbe, avec l'imprimerie et son invention, l'histoire des premiers imprimeurs, celle des caractères typographiques, des marques de papier et d'imprimeurs, des formats, des systèmes de classification, des règles de*

<sup>7</sup> Ce n'est qu'après la création de l'École des chartes, en 1821, qu'une scission – étonnante – se créera entre les rédacteurs de manuels et les enseignants de bibliographie, comme nous le verrons plus loin.

<sup>8</sup> Claude-François Achard détaille ainsi les qualités et les défauts du *Traité élémentaire de bibliographie* de Martin-Silvestre Boulard, imprimeur-libraire parisien, publié en 1804-1805.

<sup>9</sup> PEIGNOT, Gabriel, *Manuel bibliographique*, Paris : Villier, 1800, préface, p. V.

<sup>10</sup> Dont la traduction complète du *Syntagma de bibliothecis* de Juste Lipse.

<sup>11</sup> Par exemple, une notice sur la connaissance des livres, des formats, des éditions et sur la tenue d'une bibliothèque (p. 55) ou sur la classification des livres dans un ordre simple et méthodique (p. 65).

<sup>12</sup> MALCLÈS, Louise-Noëlle, « Les étapes de la Bibliographie », *BBF*, 1956, n° 5, p. 331-353. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 13 décembre 2009.

*catalogage, des bibliothèques même et des soins qu'elles exigent, sans oublier évidemment l'énumération des meilleures éditions des auteurs anciens et modernes. La bibliographie classique sort de ces traités défigurée, confondue avec la bibliologie tout entière.* »<sup>13</sup>

Pour Louise-Noëlle Malclès, les traités théoriques sont en partie responsables de cette déviation de sens, non pas tant à cause de leur propos que de « *l'interprétation abusive de leurs idées* ». A partir de ce moment-là, une confusion générale s'instaure autour des termes touchant le domaine du livre – bibliothéconomie, bibliologie et bibliographie, ce dernier étant le plus usité –, confusion qui durera pendant tout le XIXe siècle et que même les manuels des années 1880 auront du mal à démêler<sup>14</sup>.

Avec ces premiers ouvrages sur la gestion des bibliothèques, en même temps qu'une généralisation des termes et des publics, se met donc en place *de facto* une conception du métier de bibliothécaire, développée dans l'urgence et donc peu réfléchie, qui reflète les priorités de l'époque. Ces priorités – classement, conservation et catalogage – resteront le fondement inchangé de la conception du métier dans les manuels de formation des bibliothécaires, jusqu'à la fin du XIXe siècle. Mais c'est avec Constantin et la naissance du mot « bibliothéconomie », en 1839, que s'ancre en France la théorisation effective et durable de la gestion des bibliothèques, en même temps que celle-ci s'oriente massivement vers les opérations techniques de catalogage.

## Namur et Constantin : un même souci technique, le catalogage

En 1834, Jean-Pie Namur, alors docteur en philosophie et lettres et bibliothécaire à l'université de Louvain (Belgique), publie à Bruxelles « *le premier manuel de bibliothéconomie publié en langue française* »<sup>15</sup>, intitulé *Manuel du bibliothécaire, accompagné de notes critiques, historiques et littéraires*. Cet ouvrage de 368 pages a pour nouveauté de s'adresser spécifiquement – mais non exclusivement – à des « bibliothécaires ». L'auteur a conscience de la nouveauté et surtout de la nécessité de son ouvrage, face à l'urgence du classement des « *vastes dépôts* » que sont alors les bibliothèques, tant publiques que particulières<sup>16</sup>. Le choix de s'adresser à des futurs bibliothécaires, et non plus seulement à des pairs, est nouveau et augure d'une évolution des manuels vers un enseignement de base pour les novices.

Contrairement aux méthodes généralistes du début du siècle, le *Manuel* de Namur concentre son propos sur les aspects techniques et quotidiens de la gestion d'une bibliothèque. Peu novateur dans son contenu, il l'est cependant dans sa forme et dans l'accent mis sur le catalogage. Après quelques éléments de définition, l'auteur étudie en effet tous les aspects concrets de la gestion d'une bibliothèque, qui comprend, entre autres, les mesures de conservation des livres, les méthodes de rangement des ouvrages dans les rayons et surtout la confection des catalogues. Assez technique, cette première partie se donne pour objectif de répondre à toutes les questions pratiques des personnes en charge de bibliothèques. Presque la moitié des conseils prodigués concerne les catalogues et la rédaction des fiches, conçus comme le centre du métier et principale

<sup>13</sup> *Idem.*

<sup>14</sup> Sur la confusion des termes « bibliologie », « bibliographie » et « bibliothéconomie » au XIXe siècle, cf le mémoire de master : DELAUNAY, Guillaume, *La place de la bibliothéconomie dans l'organisation des connaissances et les classifications*, Mémoire d'études Master Livre et Savoirs, sous la direction de Gérard Régimbeau, Villeurbanne : Enssib, 2009.

<sup>15</sup> BLASSELLE, Bruno, dans VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Promodis, Cercle de la Librairie, 1911, p. 148-149.

<sup>16</sup> NAMUR, Jean-Pie, *Manuel du bibliothécaire...*, préface, p. III.

source de difficulté pour les bibliothécaires en fonction. Centrée sur le cas des manuscrits, la deuxième partie digresse longuement sur l'histoire du livre et de l'imprimerie, avant de traiter de la description matérielle des livres anciens et des méthodes de restauration. Là encore, on peut penser que ce cours de bibliographie est d'une grande utilité pour des personnes dépourvues de formation et souvent démunies lorsqu'il leur fallait cataloguer des livres anciens. La description des tâches à effectuer, parfois sous forme de liste numérotée, renforce cet aspect pratique du manuel, de même que les nombreux exemples illustratifs.

Les forces de ce manuel – accent mis sur le catalogage et l'histoire du livre, pour des personnes non formées – sont aussi ses faiblesses. En effet, s'il est très documenté<sup>17</sup>, l'ouvrage de Namur souffre parfois de ses digressions historiques et assigne pour longtemps le bibliothécaire à un double rôle de conservation et de confection des catalogues. Le goût de l'auteur pour l'histoire du livre et des bibliothèques, qui marque le manuel de son empreinte théorique, se confirme dans la carrière et les publications ultérieures de l'auteur<sup>18</sup>. Nous ne pouvons cependant écarter ce manuel qui est une des sources principales de Jules Cousin, qui le considère comme « *un ouvrage plein d'utiles renseignements et de sages préceptes* »<sup>19</sup>.

Léopold-Auguste-Constantin Hesse publie cinq ans plus tard dans la collection des manuels Roret, sous le pseudonyme de L.-A. Constantin, sa *Bibliothéconomie, ou Nouveau manuel complet pour l'arrangement, la conservation et l'administration des bibliothèques*. Par cette collection, l'auteur montre immédiatement son ambition à la fois technique et vulgarisatrice<sup>20</sup>. Comme Namur<sup>21</sup>, Constantin justifie dans sa préface cet opuscule par la multiplication du nombre de livres dans les bibliothèques, « *la nécessité de mettre en ordre ces collections* » et l'absence de manuels pratiques de bibliographie en France. Les lecteurs visés par ce manuel sont spécifiquement les personnes « *qui, sans s'être livrées à des études spéciales pour ce genre de travaux, se trouvent dans la nécessité de ranger et de surveiller une collection de livres assez nombreuse pour avoir besoin d'une classification et d'une disposition convenables* » : c'est-à-dire, implicitement, les personnes en charge des dépôts littéraires. L'importance de cet ouvrage tient dans son titre, où figure la première utilisation écrite du mot *bibliothéconomie*<sup>22</sup>. Plus qu'un mot qui change, la bibliothéconomie reflète un nouvel état d'esprit : Constantin souhaite mettre en avant les aspects techniques propres au métier dans un « *guide didactique* » à destination des bibliothécaires en fonction. Lui-même se conçoit comme un « *auteur technologique* », insistant sur l'aspect technique du métier. La pensée novatrice de cet auteur est mise en avant par Noë Richter dans l'introduction de la réédition que celui-ci fait de la *Bibliothéconomie* :

« *Son discours tranche d'avec l'ordinaire de la littérature bibliothéconomique du dix-neuvième siècle. On y perçoit les germes d'une modernité qui s'affirmera après*

---

<sup>17</sup> La troisième et dernière partie développe, sur presque 100 pages, une « *bibliographie spéciale, systématique et raisonnée des principaux ouvrages sur la bibliographie* », qui permet à l'auteur de faire des renvois pour les questions plus théoriques.

<sup>18</sup> Devenu d'abord bibliothécaire à l'université de Liège, puis conservateur adjoint de la bibliothèque royale de Bruxelles, Jean-Pie Namur écrit une *Bibliographie paléographico-diplomatique-bibliologique générale* (1838) et une *Histoire des bibliothèques publiques de la Belgique* (1840) divisée en trois tomes : les bibliothèques de Bruxelles (t.I), de Liège (t.II) et de Louvain (t.III).

<sup>19</sup> COUSIN, Jules, *De l'organisation*, p. 40.

<sup>20</sup> La collection de « l'Encyclopédie Roret », plus connue sous le nom de « Manuels Roret », regroupe des manuels destinés à la vulgarisation et qui se voulaient avant tout pratiques. Cette collection publia près de 300 volumes, essentiellement des manuels de vulgarisation de savoir-faire techniques (la gravure sur bois, la peinture sur verre, etc) ou de métiers (l'astronome, le charpentier, le relieur, etc).

<sup>21</sup> La similitude entre les préfaces des deux manuels est flagrante en termes de structuration, de justification et d'expressions. Toutes deux sont construites sur le même modèle : le constat de l'augmentation de la production de livres prouve l'utilité de la bibliographie ; celle-ci n'ayant pas produit en France de livres pratiques, chacun se propose de combler cette lacune.

<sup>22</sup> Sur l'importance de ce terme au XIXe siècle et sa difficile définition, cf DELAUNAY, Guillaume, *op. cit.*, (note 14, p. 11).

1890. Il invite l'historien à réexaminer quelques-unes des fausses évidences de l'activisme professionnel et de la mémoire corporative. »<sup>23</sup>

Plus encore que Namur, Constantin plaide en effet pour la constitution d'un métier de bibliothécaire, en critiquant le cumul des fonctions (l'homme de lettres – bibliothécaire). Découpé en 32 parties inégales – ce qui favorise la confusion et les redites –, l'ouvrage de Constantin suit plus ou moins le plan esquissé par le manuel de Namur. Partant de définitions significatives (distinction entre *bibliographie* et *bibliothéconomie*, qu'il faut encore opposer à *bibliomanie* et à *bibliophilie*), Constantin alterne les conseils pratiques avec des considérations plus générales. Dans une perspective d'utilité immédiate, il oriente une grande partie de son livre sur les opérations techniques quotidiennes d'un bibliothécaire : numérotage et estampillage des livres, catalogage et collation, entre autres. Suivent plusieurs parties sur l'administration interne d'une bibliothèque (local, comptabilité et règlements). Par l'ampleur que prend la description des règles de confection du catalogue, il est incontestable que Constantin reconnaît la priorité au catalogage, malgré la pénibilité et la complexité technique d'une telle tâche.

Du point de vue international, l'ouvrage de Constantin jouit d'une diffusion importante : la *Bibliothéconomie* est d'abord traduite en allemand (deux éditions successives à Leipzig<sup>24</sup>, en 1840 puis 1842) puis en espagnol, en 1865<sup>25</sup>. Toutefois, l'accueil des bibliothécaires étrangers est loin d'être élogieux. Le jugement des bibliothécaires allemands est particulièrement acerbe : pour Julius Petzholdt (1812-1891), bibliothécaire à Dresde et auteur de l'un des plus importants manuels allemands<sup>26</sup>, l'ouvrage de Constantin est « un livre absolument insuffisant et indigne d'être introduit dans cette Allemagne qui a produit sur le même sujet tant d'ouvrages meilleurs »<sup>27</sup>. Cette critique est jugée trop dure par Arnim Graesel, en 1890, qui reconnaît que ce livre peut rendre « certains services » mais qui juge néanmoins qu'il « n'a pas, au point de vue scientifique, d'importance véritable »<sup>28</sup>. Si l'ouvrage de Namur est quant à lui décrit comme « l'un des meilleurs de ceux qui ont paru en langue française »<sup>29</sup>, l'éloge est à nuancer étant donné le piètre jugement que l'auteur a des manuels français en général : pour lui, il n'existe en France « aucun ouvrage de bibliothéconomie vraiment complet et méthodique »<sup>30</sup>.

En France cependant, le succès de ces deux manuels est indéniable, ce qui explique en partie l'absence d'autre manuel d'importance entre 1839 et les années 1880. En témoigne la réédition du manuel de Constantin deux ans seulement après la première édition : outre la renommée de la collection Roret, c'est « l'utilité pratique de cet opuscule »<sup>31</sup> qui, selon l'auteur, justifie l'accueil favorable des lecteurs. Tous les thèmes nécessaires à la bonne gestion d'une bibliothèque sont en effet présents et compensent autant qu'ils le peuvent le manque de formation professionnelle. Rapidement considérés

<sup>23</sup> CONSTANTIN, L.-A., *Bibliothéconomie, Nouveau manuel complet pour l'arrangement, la construction et l'administration des bibliothèques, pages choisies et présentées par Noë RICHTER*, Bernay : Société d'histoire de la lecture, 2006, introduction.

<sup>24</sup> CONSTANTIN, L.-A., *Bibliothökonomie oder Lehre von der Anordnung, Bewahrung und Verwaltung der Bibliotheken*, Leipzig : Weber, 1840.

<sup>25</sup> CONSTANTIN, L.-A., *Biblioteconomia, ô nuevo manual completo para el arreglo, la conservacion y la administracion de la bibliotecas*, HIDALGO, Dionisio (trad), Madrid : imprenta de las escuelas pias, 1865.

<sup>26</sup> Le *Katechismus der Bibliothekenlehre*, publié à Leipzig en 1856.

<sup>27</sup> PETZOLDT, Julius, dans la revue *Serapeum, Seitsdzricht für Bibliothekenwissenschaft, Handschriftenkunde und ältere Litteratur*. Du Dr Robert NAUMANN, Leipzig : T.O. Weigel. Deuxième année, (1841), p. 59-63. Disponible en ligne <<http://www.archive.org/stream/serapeum15naumgoog#page/n667/>> (consulté en décembre 2009). La traduction est prise dans GRAESEL, Arnim, *Manuel pratique*, p. 23.

<sup>28</sup> GRAESEL, Arnim, *Manuel pratique*, p. 23.

<sup>29</sup> *Ibidem*, p. 25.

<sup>30</sup> Cette remarque prend en compte le manuel de Jules Cousin mais non celui d'Albert Maire, qui est alors en cours de parution.

<sup>31</sup> CONSTANTIN, L.-A., *Bibliothéconomie...*, Paris : Roret, 1841, préface, p. 4.

comme ouvrages de référence, les manuels de Namur et Constantin seront la source d'inspiration principale des auteurs de manuels des années 1880, de Jules Cousin surtout, qui les cite à de nombreuses reprises. On assiste bien, avec ces deux ouvrages, à la naissance d'un métier<sup>32</sup> et des manuels de formation qui l'accompagnent. A travers ces manuels de la première moitié du XIXe siècle, c'est également toute une conception du métier, centré sur le catalogage et la conservation plus que sur la diffusion des livres, qui s'affirme pour longtemps. Si le dernier quart du XIXe siècle marque un renouveau important dans l'histoire des bibliothèques françaises, dans un contexte de changement qui appelle une actualisation des manuels, ceux-ci ne se départiront pas complètement des problématiques des premiers manuels et de la définition traditionnelle du métier.

## LES MANUELS DE LA FIN DU XIXE SIECLE : PANORAMA GENERAL

Les années 1880 marquent un tournant certain dans l'histoire des bibliothèques. Le renouveau qui touche alors la profession et particulièrement les bibliothèques universitaires est une explication de l'apparition de nouveaux manuels, tout comme la création du premier diplôme de bibliothécaire, le Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (CAFB, 1879). La conséquence en est la professionnalisation et surtout la technicisation du métier : comme l'écrit Bruno Blasselle, le bibliothécaire « *devient un technicien [...]. Son travail, dès lors, pourra être décrit de façon précise* »<sup>33</sup>. Il n'est donc pas étonnant qu'à la même époque fleurisse une quantité importante de manuels de bibliothéconomie. S'étalant de 1882 à la fin des années 1890, ces manuels profitent d'un contexte qui leur est largement favorable : entre d'un côté la volonté du gouvernement d'uniformiser des pratiques disparates, et de l'autre des bibliothécaires en attente de conseils pour préparer le nouveau diplôme, les manuels se pensent comme un outil indispensable de transmission et de formation. Le contexte influe également sur leur contenu : « *la pratique bibliothéconomique ne se contente plus des principes généraux d'un Namur ou d'un Constantin. Elle tente de s'affiner en répondant à des objectifs, sociaux, religieux, éducatifs ou culturels diversifiés* », affirme Bruno Blasselle<sup>34</sup>.

### Présentation des trois manuels étudiés

#### Biographies des auteurs

Premier dans la chronologie, Jules Cousin publie son manuel en 1882. Très peu connu, il a pour malchance d'avoir un homonyme à la même époque, bibliothécaire lui aussi, mais officiant à Paris. Le catalogue général de la BnF nous met bien en garde contre cette confusion que commet le tome 3 de *L'Histoire des bibliothèques françaises* en plaçant ces deux personnes sous la même rubrique d'index. Celui qui nous intéresse n'est donc pas le bibliothécaire à l'origine de la bibliothèque de la Ville de Paris, mais un « bibliothécaire de la Faculté de Douai, né à Iwuy (Nord) en 1835 »<sup>35</sup>. Après des études et une licence de Droit, Jules Cousin se fait employer dans la bibliothèque de la

<sup>32</sup> L'École des chartes, créée en 1821, participe également à cette naissance de la formation des bibliothécaires au XIXe siècle.

<sup>33</sup> BLASSELLE, Bruno, dans VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Promodis, Cercle de la Librairie, 1991, p. 154.

<sup>34</sup> BLASSELLE, Bruno, *op. cit.*, p. 152.

<sup>35</sup> LORENZ, O., *Catalogue général de la librairie française depuis 1840*, Paris : Lorenz, tome 9 (p. 381) et 12 (p. 268).

faculté de droit de Douai où il a étudié : ce sont donc ses connaissances disciplinaires qui l'ont mené au métier et non un goût particulier pour la bibliographie. En 1879, il est proposé aux bibliothécaires de chacune des facultés (droit et lettres) de travailler à la bibliothèque universitaire de Douai, Jules Cousin en tant que « délégué dans les fonctions de bibliothécaire » et M. Frilet de Châteauneuf (secrétaire de la faculté de lettres) en tant que bibliothécaire adjoint. Ce choix est arrêté par le ministre Jules Ferry le 1<sup>er</sup> janvier 1880, avec une restriction cependant : « *La situation de ces fonctionnaires serait ainsi respectée provisoirement. Mais j'estime qu'il y a lieu de les avertir que, ne justifiant point avant le 1<sup>er</sup> octobre 1881 du Certificat d'aptitude institué par arrêté du 23 août 1879, ils seront relevés de leur charge* »<sup>36</sup>. Jules Cousin prépare donc et obtient le CAFB en 1880, qui le conforte définitivement dans son métier : le 21 juillet 1881, un arrêté le nomme « *bibliothécaire titulaire à la bibliothèque universitaire de Douai* ». Mais une mésaventure attend encore Jules Cousin, qui marque fortement la fin de sa carrière : c'est le déménagement de la bibliothèque de Douai à Lille, en 1887, dans le cadre de la réunion des facultés du Nord en un seul centre d'académie<sup>37</sup>. Ce transfert ne se fit pas sans difficulté, comme nous le raconte Jean-François Condette :

« *La municipalité douaisienne veille au grain et dépêche sur place un employé qui doit vérifier que l'on n'emporte pas les livres payés sur les fonds municipaux. L'employé étant gentiment prié d'aller voir ailleurs, la ville saisit un huissier qui interdit tout déménagement des ouvrages. La bibliothèque est fermée et surveillée par un agent de police jusqu'à ce qu'un inventaire détaillé soit réalisé qui restitué à la municipalité de Douai les ouvrages achetés sur ses crédits. [...] Les livres sont ensuite dispersés, à Lille, entre différentes petites salles de la faculté des Sciences et de Médecine* »<sup>38</sup>.

Si Jules Cousin garde sa fonction de bibliothécaire à Lille, il se plaindra beaucoup de la disparition de livres lors du déménagement : « *on regrette toujours, écrit-il dans un rapport de 1888, de ne pouvoir se servir de bon nombre de livres restés à Douai* »<sup>39</sup>.

Dès le début de sa carrière, Jules Cousin suscita la satisfaction de ses supérieurs : « *M. Cousin est très zélé, très exact, très capable de surveiller et de diriger matériellement une bibliothèque. C'est beaucoup. [...] C'est un bon fonctionnaire* »<sup>40</sup>. Ces éloges doivent être replacés dans le contexte des bibliothèques universitaires avant leur mutation de la fin du siècle : si Jules Cousin était très compétent dans sa petite bibliothèque, ses qualités ne sont pas comparables à celles des bibliothécaires officiant dans de grandes bibliothèques, comme Albert Maire ou Léopold Delisle. La qualité et le succès du *Manuel* de Jules Cousin en seront affectés.

Léopold Delisle<sup>41</sup> publie ses *Instructions élémentaires* en 1889. Il est difficile de résumer la vie et l'œuvre d'un tel personnage et les éléments cités ici sont ceux qui

<sup>36</sup> ADN, 2T 731 : lettre au ministre datée du 6 décembre 1879. [les lettres ADN, AAS et AN renvoient aux différentes archives consultées. Voir la liste des abréviations, p. 66]

<sup>37</sup> Sur les problèmes et conflits qu'a suscités ce déménagement de l'université de Douai à Lille, voir CONDETTE, Jean-François, *La Faculté des lettres de Lille de 1887 à 1945 : une faculté dans l'histoire*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 1999, première partie.; la page historique du site de l'université de Lille, disponible en ligne : <<http://irhis.recherche.univ-lille3.fr/00-SiteUniversite/htdocs/douai-historique.html>> (consulté en décembre 2009); ainsi que l'article à paraître dans le prochain *BBF* de Pierre-Jacques Lamblin, conservateur général, directeur de la BM de Douai. Je remercie au passage vivement ce dernier de m'avoir communiqué des extraits de son article avant sa parution.

<sup>38</sup> CONDETTE, Jean-François, *La Faculté des lettres de Lille de 1887 à 1945 : une faculté dans l'histoire*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 1999, p. 44.

<sup>39</sup> AN, carton f/17/13264 : situation universitaire de la BU de Douai, 1<sup>er</sup> trimestre 1888, signé Jules Cousin.

<sup>40</sup> ADN, 2T 731 : lettre du recteur au directeur de l'enseignement supérieur, datée du 3 juin 1879.

<sup>41</sup> Sur la vie de ce bibliothécaire atypique, voir l'encadré de Marcel Thomas, dans VARRY, Dominique (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3, 1789-1914, Paris : Promodis, Cercle de la librairie, 1991, p. 352-353 et le colloque entièrement consacré à ce personnage : VIEILLARD, Françoise (dir.) et DÉSIÉ DIT GOSSET, Gilles (dir.) *Léopold Delisle : actes [du Colloque de Cerisy-la-Salle, 8-10 octobre 2004]*, Saint-Lô : Archives départementales de la Manche, 2007.

servent à l'éclairage des *Instructions élémentaires* étudiées. Né à Valognes (Manche) le 24 octobre 1826, diplômé de l'École des chartes en 1849 (sorti troisième de sa promotion), Léopold Delisle se passionna longtemps pour ses études historiques, sur la Normandie et le Moyen-Âge notamment<sup>42</sup>. Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Léopold Delisle accumule les honneurs en devenant membre de l'Institut en 1857 et chevalier de la Légion d'honneur en 1859, ce qui conforte rapidement son autorité et sa légitimité.

Outre ses travaux d'historien, Léopold Delisle est également considéré comme un excellent bibliothécaire, même si ce n'est pas l'aspect du personnage que l'on retient le plus souvent<sup>43</sup>. Entré en 1852 au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale en qualité d'« employé », nommé bibliothécaire titulaire seulement en 1866, il consacra les trois quarts de sa vie à cette bibliothèque dont il fut successivement conservateur du département des manuscrits (1870) et administrateur général (1874-1905). Dès le début de cette charge, la principale ambition de Léopold Delisle fut de rénover le mode de fonctionnement des catalogues de la Bibliothèque nationale : il est ainsi à l'origine de l'arrêt des catalogues méthodiques et de la parution du *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale, auteurs*, dont le premier tome paraît en 1897 et qui est une révolution dans l'histoire de la Bibliothèque nationale. L'homme est en outre connu pour sa compétence dans le domaine des manuscrits<sup>44</sup>, sa première passion. Sa réussite dans la restitution à la France par Lord Ashburnham d'une grande partie des manuscrits de la Bibliothèque nationale volés par Guillaume Libri et Joseph Barrois, est mémorable. Son activité d'écriture fut par ailleurs considérable : il n'écrivit pas moins de 1889 livres ou articles, à en juger par la bibliographie qu'a faite Paul Lacombe de cet auteur en 1902 (2102 numéros dans l'édition *post-mortem*). La grandeur de ce personnage est restée dans toutes les mémoires, comme en attestent les témoignages des personnes l'ayant connu<sup>45</sup>.

Nicolas-Albert Maire fait partie de la génération suivante, bien qu'il écrive son manuel 14 ans après celui de Jules Cousin et 6 ans seulement après les *Instructions élémentaires* de Léopold Delisle. Né à Mutzig (Alsace) en 1856, il publie en effet son manuel à 40 ans, preuve de l'expérience rapide qu'il a acquise en bibliothèque. Alors que la page de titre de son *Manuel* le dit « ancien élève de l'École des Hautes-Études », il semble plutôt qu'Albert Maire fut élève au petit Séminaire de Strasbourg puis au collègue St Joseph d'Avignon, avant d'être armurier de 1873 à 1877<sup>46</sup>. Fondant en 1879 à

<sup>42</sup> On peut citer comme ouvrages de référence sa thèse de chartiste sur « les revenus publics en Normandie au XIIe siècle » (1849) ou son *Étude sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen-Âge* (1851).

<sup>43</sup> Il est étonnant par exemple de voir que la carrière de bibliothécaire de Léopold Delisle n'est que très peu évoquée dans les études faites sur ce personnage par l'École des chartes, comme on le voit par exemple dans le colloque de 2004, où elle ne fait l'objet que de trois chapitres sur seize. Cf VIEILLARD, Françoise (dir.) et DÉsirÉ DIT GOSSET, Gilles (dir.) *Léopold Delisle : actes [du] Colloque de Cerisy-la-Salle, 8-10 octobre 2004*, Saint-Lô : Archives départementales de la Manche, 2007.

<sup>44</sup> Son *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, publié entre 1868 et 1881, qui fait une description méticuleuse des manuscrits latins de la bibliothèque nationale, est une œuvre encore majeure aujourd'hui.

<sup>45</sup> Nous pouvons citer deux témoignages :

- Charles Samaran, archiviste et historien (1879-1982) se souvenant de sa première rencontre avec Léopold Delisle : « *Le souverain maître de cet univers de parchemin, de papier et de métal noble était alors un grand médiéviste, universellement admiré et respecté du monde savant* ». Témoignage pris dans BLASSELLE, Bruno et MELET-SANSON, Jacqueline, *La Bibliothèque nationale, mémoire de l'avenir*, Paris : Découvertes Gallimard, 1990.
- Julien Cain, son successeur à la tête de la Bibliothèque nationale de 1930 à 1964, n'est pas moins élogieux : « *ce fut la grandeur en vérité exceptionnelle de Léopold Delisle d'avoir su confondre en lui le savant, le bibliothécaire, l'administrateur, et d'avoir donné à chacun toute sa part* » CAIN, Julien, préface de l'exposition *Léopold Delisle* (à l'occasion du cinquantenaire de sa mort), Paris : Bibliothèque nationale, 1960.

Au contraire, d'autres bibliothécaires comme Eugène Morel l'ont jugé plus tard comme conservateur et trop attaché à la tradition bibliothéconomique, ce qui n'enlève rien à la célébrité du personnage.

<sup>46</sup> Son père était ancien chef armurier de Régiment d'artillerie-pontonniers à Strasbourg, d'avril 1860 à 1871 (date où il quitte l'Alsace pour Avignon), ce qui peut expliquer ce parcours atypique d'Albert Maire.

Avignon la Société d'émulation artistique, littéraire et scientifique, il commence très vite son activité d'écriture, en rédigeant des articles scientifiques, à tendance historique très forte, principalement des articles régionaux sur le Vaucluse et le Puy-de-Dôme<sup>47</sup>.

Au contraire de Jules Cousin dont le parcours universitaire conduisit à une entrée tardive dans le métier, Albert Maire se forme très tôt par la pratique. Commis aux archives départementales du Vaucluse entre 1877 et 1880, sa première expérience en bibliothèque dura deux mois, lorsqu'il fut attaché à la bibliothèque de la ville de Marseille. Il fut ensuite bibliothécaire délégué puis titulaire à la faculté des Sciences de Marseille puis bibliothécaire des facultés et de l'école de Médecine de Clermont-Ferrand pendant six ans (août 1882 - novembre 1888). C'est à Clermont-Ferrand qu'il apprend le métier de bibliothécaire universitaire : il signe en effet pendant tout son séjour les statistiques trimestrielles à envoyer au recteur et les procès-verbaux de récolement de la bibliothèque. Le 20 décembre 1888, il entre enfin en qualité d'employé auxiliaire à la bibliothèque de la Sorbonne, où il restera jusqu'à sa retraite, en 1918. A l'époque où il rédige son *Manuel pratique*, il est encore sous-bibliothécaire délégué à la Sorbonne : il y deviendra sous-bibliothécaire titulaire en 1893 et bibliothécaire en 1897<sup>48</sup>. La carrière d'Albert Maire à la Sorbonne se fera en grande partie sous l'autorité de Jules de Chantepie<sup>49</sup>, dont l'autorité, la rigueur et l'ouverture aux expériences étrangères l'ont sans aucun doute influencé, plus que son successeur Émile Chatelain « *qui, manquant d'énergie et de haute direction, se contredit ou faiblit dans certaines circonstances* », selon le jugement critique d'Albert Maire<sup>50</sup>. Ses opinions réactionnaires (antisémitisme<sup>51</sup>, convictions libérales très critiques envers le gouvernement en place<sup>52</sup>, etc) n'empêchent pas Albert Maire d'être très compétent dans son métier, rigoureux dans ses aspects techniques et très au fait de l'histoire comme des innovations et des enjeux modernes qui concernent son métier.

Du côté de l'écriture, la bibliographie d'Albert Maire est impressionnante<sup>53</sup>. En 1884, il fonde la *Revue d'Auvergne*, et en 1891, en partenariat avec Émile Chatelain, la *Revue des bibliothèques*. Après avoir écrit plusieurs ouvrages généraux sur le livre et les techniques du livre, son *Manuel pratique*, ainsi que des catalogues de bibliothèques et de thèses<sup>54</sup>, Albert Maire change d'objet et se spécialise à partir des années 1910 dans la vie et les œuvres de Blaise Pascal. Il semble donc que ce soit l'aspect technique et scientifique du métier qui ait attiré Albert Maire vers l'écriture, avant de se lancer dans une œuvre bibliographique de grande envergure qu'il n'acheva pas.

Les origines professionnelles et les formations des auteurs de manuel sont donc fort diverses : un universitaire, un chartiste et un érudit formé par l'expérience. Cette diversité de parcours induit non seulement des disparités d'autorité – et donc de succès des manuels – mais également des différences fortes dans la forme et le fond du propos

<sup>47</sup> Cf sa bibliographie, placée en annexe 1.

<sup>48</sup> Alors qu'il était déjà bibliothécaire titulaire à Clermont-Ferrand. Cette nouvelle titularisation prouve la différence de valeur entre les différentes bibliothèques d'État, notamment entre les bibliothèques parisiennes et celles de province.

<sup>49</sup> Jules de Chantepie du Désert est directeur de la bibliothèque de la Sorbonne de 1885 à 1904, Émile Chatelain de 1904 à 1926.

<sup>50</sup> AAS, MAIRE, Albert, *Journal*, MS 2283, bilan de 1906. Émile Chatelain, professeur à l'École des hautes-Études, est pourtant le dédicataire du *Manuel pratique* d'Albert Maire.

<sup>51</sup> On lit par exemple dans son *Journal* : « *Que verrons-nous dans quelques années avec cet envahissement croissant des étrangers ; surtout des juifs (plaie sociale par excellence), qui se jettent sur notre pays comme des loups.* ». AAS, MAIRE, Albert, *Journal*, MS 2283, bilan de 1905.

<sup>52</sup> « *Le pays a passé par une crise assez aigüe, il est déprimé et démoralisé par nos dirigeants francs-maçons, hommes tarés, sans scrupules et ne pensant qu'à jouir du présent* ». MAIRE, Albert, *Journal*, MS 2283, bilan de 1905.

<sup>53</sup> Cf annexe 1. Plusieurs des articles d'Albert Maire connaissent une renommée internationale, notamment ceux qui sont traduits et publiés dans des revues étrangères telles le *Centralblatt für bibliothekswesen*.

<sup>54</sup> Ses deux répertoires de thèses soutenues en France au XIXe siècle, de sciences d'abord (1892), puis de lettres (1903) (cf annexe 1) sont un travail majeur qui reflète la carrière universitaire du bibliothécaire et la prise en compte tardive mais croissante de l'intérêt de ces documents de recherche dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur.

de chaque manuel. La spécialisation des auteurs dans le patrimoine pour l'un et dans les bibliothèques universitaires pour les deux autres n'est pas non plus étrangère au manque de conseils pratiques et innovants concernant les bibliothèques municipales, même si tous les auteurs s'efforcent de s'adresser à tous les types de bibliothécaires.

## Les manuels : présentation générale<sup>55</sup>

Le manuel de Jules Cousin (1882) est le premier manuel publié en France depuis ceux de Namur et de Constantin. L'absence de modèle autre peut expliquer le caractère conservateur que l'on prête souvent à ce manuel. Comme ces auteurs, Jules Cousin tient en effet à traiter de tous les types de bibliothèques (à travers les trois concepts de bibliothèque *publique*, *semi-publique* – destinée à une certaine catégorie de population – et *privée*), ce qui l'amène à des généralisations fréquentes. Comme ses prédécesseurs, l'ouvrage est assez normatif et le ton très didactique. Jules Cousin pioche également dans les manuels précédents les sujets qu'il développe, en copiant parfois des formules exactes, ce qui conduit Jean Bleton à dire que ce manuel ne contient « *rien de très neuf à la vérité* »<sup>56</sup>. On reproche également à cet ouvrage d'être peu documenté et « *dépourvu de toute référence bibliographique* »<sup>57</sup>. Il est vrai que ce manuel ne contient aucune bibliographie et que les citations ne renvoient jamais à des références précises : l'auteur même n'est pas toujours mentionné. Les sources de Jules Cousin, que lui-même ne décrit que par l'expression « *bien des auteurs* », sont très classiques et visiblement limitées : les plus récentes sont les manuels de Constantin, Namur ou Julius Petzholdt, les autres remontent à des auteurs plus anciens comme Richard de Bury (XIV<sup>e</sup> siècle) ou des auteurs antiques (Vitruve ou Ovide). L'absence de traduction pour les citations latines est également la preuve du public érudit – et complice – visé par l'auteur.

Pourtant, les aspects novateurs de cet ouvrage ne sont pas négligeables. Parmi ceux-ci, Guillaume Lebailly, conservateur DCB17, insiste sur l'attention nouvelle accordée au public et à l'accueil qui doit lui être fait<sup>58</sup> : si cet aspect est certes plus développé que chez ses prédécesseurs, nous verrons que le lecteur est loin d'être considéré aussi positivement que Guillaume Lebailly le laisse entendre. Pour Jules Cousin, la véritable plus-value de son manuel est son caractère pratique : « *Ce livre est un simple manuel : c'est là le caractère que nous avons voulu y faire prédominer d'un bout à l'autre* »<sup>59</sup>. Si nous avons déjà vu cette exigence dans les manuels de Namur ou Constantin, Jules Cousin l'accompagne d'une revendication de simplicité : « *ne voulant faire de notre livre [...] qu'un simple manuel, nous en avons écarté tous les longs développements historiques, toutes les savantes digressions* »<sup>60</sup>. Le découpage de l'ouvrage reflète admirablement cet effort de concision et de clarté : divisé en deux grandes parties distinctes – gestion des livres, puis gestion de l'établissement –, elles-mêmes divisées en chapitres et sections, l'ouvrage organise par grands thèmes ce que Constantin listait en des chapitres linéaires. En 239 pages, le manuel de Jules Cousin atteint son objectif d'être un « *guide à la fois complet, clair et précis* », suffisant pour un novice mais peu développé sur les points complexes et problématiques du métier.

<sup>55</sup> L'Annexe 2 reproduit les tables des matières des trois manuels étudiés, pour une comparaison plus aisée.

<sup>56</sup> BLETON, Jean, « Les magasins à livres dans les bibliothèques françaises du début du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours », *BBF*, 1956, n°3, p. 183-206. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr>> (consulté en décembre 2009).

<sup>57</sup> BLASSELLE, Bruno, dans VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3, 1789-1914, Paris : Promodis, Cercle de la librairie, 1991, p. 153.

<sup>58</sup> LEBAILLY, Guillaume, *Vers une pensée modernisée du métier de bibliothécaire : le cas du Manuel pratique de Léo Crozet*, Mémoire d'études DCB17, Villeurbanne : Enssib, 2008, p. 16-17. Disponible en ligne : <[www.enssib.fr/bibliotheque-numerique](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique)> (consulté en décembre 2009).

<sup>59</sup> COUSIN, Jules, *De l'organisation*, préface, p. I et suivantes.

<sup>60</sup> COUSIN, Jules, *De l'organisation*, préface, p. 8.

Mais le véritable apport du manuel de Jules Cousin est l'importance que celui-ci accorde au nouveau contexte législatif des récentes bibliothèques universitaires<sup>61</sup>, qui est très probablement le point de départ de la conception de son manuel. Jules Cousin est ainsi le premier à intégrer en appendice de son livre les circulaires ministérielles relatives aux bibliothèques universitaires, textes officiels précis et indispensables à connaître pour les novices ou les candidats au diplôme. Cette pratique nouvelle sera souvent reprise par les auteurs de manuels ultérieurs, à commencer par Albert Maire.

Quelques années plus tard paraissent les *Instructions élémentaires* de Léopold Delisle, dont la destinée assez singulière prouve la valeur. Le propos de ces *Instructions* est à la fois limité et « très précis »<sup>62</sup> puisqu'il ne touche qu'aux aspects techniques concernant « la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèque » : aucun mot, donc, sur des sujets plus généraux comme le local, l'administration ou le personnel par exemple. D'abord parues dans le *Bulletin des bibliothèques et des archives* en 1889<sup>63</sup>, en réponse à un manque de règles récentes et de qualité – le manuel de Jules Cousin, peu diffusé, ne fut pas considéré comme d'une autorité suffisante pour combler les besoins importants dans ce domaine –, ces *Instructions* sont publiées sous forme de brochure seulement un an après, en 1890. La rapidité de ce tirage à part s'explique tout autant par le succès immédiat des *Instructions* – Léopold Delisle est déjà considéré comme une autorité en matière de catalogues – que par le fait que ce soit le même éditeur, Honoré Champion, qui publie la revue et la brochure de 1890 – ce qui facilita la tâche de l'imprimeur et raccourcit grandement les délais d'impression.

Assez courte (64 pages de texte sur 91 pages totales), la brochure se répartit en 23 chapitres inégaux, la partie sur la confection des catalogues (alphabétique et méthodique) étant la plus importante. Sans développements inutiles, sans aucune référence historique, ces *Instructions* vont à l'essentiel, avec un seul principe pour guide : de l'ordre, de la minutie, de la rigueur. Ainsi, parlant du catalogue alphabétique : « il ne rendrait pas tous les services qu'on est fondé à lui demander s'il n'était pas rédigé suivant une méthode très rigoureuse. C'est un instrument de précision dont toutes les parties doivent être préparées avec le plus grand soin »<sup>64</sup>. Agrémentée de modèles en appendice et de beaucoup d'exemples dans le corps du texte, cette brochure se veut à la fois normative et didactique. Pour l'historien, l'absence de préface ou de pièces liminaires, justifié par le caractère au départ modeste de ces quelques pages, nuit à la compréhension générale du livre en termes d'enjeu ou de public visé. Son succès ne sera toutefois pas démenti jusqu'à la Première Guerre mondiale : les éditions se succèdent, jusqu'à la 4<sup>e</sup> édition de 1910, la plus connue. Albert Maire ne tarit pas d'éloges devant ce « *savant conservateur* » dont il salue le « *guide excellent pour les fonctionnaires des bibliothèques* »<sup>65</sup>.

Enfin, 57 ans après le manuel de Constantin, le *Manuel pratique* d'Albert Maire conserve encore, dans le titre sinon dans le corps du texte, la volonté de s'adresser à tous les genres de bibliothèques : « *bibliothèques publiques, bibliothèques universitaires, bibliothèques privées* ». Les sources de l'auteur reflètent ce souci de diversité : pour

<sup>61</sup> La spécialisation de l'auteur pour ce type de bibliothèque, en pleine mutation à l'époque, se confirme dans les publications ultérieures de l'auteur : après une *Bibliographie et bibliothéconomie, de la classification des bibliothèques* (1884), court opuscule de huit pages, Jules Cousin écrit en effet en 1886 une brochure de 24 pages sur la question spécifique *De la construction et de l'installation des bibliothèques universitaires*.

<sup>62</sup> BLASSELLE, Bruno, dans VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Promodis, Cercle de la Librairie, 1991, p. 157.

<sup>63</sup> *Bulletin des bibliothèques et des archives*, année 1889, n°2, Paris, H. Champion, 1889, p. 113-183.

<sup>64</sup> DELISLE, Léopold, *Instructions élémentaires*, p. 24.

<sup>65</sup> MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 109.

chaque sorte de bibliothèque, Albert Maire explique en effet qu'il s'est inspiré des conseils de collègues spécialisés, M. Prieur – bibliothécaire à Besançon – pour les bibliothèques universitaires, M. Passier – chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique – pour les bibliothèques publiques et communales, et enfin ses confrères de la bibliothèque de la Sorbonne ou d'autres bibliothèques parisiennes (par exemple Charles Mortet) pour les grandes bibliothèques. Si le manuel est né de la seule volonté d'Albert Maire, le nombre de personnes remerciées dans la préface pour « *les renseignements nécessaires sur le fonctionnement de chacune de ces bibliothèques* » peut être interprété comme le début d'une collaboration professionnelle, dont la lointaine conséquence sera, au XXe siècle, les manuels collectifs<sup>66</sup>.

Le paradoxe de cet ouvrage se lit dès son incipit : « *Ce manuel n'a aucune prétention à l'érudition, nous nous empressons de le dire* ». Si l'ambition pratique est la même que celle de Jules Cousin, le résultat est très différent : en 374 pages de texte, Albert Maire multiplie les digressions historiques et techniques qui font la longueur de son manuel, comme le laisse présager sa longue « introduction historique ». Même s'il n'a pas fait de cursus universitaire ni de formation bibliographique spéciale, le livre d'Albert Maire est très érudit et beaucoup plus documenté que celui de Jules Cousin, particulièrement dans ses aspects techniques. Divisé en huit chapitres inégaux, il traite de tous les sujets classiques du métier, dans un ordre devenu lui-même conventionnel : le local, le mobilier, l'acquisition et la mise en place des volumes, les catalogues et enfin le service interne et la comptabilité<sup>67</sup>. Mais ce qui fait le succès du *Manuel* d'Albert Maire, c'est surtout la modernité des idées de l'auteur en matière de conception de ce que doit être une bibliothèque. Donnant enfin toute sa place au modèle des bibliothèques étrangères, notamment anglo-saxonnes, Albert Maire est un internationaliste dont la compétence et l'ouverture d'esprit dépassent le contexte français. Cette différence de taille avec le manuel de Jules Cousin est l'indice d'une évolution – lente – vers l'adoption en France du modèle de bibliothèque publique des pays étrangers.

Bien que ce ne soit pas l'ouvrage que l'on retienne principalement d'Albert Maire dans les premières années après sa mort<sup>68</sup>, le *Manuel pratique* eut beaucoup de succès auprès des professionnels : avec les *Instructions élémentaires* de Léopold Delisle et le manuel de Constantin, c'est en effet le seul manuel de bibliothécaire du XIXe siècle que les professionnels citeront encore au XXe siècle.

## Les manuels : quelle forme, pour quels publics ?

L'organisation interne des manuels révèle des différences majeures entre les manuels, notamment en termes de public visé. Ces différences de forme sont particulièrement frappantes entre Albert Maire et Jules Cousin : si celui-ci suit à la lettre le plan qu'il s'est fixé, en annonçant à l'avance les parties qu'il va traiter, Albert Maire a une écriture beaucoup plus linéaire, coupée seulement par les titres de ses huit chapitres généraux. Jules Cousin revendique cette forme très morcelée : la table des matières, très précise, permet en effet à un lecteur de feuilleter l'ouvrage et de se rendre directement au point qui lui pose problème. S'il donne lieu à des répétitions, ce découpage donne à ce livre son véritable caractère de « manuel » : l'ouvrage que l'on a en main. Au contraire, le manuel d'Albert Maire a un repérage difficile. Sa table des

<sup>66</sup> Le *Manuel pratique* de Léo Crozet, en 1932, est le premier de ces manuels commandés par une instance professionnelle – l'ABF en l'occurrence – et pensés pour être rédigés de façon collective.

<sup>67</sup> Cf annexe 2.

<sup>68</sup> Dans l'article nécrologique d'Albert Maire, son manuel est placé à la toute fin du discours, après toutes ses autres publications, dans un discours mitigé quant à l'intérêt de son ouvrage : « *qui, après plus de trente ans, malgré ses lacunes et d'inévitables erreurs, reste un livre important pour notre profession* ». AAS, registre 214, 1225 A-B.

matières est certes détaillée, mais elle est plus énumérative qu'organisée ou hiérarchisée et n'est même pas toujours suivie par l'auteur : les sujets annoncés sont parfois traités dans un ordre différent, voire dans un autre chapitre. Malgré un index très utile, le manuel d'Albert Maire remplit donc peu, dans sa forme, sa fonction de manuel et rappelle plus celle du traité.

La forme et le contenu des manuels influent sur leurs lecteurs probables. Dans les préfaces, le public attendu par les auteurs de manuels est très large : « *tous ceux qui, par leurs fonctions, leurs aspirations ou leurs goûts, ont besoin de connaître les principes de la bibliographie et de la bibliothéconomie* »<sup>69</sup>, c'est-à-dire aussi bien les bibliophiles que les bibliothécaires, les propriétaires de bibliothèques privées ou les membres de sociétés savantes. Mais les fonctionnaires sont néanmoins privilégiés : « *nous avons essayé de dire le plus simplement et le plus clairement possible tout ce qu'il peut être utile à un bibliothécaire de savoir* », dit Jules Cousin<sup>70</sup>. A ce public, Albert Maire ajoute les candidats au CAFB, premiers de sa longue liste de lecteurs potentiels : « *aux jeunes en bibliographie, aux zélés qui ont plus d'ardeur que de pratique, aussi aux praticiens curieux de trouver réunies et ordonnées les règles et les lois qui régissent l'organisation et la bonne tenue d'une bibliothèque. Enfin, [aux] amateurs soucieux de classer leurs richesses personnelles* ». Cette légère hiérarchisation, renversée par rapport à celle de Constantin ou de Jules Cousin, montre l'ambition de plus en plus pédagogique des manuels, cherchant à se substituer aux autres moyens de formation des bibliothécaires – cours de l'École des chartes ou apprentissage par l'expérience. Les titres des manuels éclairent également leur ambition et le public visé : la forme latine du titre de Jules Cousin (*De l'organisation et de l'administration des bibliothèques...*) s'oppose à l'aspect pratique (*Manuel pratique*) mis en avant par Albert Maire, dont le public – le « bibliothécaire » – apparaît dès le quatrième mot du titre.

Le cas des *Instructions élémentaires* de Léopold Delisle est à part : sans préface, le public n'est pas explicité<sup>71</sup>. Toutefois, du fait de leur caractère officiel – dont la triple autorité, du ministère, de la Bibliothèque nationale, et de l'auteur lui-même, est considérable –, il est probable que ces *Instructions* s'adressent surtout à des bibliothécaires déjà en poste. Albert Maire confirme ce rôle d'aide à la formation continue du livre de Léopold Delisle, quand il juge que ces *Instructions* sont un « *guide excellent pour les fonctionnaires des bibliothèques* »<sup>72</sup>. Dans une sorte de structure pyramidale, on peut supposer que les manuels généraux, celui d'Albert Maire surtout, se donnent pour objectif de vulgariser et de diffuser plus largement les *Instructions élémentaires* de Léopold Delisle, dont la publication dans une revue professionnelle et le sujet très précis ne promettait pas une diffusion à un large public.

## Les autres manuels

### Les ouvrages de bibliophilie

Les années 1880 sont en outre propices à de nombreux ouvrages de bibliophilie, qui ne sont pas sans influencer les manuels de bibliothécaires par leur forme et leur contenu. Les éditeurs Éd. Rouveyre et G. Blond sont spécialisés dans ce genre

<sup>69</sup> COUSIN, Jules, *De l'organisation*, préface, p. 1.

<sup>70</sup> *Ibidem*, p. 8.

<sup>71</sup> Le seul indice sur le lectorat des *Instructions* se trouve au milieu du texte : « *le but que nous nous proposons [est de] poser quelques principes, applicables au plus grand nombre des livres conservés dans les bibliothèques municipales* », à l'exception des grandes bibliothèques dont la taille mérite un traitement spécial. DELISLE, Léopold, *Instructions élémentaires*, p. 25.

<sup>72</sup> MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 110.

d'ouvrages à la typographie soignée, grâce à leur collection « les éditions d'amateurs et publications de bibliophiles ». Parmi ces livres, les plus importants sont ceux de Jules Richard, *L'art de former une bibliothèque* (1883) et d'Édouard Rouveyre lui-même, *Connaissances nécessaires à un bibliophile* (3<sup>e</sup> éd., 1879). Ces ouvrages ne dépassant pas 200 pages s'adressent à un public de passionnés, comme en témoigne la préface de l'ouvrage de Jules Richard : « *Ce petit volume est spécialement destiné aux honnêtes gens qui aiment les lettres et cherchent dans la pratique de leur culte, dans le goût de la collection des livres une agréable diversion aux ennuis quotidiens de la vie.* ». Bien qu'ils s'en démarquent volontairement – Jules Cousin met son lecteur en garde contre la bibliomanie, « maladie » dérivée de la bibliophilie –, les manuels de bibliothécaires ont des liens certains avec ces ouvrages de bibliophilie, ne serait-ce que dans leur volonté de couvrir tous les types de bibliothèques, dont les bibliothèques privées. C'est de la bibliophilie que viennent de nombreuses descriptions de reliure ou de nombreuses parenthèses historiques et étymologiques. Jules Cousin avoue même que le métier de bibliothécaire réclame des connaissances bibliophiliques, à en juger par la définition qu'il donne dans la préface : « *tous ces soins [l'administration d'une bibliothèque] réclament des connaissances assez étendues, beaucoup d'attention et beaucoup de goût. Celui qui en est chargé, et que l'on nomme bibliothécaire, doit être en même temps bibliophile, tout en s'efforçant de ne point devenir bibliomane* ».

D'autres ouvrages, à caractère plus historique, traitent des bibliothèques. On doit mentionner ici l'ouvrage important de Gabriel Richou<sup>73</sup>, *Traité de l'administration des bibliothèques publiques*, de 1885. Si cet ouvrage apporte des éclaircissements de grande importance au sujet de l'histoire, de l'organisation et de l'administration des bibliothèques de l'époque, on ne peut cependant pas le considérer comme un manuel, même si son contenu nous servira à plusieurs reprises comme comparaison. L'ouvrage est en effet plutôt une typologie des bibliothèques existantes<sup>74</sup> qu'un recueil de principes généraux et de conseils pour exercer correctement le métier de bibliothécaire.

Concernant la formation des bibliothécaires, on ne peut oublier de mentionner deux ouvrages qui paraissent très peu de temps après le *Manuel* d'Albert Maire, en 1897 et 1898 : les manuels d'Arnim Graesel et de Daruty de Grandpré.

## **Le Manuel pratique d'Arnim Graesel**

Après plusieurs voyages en Allemagne, Jules Laude, bibliothécaire universitaire à Clermont-Ferrand, décide de traduire le manuel du bibliothécaire allemand Arnim Graesel, le *Grundzüge der Bibliothekslehre*, publié à Leipzig en 1890 et considéré par Jules Laude comme « *Le plus complet et le meilleur des traités de bibliothéconomie parus jusqu'à présent* »<sup>75</sup>. La version française qui paraît en 1897 chez H. Welter, rebaptisée *Manuel de bibliothéconomie*, est considérablement modifiée et augmentée par Jules Laude en vue des spécificités des bibliothèques françaises.

La source principale de cet ouvrage, comme expliqué par l'auteur dans la préface de l'édition allemande, est le *Katechismus der Bibliothekenlehre* publié par Julius Petzholdt en 1856. Si d'autres bibliographes allemands ont pu nourrir sa réflexion<sup>76</sup>, c'est en effet bien dans l'ouvrage de Petzholdt, réédité pour la troisième fois en 1877,

---

<sup>73</sup> Archiviste-paléographe, conservateur de la bibliothèque de la Cour de Cassation.

<sup>74</sup> Le livre se découpe en trois parties, une première partie sur les notions préliminaires (historique, dispositions générales, organisation ministérielle), les deux autres se répartissant les types de bibliothèques : bibliothèque de l'État (II) et bibliothèques communales et libres (III), chaque partie se divisant également en sous-chapitres typologiques.

<sup>75</sup> GRAESEL, Arnim, *Manuel de bibliothéconomie*, LAUDE, Jules (trad.), Paris : H. Welter, 1897, avant-propos, p. V.

<sup>76</sup> Arnim Graesel fait notamment allusion aux théories de Martin Schrettinger, d'Edmund Zoller ou encore de Robert Naumann, rédacteur en chef de la revue allemande *Serapeum*. GRAESEL, Arnim, *Op. cit.*, introduction.

que Graesel puise l'essentiel de son propos. Si l'auteur va jusqu'à décrire son manuel comme un simple « remaniement »<sup>77</sup> du *Katechismus...*, il a toutefois choisi d'en abandonner la forme catéchétique, qui favorise selon lui la dispersion des idées, au profit d'une réorganisation par thèmes qui permet de « condenser chaque sujet en un chapitre nettement déterminé »<sup>78</sup>. On voit poindre ici le même souci de clarté que dans les manuels français depuis celui de Constantin. Agrémenté de nombreux plans et photographies, le *Manuel* de Graesel se divise en deux parties presque équivalentes : « *Du bâtiment, des employés et des ressources pécuniaires de la bibliothèque* » et « *Des collections de livres* ». La deuxième partie traite autant des aspects techniques de la gestion des collections (rédaction des catalogues, numérotage et conservation des livres, tenue des registres par exemple) que de ses aspects intellectuels (notamment les modes d'acquisition de livres ou les différents usages de la bibliothèque).

Ce découpage, assez simple dans les thèmes, est en porte-à-faux avec le style d'écriture de l'auteur, dense et très érudit. En témoignent les nombreuses et très longues notes de bas de page, qui remplissent parfois plus de la moitié de la page et constituent pour certaines d'entre elles, selon Graesel lui-même, « en raison de leur étendue, de véritables dissertations »<sup>79</sup>. Comme dans le *Manuel* d'Albert Maire, l'introduction tend à l'historique, tout en accusant une ouverture à l'internationalisme : y sont par exemple traités les conflits d'étymologie (le grec *βιβλιοθηκη* contre l'anglais *library*) et les théories précédentes de l'auteur, avec maintes références latines et allemandes. Mais cet ouvrage est également l'occasion d'une réflexion contemporaine importante sur le sens et l'objectif de la nouvelle « science des bibliothèques », qui regroupe pour Arnim Graesel la « bibliothéconomie » et une discipline pour laquelle il crée le néologisme « *bibliothécographie* »<sup>80</sup>. Cette distinction épistémologique est la preuve de la modernité et de l'étonnante lucidité de l'auteur allemand devant la pratique de son métier.

Pendant plusieurs décennies, le succès de l'ouvrage d'Arnim Graesel sera considérable, en France autant qu'en Allemagne, confirmant ainsi l'avance de l'Allemagne dans le domaine des bibliothèques.

### **Le *Vade-mecum* du marquis Daruty de Grandpré.**

En 1897, le marquis Daruty de Grandpré<sup>81</sup> publie à son tour une très courte brochure intitulée *Vade-mecum du bibliothécaire, ou règles pratiques pour la rédaction des catalogues et le classement des volumes suivies d'une Instruction raisonnée sur le format des livres*. Très court (64 pages), cet opuscule a une envergure bien moindre que les manuels généraux, puisque, comme Léopold Delisle, il ne s'intéresse qu'à la question technique de la gestion des livres d'une bibliothèque. La préface intitulée « *Au lecteur* » montre la genèse presque accidentelle de cette brochure :

« *L'opuscule qui suit nous a été suggéré par la nécessité de classer et de répertorier divers documents relatifs aux îles africaines de l'Océan Indien méridional. A cet effet, nous nous proposons, d'abord, pour assurer aux détails d'exécution une rigoureuse uniformité, de grouper, dans une sorte de guide facile à consulter rapidement, un ensemble de règles pratiques sur l'agencement des bibliothèques et la rédaction des notices bibliographiques* »<sup>82</sup>.

<sup>77</sup> GRAESEL, Arnim, *op. cit.*, « préface mise par l'auteur en tête de l'édition allemande », p. VIII.

<sup>78</sup> *Ibidem*, p. IX.

<sup>79</sup> *Ibidem*, p. X.

<sup>80</sup> A l'intérieur de la « science des bibliothèques », ce terme désigne plus spécialement l'histoire des bibliothèques et la description des bibliothèques en tant que « collections spécialisées ». GRAESEL, Arnim, *op. cit.*, introduction, p. 6.

<sup>81</sup> Né en 1839 à Port-Louis (Île Maurice), le marquis Daruty de Grandpré est surtout connu pour ses études d'histoire sur les rites écossais ou pour son traité sur les moustiques.

<sup>82</sup> DARUTY DE GRANDPRÉ, *Vade-mecum du bibliothécaire...*, Paris : E. Paul et fils et Guillemin, 1897, p. 1.

Cet ouvrage est donc visiblement la contrepartie d'une absence ressentie de règles de catalogage formalisées.

L'ouvrage est divisé en deux grandes parties : « *Le classement des livres et la rédaction des catalogues* » (15 pages) puis « *Le format des livres* » (47 pages). L'intérêt de cette brochure réside moins dans le contenu, qui reprend les principaux éléments des auteurs cités dans la bibliographie, que dans la forme. En effet, toute la première partie est écrite sous forme de courtes phrases à l'infinitif, en liste, à l'exception de quelques « observations » rédigées. Quelques phrases particulièrement importantes sont notées en italique pour être immédiatement visibles<sup>83</sup>. Cette particularité montre l'ambition de l'auteur de proposer aux bibliothécaires un outil à « *consulter* » plus qu'à lire, ne présentant que l'essentiel des principes méthodiques à savoir pour pouvoir exercer le métier de bibliothécaire, dépourvu des digressions des manuels plus longs. Il accomplit ainsi la performance de décrire le cœur du métier en seulement 15 pages.

Mais cette méthode a ses défauts, comme le montre la présence de la deuxième partie du manuel : il n'est pas possible de réduire à si peu de pages un métier aussi complexe que l'est celui de bibliothécaire à la fin du XIXe siècle. Pour cette raison, et aussi parce qu'après la publication des *Instructions élémentaires* de Delisle, il était difficile de rivaliser, cet opuscule n'a pas eu le succès escompté par son auteur : elle n'est citée que dans le *Polybiblion, revue bibliographique universelle*<sup>84</sup>.

## CONTEXTE ET RELATIONS ENTRE MANUELS : LE PETIT MONDE DES BIBLIOTHEQUES FRANÇAISES

Dans une profession qui n'est pas encore organisée en association et où les revues n'ont pas encore un rôle de débat, la question de l'autorité de référence et de la transmission de l'information bibliothéconomique se pose. En effet, si l'ABF n'existe pas encore, des interactions importantes existent déjà entre des personnalités de poids, les manuels, les revues et la seule institution de formation existante à ce jour : l'École des chartes. Pour mieux saisir le rôle et la place des manuels dans le contexte bibliothéconomique des années 1880-1890, il nous faut interroger cette structure complexe et pourtant structurée du monde des bibliothèques françaises. Ainsi s'éclaireront des questions comme : qui a l'autorité pour imposer ses conceptions du fonctionnement d'une bibliothèque ? D'où et comment se transmettent les informations bibliothéconomiques et les normes, s'il y en a ? Les manuels jouent-ils le rôle de débat qu'assureront plus tard les revues ?

### Les différentes formes de manuels, reflet d'une structure centralisée d'autorité ?

#### Instructions VS manuels

Une première distinction est à effectuer entre les *Instructions élémentaires* de Léopold Delisle et les deux autres manuels. En tant que documents administratifs, les instructions ne se différencient pas des circulaires : dans les deux cas, elles émanent du gouvernement et ont pour objectif d'uniformiser les pratiques sur le territoire. Les

<sup>83</sup> Par exemple : « *Ne jamais mettre un livre en place avant de l'avoir complètement répertorié* », p. 6.

<sup>84</sup> *Polybiblion, revue bibliographique universelle*, LXXXII, Partie littéraire, 2<sup>e</sup> série, t.47, Paris : Polybiblion, janvier 1898, p. 276-277.

*Instructions* de Léopold Delisle se différencient toutefois des circulaires pour deux raisons. La première est la diminution, lors de leur édition brochée, de leur caractère officiel marqué : en effet, celui-ci ressortait surtout de l'endroit où elles étaient publiées : la « partie officielle » d'une revue elle-même officielle, le *Bulletin des bibliothèques et des archives* publié « sous l'auspice du ministère de l'Instruction publique ». La deuxième raison est que, alors que la plupart des circulaires sont directement signées par le ministre, les *Instructions* de Léopold Delisle sont écrites par un bibliothécaire, donc, pour le lecteur, un pair<sup>85</sup>. Entre les exigences du gouvernement et les besoins non satisfaits des bibliothèques, Léopold Delisle occupe en effet une place intermédiaire, qui lui permet d'imposer des normes. La notoriété de Léopold Delisle comme administrateur de la Bibliothèque nationale conforte cette légitimité : le gouvernement choisit en effet ce bibliothécaire à plusieurs reprises<sup>86</sup>, autant pour sa compétence que pour sa réputation.

Les manuels – du moins ceux étudiés – ne relèvent quant à eux d'aucune commande officielle, ils sont encore le résultat d'entreprises individuelles. Par rapport aux instructions, leur rôle est pédagogique : il s'agit pour eux de transmettre et d'explicitier les directives officielles, qui sont précises et techniquement assez complexes, dans un contexte plus large. Les auteurs en profitent souvent pour décrire de manière générale et historique le métier de bibliothécaire et pour faire un compte-rendu d'expérience sur leurs pratiques professionnelles quotidiennes.

## La place des circulaires ministérielles

En France, dans le domaine des bibliothèques, un nombre impressionnant de circulaires ministérielles a été publié depuis la Révolution Française<sup>87</sup>. Dans les manuels de Jules Cousin et d'Albert Maire, beaucoup de ces circulaires sont reproduites, souvent dans leur intégralité, formant l'ensemble des appendices des manuels. Dans les deux cas, leur place est considérable : chez Jules Cousin, elles représentent 33% de l'ensemble de l'ouvrage, et 26% chez Albert Maire<sup>88</sup>. Face à une telle importance, on peut se poser la question du rôle de l'État dans les tentatives de normalisation de la pratique bibliothéconomique de l'époque, ainsi que celle de l'inévitable redondance entre les circulaires et le corps du texte des manuels.

La circulaire du 4 mai 1878, la première et la plus importante en ce qui concerne les bibliothèques universitaires, est un exemple de cette redondance. Détaillée sur près de trente pages et reproduite en intégralité dans les manuels, elle constitue à elle seule un « véritable petit manuel du bibliothécaire »<sup>89</sup> : dans ce cas, pourquoi la reproduire, ou, plus insidieusement, pourquoi écrire un manuel qui souvent ne fait que reformuler ce qui est longuement décrit par le ministère de l'Instruction publique ? Dans sa préface, Jules Cousin justifie la reproduction intégrale de ces instructions :

« Tous ceux qui, d'une manière plus ou moins directe, ont part à l'administration de ces diverses bibliothèques, trouveront ainsi, réunis dans un petit nombre de

<sup>85</sup> Preuve supplémentaire que les *Instructions élémentaires* de Léopold Delisle sont différenciées des circulaires ministérielles par les bibliothécaires : elles ne sont pas intégrées en appendice dans le manuel d'Albert Maire, comme les autres circulaires.

<sup>86</sup> En 1886, Léopold rédige des *Instructions relatives à la rédaction d'un inventaire des incunables dans les bibliothèques publiques de France*.

<sup>87</sup> Cf ROBERT, Ulysse, *Recueil de lois, décrets, arrêtés et circulaires relatifs aux bibliothèques*, Paris : H. Champion, 1883. L'auteur recense et reproduit tous ces textes officiels relatifs aux bibliothèques, depuis 1791 jusqu'à 1883. Divisé selon six catégories de bibliothèques, ce livre est la preuve de l'importance de ces textes en nombre et en volume (244 pages pour un nombre total de 109 circulaires ou arrêtés, soit plus d'un texte par an).

<sup>88</sup> 122 pages d'appendice pour 239 pages de corps de texte dans le manuel de Jules Cousin, et 153 pages de circulaires, pour 275 pages de corps du texte et 124 pages de lexique, chez Albert Maire.

<sup>89</sup> BLASSELLE Bruno, dans VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Promodis, Cercle de la Librairie, 1991, p. 153.

*pages, tous les renseignements qu'il peut leur être utile de consulter de temps à autre. [...] Les aspirants aux fonctions de bibliothécaire auront également sous la main une sorte de code manuel, qui leur permettra de s'initier peu à peu à la connaissance des règlements, qu'ils seront appelés à appliquer plus tard »<sup>90</sup>.*

L'objectif des appendices est donc différent de celui des manuels : l'auteur fait clairement une différence entre les circulaires, qui ont un caractère essentiellement juridique, et les manuels, à visée plus didactique. Si les renvois aux instructions dans le corps du texte sont particulièrement nombreux, la mise en forme du texte, les commentaires et les conseils personnels de chaque auteur sont une plus-value de taille en regard des circulaires, qui ne traitent par ailleurs que d'un sujet précis là où les manuels synthétisent. Tout au plus, l'importance des circulaires marque une dépendance des manuels à l'égard de l'État – ce qui est renforcé par une absence presque totale de critique, chez Jules Cousin, envers ces textes officiels. On peut même supposer que ces textes officiels sont le point de départ de la publication des manuels, du moins de celui de Jules Cousin : en témoigne sa publication au milieu de la période de production des circulaires et la reproduction à la dernière minute des toutes dernières, celles relatives à la circulation des thèses, publiées en 1882 et reproduites en intégralité par Jules Cousin.

## Lien avec les revues

Il est intéressant d'interroger les relations entre les revues professionnelles et les auteurs de manuels, pour mieux saisir les enjeux des débats contenus dans les manuels. A la fin du siècle, à côté du *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire* publié par Techener depuis 1858, deux grandes revues sont dignes d'intérêt : le *Bulletin des bibliothèques et des archives*, à caractère officiel, et la *Revue des bibliothèques*.

Le *Bulletin des bibliothèques et des archives* est une revue trimestrielle publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, entre 1884 et 1889 (6 volumes) – nous avons déjà vu le caractère officiel de cette revue. Elle prend la suite du *Cabinet historique* publié entre 1854 et 1883. Outre des instructions et rapports officiels, on y trouve des statistiques, des données de personnel ou encore les nominations aux diverses commissions de bibliothèques. Organe principal d'information pour les bibliothécaires avant la création du *Bulletin de l'ABF* en 1907, cette revue était également utile à l'étranger : elle « donnait des renseignements précieux sur tout ce qui se rapportait aux bibliothèques françaises »<sup>91</sup>, selon Arnim Graesel qui en regrette l'arrêt de publication.

La *Revue des bibliothèques* a un caractère beaucoup plus scientifique et traite surtout des aspects historiques et techniques du métier. Publiée mensuellement sous la direction d'Émile Chatelain et Léon Dorez, entre 1891 et 1936, son caractère historique et bibliographique est très marqué dès son origine : « *L'histoire des bibliothèques anciennes et modernes occupera la première place dans notre recueil* », est-il écrit dans le programme inséré en tête du premier numéro<sup>92</sup>. Le bibliothécaire allemand Arnim Graesel est du même avis : « *c'est surtout une revue de bibliothécaire et de bibliographie scientifique* »<sup>93</sup>. Si Albert Maire est co-fondateur de la revue en 1891, il en est également nommé secrétaire de rédaction entre 1891 et 1895, ce qui confirme, outre la compétence reconnue d'Albert Maire en matière d'écriture professionnelle, son goût déjà prononcé pour l'histoire du livre et des bibliothèques. Les contributeurs à cette

<sup>90</sup> COUSIN, Jules, *De l'organisation*, préface, p. X.

<sup>91</sup> GRAESEL, Arnim, *Manuel de bibliothéconomie*, p. 31.

<sup>92</sup> Reproduit dans : *Revue des bibliothèques*, supplément IV : « Table des matières contenues dans les vingt premières années (1891-1910) de la Revue des bibliothèques », DEVILLE, Étienne (éd.), Paris : H. Champion, 1911.

<sup>93</sup> GRAESEL, Arnim, *op. cit.*, p. 31. La « bibliothécaire » désigne l'histoire des bibliothèques. Sur ce mot, cf note 80, p. 23.

revue attestent l'étroitesse du monde des bibliothèques : Si Jules Cousin n'écrit pas pour cette revue, on retrouve en revanche plusieurs contributions d'Albert Maire<sup>94</sup>, de Léopold Delisle<sup>95</sup> et un article très important sur *Les bibliothèques allemandes*<sup>96</sup>, de Jules Laude, qui y publie également des comptes-rendus bibliographiques.

Ainsi, les auteurs de manuels sont les mêmes qui contribuent aux revues de l'époque. Si Albert Maire conforte sa tendance historisante dans ses articles de revue, les sujets traités par les autres auteurs sont des sujets d'actualité, les mêmes que ceux qui sont débattus dans leurs manuels : le catalogage (Léopold Delisle), la conservation des ouvrages (Albert Maire) ou encore l'avance des bibliothèques allemandes (Jules Laude). Grâce à leurs contributions, les auteurs de manuels étaient donc au courant des principaux débats qui agitaient la profession et qui influençaient le contenu de leur manuel et leur conception des bibliothèques. Cette frontière assez lâche entre manuels et revues montre sans doute le besoin croissant des bibliothécaires de se doter d'un organe collectif à ampleur plus large, où pourraient s'exprimer les points de vue de chacun, en plus des manuels : un tel outil de débat ne verra le jour qu'en 1907, un an après la naissance de l'Association des bibliothécaires français.

## L'École des chartes, un monde à part ?

Fondée en 1821, l'École des chartes est la seule école de formation des bibliothécaires pendant tout le XIXe siècle, jusqu'à l'apparition d'écoles spécifiques aux bibliothèques, dès l'entre-deux guerres<sup>97</sup>. A l'École des chartes, la spécialisation de l'enseignement pour les bibliothèques apparaît tardivement, les archives occupant longtemps la place prépondérante. Le premier cours de « classement des archives et des bibliothèques publiques » est créé en 1847, mais il est assuré par un ancien archiviste, Vallet de Virille. Ce cours sera renforcé du côté de la bibliographie, entre 1869 et 1895, par Anatole de Montaiglon dont la fonction de bibliothécaire est un atout incontestable. Mais c'est surtout Charles Mortet<sup>98</sup>, connu pour son activité en faveur de la profession, qui professionnalise la formation en 1895 avec son cours de « bibliographie et service des bibliothèques ». Charles Mortet est en effet le premier à concevoir son cours comme une préparation scientifique, technique et pratique au métier de bibliothécaire, ce qui est facilité par la scission de la chaire entre archives et bibliothèques. En même temps que les manuels professionnels, la formation dispensée à l'École des chartes se modernise et se technicise donc durablement à la fin du XIXe siècle<sup>99</sup>.

Pourtant, les liens entre cette école de formation et la profession, notamment les autres manières d'accéder au métier, semblent très ténus. D'un côté, les bibliothécaires

<sup>94</sup> En plus de nombreux comptes-rendus bibliographiques (28 en cinq ans, entre 1891 et 1895), deux articles sont dignes d'être relevés : « La reliure des ouvrages de bibliothèques », *Revue des bibliothèques*, III, 1893, p. 479 et « Aérostation et aviation. Catalogue de la bibliothèque de l'Université de Paris », *Revue des bibliothèques*, XX, 1910, p. 233.

<sup>95</sup> Ses *Instructions élémentaires* y sont publiées assez tardivement, en 1908. On trouve également un « Dépouillement alphabétique du *Monasticon Benedictum* », *Revue des bibliothèques*, VII, 1897, p. 241 et un « Extrait de l'Introduction au Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale », *Revue des bibliothèques*, VII, 1897, p. 359.

<sup>96</sup> LAUDE, Jules, « Les bibliothèques allemandes », *Revue des bibliothèques*, X, 1900, p. 97.

<sup>97</sup> Une première école de bibliothécaires voit le jour à Paris, rue de l'Élysée, en 1923, mais ferme dès 1929. En 1930 est créée l'École municipale de bibliothécaires, en 1935 l'École de bibliothécaires-documentalistes. Ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale qu'une école nationale domine la formation : l'École nationale supérieure des bibliothécaires (ENSB), créée en 1963, qui deviendra l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) en 1992.

<sup>98</sup> Bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, Charles Mortet fut chargé de la chaire de « bibliographie et service des bibliothèques » de l'École des chartes en 1895, qu'il occupa jusqu'en 1927.

<sup>99</sup> Sur l'évolution des cours de bibliothéconomie à l'école des chartes, cf le mémoire de DCB : VERZEGNASSI, Coralie, *La chaire de bibliographie à l'École des chartes : histoire de la formation du bibliothécaire, 1821-1932*. Mémoire d'études DCB18, Villeurbanne : Enssib, 2009. Je remercie par ailleurs vivement Coralie Verzegnassi de m'avoir communiqué le plan du cours de Charles Mortet, pris en note par un élève de la promotion 1911-1914.

les plus influents, comme Léopold Delisle, sortent directement de cette école et leur compétence est indéniable. Pour les autres, leur savoir ne provient que de leur expérience en bibliothèque, ce qui crée une disparité de formation forte entre les différentes formations au métier. A l'inverse, aucun professeur de l'École des chartes ne semble *a priori* faire référence à des manuels de bibliothécaires, et surtout aucun d'eux ne rédige de manuel ou de résumé de ses cours. Ceci est peut-être le signe d'un désintérêt de leur part pour la formation des bibliothécaires, en dehors de leurs quelques élèves ; c'est surtout le signe d'une dichotomie fondamentale entre la formation scolaire et la formation par l'expérience ou en autodidacte. L'absence de liens entre les manuels de bibliothécaire et l'École des chartes pose le problème durable de la formation des personnels autres que les archivistes-paléographes.

Un lien apparaît cependant à la toute fin du siècle entre l'École des chartes et les manuels de bibliothécaire : il s'agit de l'objectif commun du diplôme de bibliothécaire. Dans les deux cas en effet, le lien avec les programmes des examens professionnels est fort : Charles Mortet comme Albert Maire s'inspirent fortement du programme du CAFB de 1879 pour construire leur cours ou leur manuel. Du fait de cette finalité identique, on observe une communauté de thèmes entre le cours de Charles Mortet et les manuels. Dans le cours de Charles Mortet, trois thèmes sont développés : histoire du livre, bibliographie et service des bibliothèques, ce dernier étant centré sur l'élaboration des catalogues sur fiches. Chez Jules Cousin et Albert Maire également, la majorité du texte est consacrée à la manière de rédiger les fiches de catalogue, ce qui n'est pas étonnant lorsque l'on sait que la principale épreuve du CAFB était la rédaction d'une quinzaine de fiches pour des ouvrages de toute époque. On sait par ailleurs que Charles Mortet et Albert Maire ont travaillé dans la même bibliothèque et dans la même section, pendant une courte période<sup>100</sup>. Toutefois, s'ils se connaissaient, il n'est pas certain que les liens entre ces deux hommes aient été amicaux, à en juger par l'agacement d'Albert Maire lorsqu'il parle de la mainmise des chartistes dans la création de l'ABF et du probable conflit entre ceux-ci et les bibliothécaires universitaires :

*« Il est à craindre qu'elle [l'ABF] veuille écartier systématiquement sous l'influence de ceux de l'École des chartes, les bibliothécaires universitaires. Dans ce cas, il n'y aurait plus qu'à se retirer »*<sup>101</sup>.

Cette remarque est aussi révélatrice de l'attitude d'Albert Maire devant cette toute jeune association : méfiant, en attente, Albert Maire se rend régulièrement aux réunions sans y prendre part : *« nous verrons si cela aboutira »*<sup>102</sup>, dit-il finalement avant de ne plus évoquer cette question dans son journal. On sait par ailleurs que les diplômés de l'École des chartes ne prisaient guère les postes en bibliothèque universitaire. Pour le succès de la future association, il sera donc d'abord nécessaire de régler ces conflits internes à la profession. L'absence de lien entre l'École des chartes et les manuels n'empêche néanmoins pas une simultanéité dans l'intérêt nouveau pour le métier et dans la technicisation de celui-ci et de la formation. Autant que la formation directe, les manuels sont en effet un moyen d'apprendre le métier et, pour les auteurs, de faire passer une conception du métier et de la bibliothèque en général. Lieu de débat ou d'érudition, voyons maintenant dans quelle mesure ces manuels présentent leur conception des missions de base d'un bibliothécaire.

---

<sup>100</sup> Après une longue carrière à la bibliothèque Sainte-Geneviève, où Albert Maire le connaissait déjà, Charles Mortet a en effet fait un séjour à la section lettres et sciences de la bibliothèque de la Sorbonne, en 1913.

<sup>101</sup> MAIRE, Albert, *Journal*, ASS, MS 2283, à la date du 22 avril 1906.

<sup>102</sup> MAIRE, Albert, *Journal*, ASS, MS 2283, à la date du 17 décembre 1905.

## Les missions de base du bibliothécaire

---

Dans quelle mesure les manuels remplissent-ils la fonction de formation des bibliothécaires, si lacunaire au XIXe siècle ? Sous des organisations différentes, les thèmes abordés dans les différents manuels sont assez identiques, définissant ainsi les missions de base que doit savoir effectuer un bibliothécaire. Nous avons choisi de distinguer ces thèmes en trois catégories : la gestion de l'établissement et du personnel, la gestion des collections et enfin les thèmes absents ou qui font polémiques, en voyant pour chacun comment ils sont traités, quelle conception du métier ils diffusent et quelle est leur utilité réelle pour les personnes qui les lisent.

### LA GESTION DE L'ETABLISSEMENT : BATIMENT, ADMINISTRATION ET PERSONNEL.

#### Emplacement, local et mobilier : entre principes et réalité.

« *Il est hors de doute que l'étude de cette question [du bâtiment] joue un rôle capital et dans la conservation des collections et dans le bon fonctionnement des divers services* », déclare Albert Maire<sup>103</sup>. S'ils confirment la fonction de conservation comme mission centrale des bibliothèques, les auteurs de manuels profitent également de cet espace de parole pour laisser libre cours à leurs revendications parfois véhémentes, vis-à-vis d'une réalité où les locaux étaient au mieux incommodes, au pire très insuffisants.

#### La situation catastrophique des bâtiments au XIXe siècle

Il faut dire un mot, pour commencer, de la réalité des bâtiments de l'époque, particulièrement des bibliothèques universitaires. Preuve que la situation n'était pas isolée, Jules Cousin et Albert Maire ont tous deux été directement confrontés à des problèmes de locaux dans leur carrière. Entre 1883 et 1888, Albert Maire ne cesse de se plaindre au recteur et au ministre, dans ses rapports trimestriels, de la situation désastreuse des locaux de la bibliothèque universitaire de Clermont-Ferrand. On lit ainsi sous sa plume au troisième trimestre 1884 : « *Installation matérielle : salles trop petites. La place manquera bientôt pour loger les ouvrages nouveaux* »<sup>104</sup> ; et quelques mois plus tard : « *situation matérielle : elle est de plus en plus défectueuse sous tous les rapports. [...] Le bibliothécaire se voit obligé, à certaines séances, de loger les étudiants dans la salle des professeurs* »<sup>105</sup>. En 1887 enfin, se plaignant de devoir placer les livres sur deux rangs dans les rayons : « *La bibliothèque est encombrée ; de nouveaux rayonnages deviennent indispensables [...] Il serait donc très utile de songer à agrandir ce local au moyen d'une ou deux salles communiquant avec les deux qui*

---

<sup>103</sup> MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p.43.

<sup>104</sup> AN, carton f/17/13264 : situation trimestrielle de la bibliothèque universitaire de Clermont-Ferrand, 2<sup>e</sup> trimestre 1884.

<sup>105</sup> *Ibidem*, 4<sup>e</sup> trimestre 1884.

*existent et cela en vue du développement des ouvrages placés sur deux rangs* »<sup>106</sup>. Il faut penser qu'à l'époque la grande majorité des bibliothèques universitaires se trouvait dans cette situation. Si Albert Maire ne resta pas assez longtemps dans cette bibliothèque pour jouir de la construction du nouveau bâtiment<sup>107</sup>, cette expérience lui fut très utile pour constater la situation des locaux des bibliothèques universitaires, et donner des conseils en conséquence. Jules Cousin est également confronté à des problèmes de locaux, bien avant le déménagement de la bibliothèque de Douai à Lille en 1887. Ainsi lit-on dans le rapport du 2<sup>e</sup> trimestre de 1884 : « *Situation matérielle : devenue tout à fait insuffisante. Il y a actuellement 41 volumes in-4<sup>o</sup> et 285 in-8<sup>o</sup> qui ne trouvent plus place dans les rayons et qu'on est obligé de mettre sur des tables et des châssis* »<sup>108</sup>. La construction quelques mois plus tard d'un corridor n'améliorera que provisoirement la situation. Si ces ennuis surviennent après la publication de son manuel, ils ne sont pas sans influencer les prises de position futures de Jules Cousin quant à la construction des bibliothèques universitaires. Dans son manuel, Albert Maire conclut par un constat pessimiste : « *il nous reste beaucoup à faire, non pour atteindre à la perfection, mais pour que nos bibliothèques de France soient aménagées convenablement* »<sup>109</sup>.

Cette situation d'insuffisance n'évoluera que beaucoup plus tard, comme en témoigne l'état des lieux dressé en 1902 par Jules Laude, connaisseur dans le domaine de l'architecture<sup>110</sup> : « [les bibliothèques] *sont à peu près partout logées dans de vieux bâtiments où toutes les commodités font défaut : salle de lecture insuffisante, locaux d'administration mal agencés et étroits, magasins de livres trop petits où les livres s'entassent sans ordre...* »<sup>111</sup>. Hormis quelques constructions remarquables des années 1890-1900 (Clermont-Ferrand, Caen, Lille), il faudra attendre les années 1930 pour que l'on assiste enfin à la construction de bibliothèques réalisées pour leur seul usage et aménagées convenablement. « *La situation des bibliothèques en France à la veille de la Première Guerre mondiale était à peu près similaire à celle qui prévalait, cinquante ans plus tôt, à la déclaration de la guerre de 1870* », écrit Graham Keith Barnett<sup>112</sup>. Pour remédier à cette déficience, les manuels n'ont malheureusement que très peu de pouvoir, hormis celui de tirer la sonnette d'alarme ou de réaffirmer des principes élémentaires.

## La revendication d'un bâtiment isolé

Depuis longtemps pour les bibliothécaires, il est un principe fondamental qui veut que la bibliothèque soit construite de manière isolée et à usage exclusif : Constantin déplorait déjà le manque d'investissement de la part des gouvernements sur ce sujet<sup>113</sup> et Jean-Pie Namur faisait de l'isolement du bâtiment la première condition pour la bonne conservation des documents<sup>114</sup>. A partir des années 1880, la revendication d'un bâtiment indépendant fait largement consensus et est donc réaffirmée par les auteurs de manuels.

---

<sup>106</sup> *Ibidem*, 1<sup>er</sup> trimestre 1887.

<sup>107</sup> Albert Maire fut bibliothécaire universitaire à Clermont-Ferrand entre 1882 et 1888, or la nouvelle bibliothèque est inaugurée en 1906. On peut supposer que les plaintes d'Albert Maire ne sont pas pour rien dans la décision de cette nouvelle construction.

<sup>108</sup> AN, carton f/17/13264 : situation universitaire de la bibliothèque universitaire de Douai, 2<sup>e</sup> trimestre 1884.

<sup>109</sup> MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 44.

<sup>110</sup> Bibliothécaire à la bibliothèque universitaire de Clermont-Ferrand entre 1899 et 1919, Jules Laude est à l'origine du projet de construction du nouveau bâtiment de cette bibliothèque, construit par l'architecte G. A. Gerhardt et inauguré en 1906. Cette nouvelle bibliothèque est la première après celle de Sainte-Geneviève à bénéficier d'un bâtiment indépendant et à regrouper en un même lieu la bibliothèque municipale et la bibliothèque universitaire, comme cela se fera également à Lille en 1907.

<sup>111</sup> LAUDE, Jules, *Les bibliothèques publiques*, Clermont-Ferrand, G. Mont-Louis, 1902, p. 22.

<sup>112</sup> cf BARNETT, Graham Keith, *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris : Cercle de la Librairie, 1987, p. 277.

<sup>113</sup> CONSTANTIN, L.-A., *Bibliothéconomie...*, Paris : Roret, 1841, p. 73 : « *Les gouvernements hésitent peu à construire de superbes écuries, d'élégants théâtres, de brillantes salles de danse, etc., etc. ; Pour les bibliothèques, ou ne trouve que d'anciens bâtiments que l'on ne peut employer à d'autre usage. Les exceptions sont rares, et ne datent pas de loin* ».

<sup>114</sup> NAMUR, Jean-Pie, *Manuel du Bibliothécaire...*, Paris : J. B. Tircher, 1834, p. 39.

Tous ont en effet « *souligné dans leurs livres ou leurs articles l'insuffisance des surfaces et l'erreur commise partout d'intégrer la bibliothèque dans les bâtiments universitaires* »<sup>115</sup>. Le problème est identique pour les bibliothèques municipales : si certaines sont construites de façon assez majestueuse à Grenoble (1864-1872) ou à Marseille (1864-1881) par exemple, elles ne sont jamais séparées de leurs confrères, les musées. « *Un bâtiment construit exprès et isolé* » est en effet « *la règle en Allemagne, en Angleterre et en Amérique* » mais « *l'exception en France* », constate tristement Albert Maire<sup>116</sup>. La seule bibliothèque en France qui soit construite de cette manière est celle de Sainte-Geneviève, achevée en 1851, avant celle de Clermont-Ferrand en 1906. Devant une réalité si sensible, Albert Maire choisit volontairement de ne pas trop s'avancer, dans la mesure où « *tant de circonstances peuvent créer des obstacles* »<sup>117</sup>. C'est à cause de son manque de prise de position dans ce domaine que Jean Bleton qualifie ce livre de « *peu révolutionnaire et qui n'a pas dû frapper particulièrement l'attention de ceux qui, à cette époque, avaient la charge de doter les bibliothèques d'installations nouvelles* »<sup>118</sup>.

Jules Cousin quant à lui est d'abord très hésitant sur ce sujet, avant de durcir son discours quelques années plus tard. Dans son manuel de 1882 en effet, les préconisations restent floues : l'auteur préfère insister sur l'importance des exigences locales du terrain, plus essentielles que les principes théoriques, et se limite à des remarques de bon sens fondées sur des citations de Vitruve<sup>119</sup>. C'est surtout dans une brochure spécialement consacrée à la question des bâtiments, *De la construction et de l'installation des bibliothèques universitaires* (1886)<sup>120</sup>, que Jules Cousin affirme de manière cette fois très normative la nécessité d'un bâtiment isolé, à une période où la question le touche directement puisque sa bibliothèque est appelée à déménager l'année suivante. Face à une absence totale de changement, le principe se change alors en protestation indignée :

« *Ne serait-il donc pas temps, si l'on ne veut pas se condamner à piétiner sur place, et à procéder sans cesse par des arrangements, qui ne feront toujours que reculer l'obstacle sans l'abattre jamais complètement, de se décider à construire enfin de vraies bibliothèques, c'est-à-dire des bâtiments faits exprès pour recevoir les livres, et où l'on puisse s'en servir commodément ?* »<sup>121</sup>.

Vingt-six ans plus tard, l'immobilisme persiste pourtant, comme le prouve le fait que, dans une conférence organisée par l'ABF, Jules Laude se sente encore obligé de réaffirmer le même principe qui fait pourtant consensus au sein de la profession : « *Les bibliothèques doivent [...] occuper des bâtiments indépendants et construits spécialement pour elles* »<sup>122</sup>.

<sup>115</sup> BLETON, Jean, dans VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, tome 3 : 1789-1914, Paris : Promodis, Cercle de la Librairie, 1991, p. 222.

<sup>116</sup> MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 45.

<sup>117</sup> MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 49.

<sup>118</sup> BLETON, Jean, « les magasins à livres dans les bibliothèques françaises du début du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours », *BBF*, 1956, n°3

<sup>119</sup> Le *De Architectura* de l'historien latin Vitruve, seul traité d'architecture de l'Antiquité conservé, est considéré comme une référence du XVe au XIXe siècle en matière d'architecture des bibliothèques. Parmi les références de Jules Cousin à cet auteur, on trouve par exemple la nécessité de placer les ouvertures de la bibliothèque vers l'Est, pour éviter le froid et l'humidité du Nord, ou encore celle de disposer les livres au premier étage pour pallier les problèmes liés aux inondations.

<sup>120</sup> Cette brochure de 24 pages marque une évolution importante de la pensée de Jules Cousin. Plus documentée que le manuel de 1882, elle s'appuie essentiellement sur un rapport qui fait état de la situation lamentable des bibliothèques universitaires et sur un rapport de l'architecte Jean-Louis Pascal au ministère de l'Instruction publique « Les bibliothèques et les facultés de médecine en Angleterre », publié dans la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics* en 1884. Quatre ans après la rédaction de son manuel, l'ambition de Jules Cousin dans cette brochure est de continuer la réforme du personnel entamée en 1879 par une réforme des locaux, en s'appuyant sur des modèles étrangers éprouvés.

<sup>121</sup> COUSIN, Jules, *De la construction et de l'installation des bibliothèques universitaires*, Paris : G. Pedone-Lauriel, 1886, p. 3.

<sup>122</sup> LAUDE, Jules, conférence de 1912, dans *Bibliothèques, livres, librairies, conférences faites à l'École des hautes études sociales sous le patronage de l'Association des bibliothécaires français*, 2<sup>e</sup> série, Paris : M. Rivière et cie, 1913, p. 127-152.

Concernant l'intérêt d'un tel isolement, les auteurs répondent par la conception assez courante bien que conservatrice de la bibliothèque savante : une bibliothèque doit être construite à l'écart du passage et au calme pour favoriser l'étude. Ainsi, pour l'emplacement de la bibliothèque, Jules Cousin a cette phrase très étonnante qui reflète toute l'ambiguïté de sa pensée concernant la possibilité d'une démocratisation de la bibliothèque municipale : « *nous voudrions que la bibliothèque fût mise à portée de tous, mais surtout à portée de ceux qui en useront certainement* », c'est-à-dire les chercheurs. Tout en prenant en compte l'importance des flux de passage dans la fréquentation d'une bibliothèque publique, l'auteur réserve néanmoins l'usage de celle-ci aux érudits locaux, sans que l'on puisse dire si la réalité influence la théorie ou l'inverse. Le principe d'isolement se revendique aussi d'une exigence de conservation, la grande peur des bibliothécaires du XIXe siècle étant les risques d'incendies.

### **Aménagement intérieur et mobilier : entre archaïsmes et nouveautés**

Sur la question du mobilier, Jules Cousin fait preuve d'un conservatisme qui pousse parfois à l'archaïsme. En accord avec Constantin et contre les avis étrangers dont il n'a pas connaissance<sup>123</sup>, il continue par exemple à préconiser pour les rayonnages des tablettes fixes, malgré les évidents progrès que peuvent apporter les tablettes mobiles. Un même souci d'économie pousse Jules Cousin à conseiller l'utilisation du bois (déconseillé par Albert Maire), alors que la bibliothèque Sainte-Geneviève, première bibliothèque à utiliser largement le fer et la fonte, avait été inaugurée depuis déjà plus de trente ans. Cette mesure caractéristique de Jules Cousin rejoint un esprit pratique, par exemple lorsque l'auteur avoue préférer « *sacrifier l'élégant à l'utile* »<sup>124</sup>. Mais elle révèle surtout la logique de Jules Cousin, qui vise à la meilleure répartition possible du faible budget dont les bibliothèques disposent : « *Pour nous, c'est aux livres que nous nous attachons avant tout ; les armoires qui doivent les renfermer ne sont que des moyens d'ordre et de conservation* »<sup>125</sup>. A travers la description du mobilier se dessine donc une personnalité certes peu moderne, mais prudente et qui cherche à s'adapter au contexte budgétaire des bibliothèques de son époque. Si Jules Cousin évolue légèrement dans la brochure déjà évoquée de 1886, par exemple sur la question des échelles<sup>126</sup>, il ne se départira jamais d'une prudence qui le pousse à s'interroger face à des progrès qui lui paraissent parfois trop rapides. Ainsi pour l'électricité :

« *Faut-il, dès aujourd'hui abandonner le gaz pour l'électricité ? Nous craindrions que ce ne fût un peu trop hâtif, et il n'est pas téméraire d'attendre, nous semble-t-il, que la science ait apporté les derniers perfectionnements que ce mode d'éclairage peut encore réclamer, pour le faire passer décidément dans la pratique ordinaire.* »<sup>127</sup>

<sup>123</sup> Notamment le bibliothécaire russe B. SOBOLSTCHIKOFF, dans ses *Principes pour l'organisation et la conservation des grandes bibliothèques*, Paris : Jules Renouard, 1859, p. 33 : « *Les rayons sont faits ordinairement de manière à pouvoir être baissés ou haussés à volonté* ». Au crédit de Jules Cousin, il faut rappeler que, dans la majorité des bibliothèques françaises de l'époque, les ouvrages étaient rangés suivant leur format, ce qui ne rendait pas nécessaire le système des tablettes mobiles.

<sup>124</sup> COUSIN, Jules, *De l'organisation*, p. 15.

<sup>125</sup> COUSIN, Jules, *De l'organisation*, p. 14.

<sup>126</sup> Alors qu'il décrivait longuement dans le manuel de 1882 les différents types d'échelles utilisées dans les bibliothèques, sans dire le moindre mot de leur inconvénient, il les déconseille fortement à partir de 1886, tout en recommandant des plafonds de 2,10 à 2,20 mètres de haut maximum pour les magasins.

<sup>127</sup> COUSIN, Jules, *De la construction et de l'installation des bibliothèques universitaires*, Paris : G. Pedone-Lauriel, p.16-17. La même réflexion prudente concerne l'emploi du fer pour les rayonnages : « *Quel que soit l'avantage que l'emploi du fer pourrait présenter, il est à craindre qu'on ne le regarde encore comme une trop grande nouveauté. Aussi nous contenterons-nous ici, en attendant qu'une plus longue pratique soit venue en consacrer l'usage, de rappeler les principes que nous avons exposés dans notre traité De l'organisation des bibliothèques* ». *Op. cit.*, p. 21.

Rappelons que la question de l'éclairage était centrale dans les bibliothèques depuis la circulaire de 1838 qui incitait les bibliothèques municipales à ouvrir le soir. Les vastes salles de lecture<sup>128</sup> des bibliothèques construites dans les années 1850-1880, avec leurs dômes zénithaux (à Grenoble ou Rouen par exemple) ne parvenaient pas à fournir un éclairage naturel suffisant. En outre, elles posaient de sérieux problèmes de chauffage. Le rapport entre les manuels et la réalité dans ce domaine est particulièrement instructif, puisque l'on remarque que ce sont précisément les recommandations de Jules Cousin – un éclairage artificiel au gaz et un chauffage par calorifère à air chaud – qui s'imposent dans presque toutes les bibliothèques tant universitaires que municipales construites à la fin du XIXe siècle, sans que l'on puisse savoir qui influence qui. Il est probable, étant donné la faible diffusion et la réception souvent défavorable de son manuel, que Jules Cousin accompagne les principales évolutions des bibliothèques en matière d'éclairage et de construction plus qu'il ne les impose.

Entre Jules Cousin et Albert Maire, la différence de génération est particulièrement sensible dans ce domaine du mobilier. Douze ans après l'aveu de prudence de Jules Cousin sur l'électricité par exemple, Albert Maire n'hésite pas à recommander un tel procédé qui est pour lui « *l'éclairage par excellence* »<sup>129</sup>. Prenant appui sur les critiques du bibliothécaire américain William F. Poole<sup>130</sup>, Albert Maire poursuit la remise en cause, en germe dans la brochure de Jules Cousin, des salles de lecture trop hautes : « *Les architectes s'engouent de salles élevées à dôme, à coupole, avec jour perpendiculaire, sous prétexte de l'air nécessaire pour une grande quantité de lecteurs. Et cependant les inconvénients de ce système sont nombreux : perte de place en hauteur, obligation de loger des livres en hauteur aussi, variation trop grande de température entre le sol et les plafonds* »<sup>131</sup>. L'auteur participe ainsi au changement de vision quant à l'architecture d'une bibliothèque, l'aspect pratique l'emportant progressivement sur l'aspect monumental. C'est dans ce même objectif de confort pratique que l'auteur recommande une collaboration entre bibliothécaire et architecte<sup>132</sup>.

Mais la modernité d'Albert Maire est surtout visible dans le domaine du mobilier. Dans l'objectif d'être le plus profitable possible à ses lecteurs, Albert Maire recense en effet les types de meubles à la fois innovants du point de vue technique et éprouvés par des bibliothèques de renom, le plus souvent la Bibliothèque nationale, la bibliothèque de la faculté de médecine de Paris ou des bibliothèques étrangères. En lien avec les revues techniques, il n'hésite pas à donner des exemples d'entreprises au nom appelé à durer : Auer pour les systèmes de gaz, Terquem pour les meubles pivotants (les « *bibliothèques tournantes* ») ou encore le système Bonnange pour les meubles des catalogues. Ces exemples concrets et actuels sont directement utiles au bibliothécaire pour équiper son local. Mais cette sensibilité aux innovations n'empêche pas Albert Maire de tendre aussi à l'exhaustivité en décrivant, de nombreuses figures à l'appui, la grande majorité des meubles des bibliothèques de l'époque, y compris les meubles déconseillés comme les échelles. Une quinzaine de meubles à usage très spécifique sont ainsi décrits, parmi lesquels les comptoirs pour *in-folio*, pour atlas et cartons de gravures, ou encore les

<sup>128</sup> La hauteur des salles, qui était en moyenne de 7-8 m de hauteur sous plafond (les plus grandes allant jusqu'à 15 m), était en effet le principal problème des bibliothèques françaises du XIXe siècle. Cf BLETON, Jean, dans VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, tome 3 : 1789-1914, Paris : Promodis, Cercle de la Librairie, 1991, p. 183-237.

<sup>129</sup> MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 56.

<sup>130</sup> POOLE, William F., « La construction des bibliothèques publiques », *Revue des bibliothèques*, III, 1893, p. 278-291 (traduction de l'article anglais datant de 1881). Bibliothécaire à Chicago, William F. Poole critique en huit objections les vastes nefs servant de salles de lecture dans les bibliothèques américaines.

<sup>131</sup> MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 49.

<sup>132</sup> Constantin disait déjà la même chose : « *La disposition architectonique d'une bibliothèque est autant l'affaire du bibliothécaire que de l'architecte.* ». CONSTANTIN, L.-A., *Bibliothéconomie...*, Paris : Roret, 1841, p. 71.

meubles pour cartes géographiques collées sur toile et roulées sur baguette. Par ce souci d'exhaustivité et de précision scientifique, le manuel d'Albert Maire se rapproche parfois d'un manuel technique<sup>133</sup>. Dans le modèle de construction qu'il propose, Albert Maire n'oublie pas le confort du personnel : six monte-charges, répartis sur quatre pièces, ainsi qu'un système de wagonnets fixés au plafond par un système de rails aériens et de galets sont recommandés pour aider au transport des documents.

Lorsqu'ils abordent ces questions de locaux et de mobilier, les manuels perdent donc souvent leur fonction pédagogique déjà mince. Véritables traités techniques sur le sujet, ils sont alors un espace de revendication face aux insuffisances réelles des locaux et un lieu de promotion des dernières nouveautés scientifiques ou des pratiques intelligentes observées ailleurs.

## Personnel, gestion administrative et comptabilité

### Partage des compétences et omniprésence de l'autorité publique

En guise de présentation générale, les manuels font un état des lieux de la répartition des rôles et des compétences relatives à la gestion d'une bibliothèque. Jules Cousin le rappelle brièvement et de manière très générale, en comparant les bibliothèques publiques aux bibliothèques privées :

*« Une bibliothèque privée est dans la main de son propriétaire : il la règle, il la gouverne comme il veut, et personne n'a rien à y voir. Il n'en est pas ainsi d'une bibliothèque publique : elle n'appartient pas au bibliothécaire, qui n'est chargé que de sa conservation et de sa direction. [...] Le bibliothécaire n'en est pas le seigneur et maître ; il doit veiller à sa conservation, et suivre dans toute sa gestion les règles qui lui ont été imposées et qu'il a acceptées. Il doit donc se soumettre à une surveillance régulière de la part du propriétaire de l'établissement, que ce propriétaire soit l'État, une ville ou une corporation »*<sup>134</sup>

Cette soumission à la tutelle, outre quelques avantages – le bâtiment par exemple échappe à la responsabilité du bibliothécaire et ne grève donc pas son budget – a de lourdes conséquences sur la marge de manœuvre du bibliothécaire. Si le champ d'action du bibliothécaire n'en est que mieux défini et plus précisément cadré, notamment en matière financière, administrative et de gestion de calendrier, il est également plus limité : l'omniprésence de l'autorité publique dans la gestion des bibliothèques cantonne en effet le bibliothécaire à un rôle technique et gestionnaire. Quelques exemples éclairciront ce constat.

Pour ce qui est des bibliothèques universitaires, le ministère joue un rôle central dans ce qu'Alain Gleyze appelle le « modèle d'organisation unitaire ou concentré », politique que met en œuvre l'État à partir de 1855, et qui durera jusqu'aux années 1960 :

*« Ce que nous avons appelé modèle d'organisation unitaire ou concentré se caractérise donc à la fois par la volonté d'unification des bibliothèques en un seul lieu, mais aussi et peut-être surtout par la centralisation de ces*

<sup>133</sup> Albert Maire écrira par ailleurs un livre technique illustré de 163 gravures, *La technique du livre. Typographie, illustration, reliure, hygiène* (1908), dans lequel il fait par exemple un rapprochement entre le mécanisme physiologique de la lecture et l'analyse médicale de la myopie (p. 33-41). Cette tendance à l'explication scientifique ou technique des enjeux d'une bibliothèque n'est donc pas exceptionnelle chez cet auteur.

<sup>134</sup> COUSIN, Jules, *De l'organisation*, p. 125.

*bibliothèques sous l'autorité des représentants de l'État* »<sup>135</sup>.

Cette centralisation passe donc par un plus grand rôle donné aux recteurs dans la gestion des bibliothèques universitaires, qui ont notamment la main sur le budget. Tout reversement de dépense doit par exemple être directement approuvé par le ministre. Le rôle central des instructions et circulaires ministérielles et surtout la rigueur avec laquelle celles-ci sont suivies par les bibliothécaires montre le poids majeur de l'intervention de l'État dans le domaine des bibliothèques. Enfin, depuis les réformes de 1878-1879, le bibliothécaire universitaire est obligé d'envoyer un rapport trimestriel au ministre, qui rythme son calendrier et lui impose plus de rigidité<sup>136</sup>. Le contrôle ministériel s'étend également aux bibliothèques municipales dans la mesure où, si c'est le maire qui choisit le candidat bibliothécaire, son choix est presque toujours assujéti à la proposition du ministre, et doit en tous les cas être validé par celui-ci.

La marge de manœuvre du bibliothécaire est encore affaiblie par les nombreuses commissions, instituées à différentes fins d'acquisition ou de surveillance. Au cours du XIXe siècle, ces commissions se multiplient<sup>137</sup> : elles semblent au pouvoir public un outil efficace pour mieux connaître et surveiller les bibliothèques. Pour les bibliothèques municipales, le « Comité d'inspection et d'achats de livres », nommé par le ministère et présidé par le maire, prive le bibliothécaire d'une bonne partie de son rôle d'acquéreur. Dans le cas des bibliothèques universitaires, la circulaire du 31 janvier 1879 institue la Commission centrale des bibliothèques<sup>138</sup>, qui joue le double rôle d'expertise auprès du ministère et de contrôle des bibliothèques sur l'application des règlements. Jules Cousin ajoute à ces deux objectifs un rôle positif, celui de constater et de faire remonter les éventuels dommages et pertes de la bibliothèque. Pour lui, si cette surveillance est un instrument de contrôle de la part de l'État, elle est surtout un outil dont peut se servir un bibliothécaire dynamique et engagé pour donner son avis, proposer des améliorations ou faire des demandes à sa hiérarchie. La proximité du pouvoir décisionnel est un enjeu crucial pour les bibliothécaires qui veulent s'investir dans leur métier.

On voit donc que la liste est longue des outils du pouvoir central pour impulser, dynamiser ou contrôler le travail des bibliothécaires. Étonnamment, cette subordination ne soulève pas de débat au sein des manuels, alors même que cette tutelle cantonne de plus en plus le bibliothécaire dans un rôle purement technique. Cette absence de critique tend à prouver que les auteurs de manuels placent le cœur du métier ailleurs, justement dans cet aspect technique où le pouvoir central n'intervient pas.

## Des propositions d'organisation fondées sur des expériences personnelles

Malgré les contraintes fixées par la tutelle qui réglementent fortement le métier, toute liberté est laissée au bibliothécaire pour gérer son établissement au quotidien. Les manuels prennent alors le relais pour aider à la confection des registres à travers de nombreux exemples et conseils personnels. Ces conseils découlant largement du cadre

<sup>135</sup> GLEYZE, Alain, *Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1855-1985)*, thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université Lumière-Lyon 2, 1999, p. 19. Disponible en ligne : <[www.enssib.fr/bibliotheque-numerique](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique)> (consulté en décembre 2009).

<sup>136</sup> L'importance de ce rapport dans la gestion de l'établissement est telle que les auteurs de manuels conseillent ce même système aux bibliothèques municipales, pour leur gestion interne.

<sup>137</sup> L'enjeu d'harmonisation des pratiques bibliothéconomiques françaises au XIXe siècle conditionne la multiplication de ces commissions. L'exemple de Léopold Delisle est très parlant, lorsque l'on analyse le nombre de commissions auxquelles il a participé : membre de la « commission pour la rédaction des catalogues de manuscrits » en 1884, Léopold Delisle a également été vice-président de la « commission consultative des souscriptions scientifiques et littéraires » en 1888-1889, puis président de la « commission chargée de diriger et de contrôler les travaux relatifs au catalogue des incunables conservés dans les bibliothèques publiques de France » la même année. Cette liste est loin d'être exhaustive.

<sup>138</sup> La visite de cette commission est fixée tous les six mois, un rapport devant être envoyé au recteur à l'issue de cette visite.

de travail et de l'expérience de l'auteur, la plus-value des manuels dans ce domaine dépend fortement de la réputation et de la pertinence de l'auteur et de son établissement.

Un premier constat donne une idée des problèmes de gestion d'une bibliothèque au XIXe siècle : c'est la multiplication, entre les manuels, des registres nécessaires pour tenir une bibliothèque. Alors qu'ils ne sont que six chez Jules Cousin<sup>139</sup>, on en compte en effet dix-sept chez Albert Maire. Cette augmentation montre à la fois le niveau de plus en plus expérimenté du public visé par chaque manuel, l'influence de la bibliothèque de l'auteur dans ses propos et le défaut de ces bibliothèques du XIXe siècle où la gestion de l'établissement avait tendance à s'éparpiller en une multitude de registres différents. Toutefois, face au développement exponentiel des collections et des lecteurs à la fin du XIXe siècle, cette augmentation s'avéra rapidement nécessaire, les registres de base devenant insuffisants ou trop complexes à remplir.

Contrairement à Jules Cousin qui détaille longuement chaque registre, le propos d'Albert Maire est très généraliste, ce qui laisse à penser que celui-ci s'adresse à des personnes déjà en poste ou ayant au moins une expérience en bibliothèque. Son argument est que chaque bibliothèque a des registres différents : pourquoi donner un modèle, là où chacun est libre de s'organiser comme il l'entend<sup>140</sup> ? Sans doute Albert Maire juge-t-il que l'uniformisation des pratiques pour la gestion d'une bibliothèque n'est pas aussi importante que pour le catalogage. De la même manière, il ne donne aucune règle de conduite pour la comptabilité. C'est d'ailleurs à ce moment qu'il fait son unique référence à Jules Cousin, critiquant le système de ce dernier :

*« Il ne nous paraît pas opportun de donner une règle de conduite pour la comptabilité à tenir dans une bibliothèque. Il faut en cela laisser toute initiative au bibliothécaire qui s'organisera selon sa manière de voir. Une tenue de livres disposée dans un ordre systématique présente toujours des inconvénients ; en cela le système proposé par M. Cousin nous paraît défectueux ; il suffit de tenir à jour les registres inventaires »*<sup>141</sup>.

Deux choses sont à noter au sujet de cette remarque. La première est que la seule fois où Jules Cousin est pris comme référence, c'est pour être réfuté, sans pour autant qu'Albert Maire n'explique ni le système de Jules Cousin, ni pourquoi il le blâme. La deuxième, c'est que cette remarque reflète l'attitude générale d'Albert Maire lorsque des sujets lui semblent évidents ou peu dignes de précisions, car laissés à la charge des bibliothèques. Un bibliothécaire novice sera donc dépourvu de toute méthode sur ces questions : preuve supplémentaire du rôle seulement théorique – et technique – d'un manuel de bibliothécaire dans l'esprit d'Albert Maire et de la nécessité d'un séjour prolongé en bibliothèque pour saisir cet aspect quotidien et gestionnaire du métier.

A l'inverse de Jules Cousin, Albert Maire apporte pourtant des éléments supplémentaires qu'il estime très utiles au quotidien pour les bibliothécaires en poste. Sur le modèle des bibliothèques universitaires, il propose ainsi un calendrier du bibliothécaire, détaillé par mois, où il place les étapes incontournables de l'année (comme le récolement en juillet, l'envoi des statistiques au recteur quatre fois dans l'année ou l'envoi des thèses avant le 20 août)<sup>142</sup> : ce calendrier est particulièrement

<sup>139</sup> Ces six registres sont le registre d'entrée-inventaire, le registre des périodiques, le registre des prêts, le registre des ouvrages envoyés à la reliure, le registre des procès-verbaux de récolement et le registre des ouvrages disparus. Dans ses *Instructions élémentaires*, Léopold Delisle limite ces registres de base à trois : registre d'entrée, registre de la reliure et registre de prêt.

<sup>140</sup> Ce désintérêt se voit également dans la place qu'occupe la partie administrative dans l'ensemble du manuel : un chapitre de 26 pages seulement, comptant à la fois le service de lecture (règlements des prêts sur place et à domicile), les registres et la comptabilité (7 pages). Cette répartition déséquilibrée reflète la conception générale du métier qu'a Albert Maire, plus technique et intellectuelle que gestionnaire.

<sup>141</sup> MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 268.

<sup>142</sup> MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 262.

utile étant donné la nouveauté et le nombre important des réformes en ce domaine. Dans le même souci d'intérêt pratique, Albert Maire propose plusieurs tableaux de prix des fournitures pour une bibliothèque (mobilier, reliure, papier), intéressant pour l'historien d'aujourd'hui mais d'une utilité moindre quelques années seulement après la publication du manuel, étant donné la fluctuation des prix.

Les propositions pour gérer une bibliothèque au quotidien diffèrent donc beaucoup entre les manuels et dépendent largement de l'auteur et de son environnement. Dans ce domaine, les manuels se rapprochent plutôt des comptes-rendus d'expérience que de normes techniques. En attestent les exemples que Jules Cousin donne des différents registres : tous sont tirés de la bibliothèque universitaire de Douai.

## Le personnel

Jules Cousin comme Albert Maire consacrent un chapitre entier à cette question, qu'ils traitent de manière plus idéologique que managériale. Malgré les réformes des années 1878 et 1879 bouleversant l'accès au métier, il existe une similitude étonnante entre les deux manuels et surtout entre ceux-ci et les manuels précédents, en termes de définition, de conception et même de qualités requises pour chacun des métiers.

Pour ce qui concerne le bibliothécaire, à la tête de l'établissement, la définition qu'en donnent Jules Cousin et Albert Maire reprend une conception traditionnelle du métier, celle de l'érudit humaniste qui met son savoir au service de ses contemporains. Pour définir le métier, les auteurs s'appuient en effet sur l'abbé Cotton des Houssayes (1727-1783) et surtout sur la définition formulée par Parent pendant la Révolution Française, encore largement admise puisque reproduite dans les deux manuels :

« *Le bibliothécaire, se doit au public et surtout à la foule des vrais amateurs, qui trouveront en lui une bibliothèque parlante ; qui trouveront plus de secours de sa vaste et complaisante érudition, que de ses registres d'ordre, de ses tables alphabétiques, de ses séries numérotées.* »<sup>143</sup>

Si cette définition exprime un degré important de considération pour le public<sup>144</sup>, elle s'applique encore largement aux seules bibliothèques savantes, dont le public est tout aussi érudit que le bibliothécaire lui-même. Elle comporte en outre quelque chose de paradoxal, les auteurs de manuel plaçant justement le cœur du métier sur ces catalogues et ces classements que Parent juge moins utile. C'est cette même définition du bibliothécaire-ressource que va critiquer le bibliothécaire Eugène Morel en 1930, en la personne de Léopold Delisle, dans une diatribe ironique :

« *Le temps est loin où M. La Fontaine, qui nous le racontait à Zurich, était allé voir M. Léopold Delisle, qui, je cite ses paroles, était un grand bibliothécaire et, lui parlant de bibliographie, eut cette réponse : « A quoi bon ! Le public n'a pas à consulter des bibliographies. C'est à nous, bibliothécaires, à le renseigner... » Monsieur Léopold Delisle, êtes-vous donc universel !* »<sup>145</sup>

Les auteurs de manuels défendent, dans le même ordre d'esprit, une conception encyclopédiste du métier : contre une connaissance disciplinaire trop développée, Jules Cousin préfère « *une érudition moins spéciale mais plus variée* »<sup>146</sup>.

La vision des autres membres du personnel est assez idyllique par rapport à la réalité : Jules Cousin ne compte pas moins d'un ou deux sous-bibliothécaires, un garçon

<sup>143</sup> COUSIN, Jules, *De l'organisation*, p. 119. MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 25. La citation est tirée de PARENT, *Essai sur la bibliographie et sur les talents du bibliothécaire*, Paris, an IX [1800].

<sup>144</sup> Dans le même esprit, Jules Cousin écrit dans sa préface, p. III : « *C'est pour l'usage que la bibliothèque doit être établie* ».

<sup>145</sup> MOREL, Eugène, « Notes sur le congrès de l'Institut international de bibliographie à Zurich en août 1930, lues à l'Assemblée des bibliothécaires français », *Chroniques*, 5<sup>e</sup> année, août-décembre 1930, n<sup>os</sup> 7-12, p. 155-156.

<sup>146</sup> COUSIN, Jules, *De l'organisation*, p. 120.

de bibliothèques assisté d'aides périodiques, et un ou plusieurs auxiliaires, là où en réalité il n'y avait souvent qu'un seul homme en charge de la bibliothèque. La principale qualité requise de ces auxiliaires est d'avoir « *une belle écriture* » : cela semble n'être qu'un détail, mais renvoie au caractère primordial de la rédaction des catalogues dans le métier. Sans prendre en compte les nouveautés apportées par le CAFB<sup>147</sup>, les auteurs réfléchissent à une formation et à une gestion des carrières par l'expérience, comme nous le verrons dans notre dernière partie. En guise de motivation, Jules Cousin met également l'accent sur la nécessité d'une bonne conscience d'équipe, qui justifie une organisation hiérarchique stricte : « *une pensée unique doit présider à tout le travail* », dans l'objectif de parvenir à un « *accord harmonieux* »<sup>148</sup>. En contrepartie, une juste rétribution doit être effectuée en fonction des tâches attribuées. Cette solidarité touche aussi aux moments difficiles : ainsi pour la confection du catalogue qui induit pendant toute sa réalisation un « *état de souffrance pour tout le monde* »<sup>149</sup>.

## LA GESTION DES COLLECTIONS : ENTRE DEBATS TECHNIQUES ET QUESTIONS SANS REPONSE

Une « bibliothèque » est une collection de livres « *savamment organisée et distribuée* »<sup>150</sup> : elle exige de l'ordre et de la minutie. Les manuels s'étendent sur cet aspect technique du métier qui, par les problèmes qu'il pose aux novices, est considéré comme le centre de l'activité du bibliothécaire. Cœur du métier, la gestion des collections est aussi le point nodal des débats et des questionnements dans les manuels.

### Les opérations techniques de base

L'objectif de Léopold Delisle est qu'après avoir lu ses *Instructions élémentaires*, tout bibliothécaire sache effectuer les opérations de base qui permettent le maintien en ordre des livres dans une bibliothèque. Il décrit ainsi toutes les techniques que doit connaître un bibliothécaire : estampillage, cotation, classement, catalogage, etc. Chaque opération est expliquée en regard du bénéfice général pour la bibliothèque et son public.

Les manuels de Jules Cousin et Albert Maire décrivent, sur le fond, les mêmes techniques que Léopold Delisle, mais de manière beaucoup plus détaillée. L'estampille est un bon exemple. Rapidement évoquée par Léopold Delisle en lien avec la circulaire de 1876 qu'il reproduit en appendice, elle est détaillée dans les manuels dans tous ses aspects pratiques : sur quelle page mettre le cachet ? Quelle forme d'estampille choisir ? Quelle encre utiliser ? Le détail est très poussé dans les manuels. Chez Jules Cousin, la description extrêmement méticuleuse qu'il fait des méthodes tourne parfois au ridicule ou au paternalisme, par exemple lorsqu'il explique comment trier les cartes par ordre alphabétique : en commençant par composer des tas par lettre de l'alphabet. Mais ce souci du détail peut aussi être utile : Jules Cousin donne ainsi des estimations chiffrées d'accroissements de livres (1 000 volumes par an pour une bibliothèque de départ de 20 000 volumes) qui, si l'avenir ne les avait pas infirmées, auraient pu être très utiles.

La précision des exemples et des modèles développés par les manuels sur toutes les questions techniques souligne l'objectif didactique des auteurs. Toute règle est en

---

<sup>147</sup> Albert Maire consacre un chapitre spécifique à cette question du recrutement et des examens professionnels, que nous étudierons dans la dernière partie consacrée à la formation des bibliothécaires dans les manuels.

<sup>148</sup> COUSIN, Jules, *De l'organisation*, p. 123-124.

<sup>149</sup> *Idem*.

<sup>150</sup> COUSIN, Jules, *De l'organisation*, p. 19.

effet accompagnée de ses nombreuses exceptions et d'exemples précis. En 1898, Daruty de Grandpré ira jusqu'à proposer à la fin de son manuel des exercices pratiques dont il donne ensuite le corrigé, confirmant l'ambition de plus en plus pédagogique des manuels de bibliothécaire. Toutefois, si les règles de catalogage et leurs exceptions sont identiques dans chaque manuel, la différence entre ceux-ci provient surtout des exemples, qui sont tirés de l'environnement immédiat de l'auteur. Les manuels bénéficient par ce biais de la qualité et de la renommée de la bibliothèque et de son catalogue, ce qui peut expliquer le faible succès du manuel de Jules Cousin. Les différences pédagogiques entre les manuels se voient également dans le traitement des cas spécifiques, plus ou moins développés : ainsi les doubles, les brochures et les périodiques font l'objet de chapitres spécifiques chez Léopold Delisle et Albert Maire, ce dernier traitant également à part les manuscrits et les incunables, les mazarinades, les recueils factices ou encore les dissertations et programmes étrangers. Beaucoup plus complet sur les cas problématiques, le manuel d'Albert Maire s'adresse donc à un public plus avancé que celui de Jules Cousin, qui se limite au catalogage des monographies<sup>151</sup>.

Malgré l'uniformisation *de facto* des procédés de catalogage, certains points font encore débat au sein de la profession. Il en est ainsi de la forme que doivent prendre les catalogues : registres ou fiches mobiles. Dans l'esprit traditionaliste de Jules Cousin, « *on ne peut point, à proprement parler, appeler catalogue une collection de cartes* »<sup>152</sup> : la rédaction des cartes n'est qu'un travail préliminaire à leur copie sur un registre. Léopold Delisle est du même avis, quoiqu'il accepte l'idée d'un catalogue sur fiche pour les grandes bibliothèques. La raison du refus de Jules Cousin de mettre à disposition un catalogue sur fiche, outre qu'il n'est « *pas maniable par le public* », révèle une méfiance certaine pour le lecteur : « *il est toujours périlleux de le mettre à disposition de tout venant, quelque soin qu'on ait mis à en assurer la conservation* »<sup>153</sup>. Considérant le temps perdu à recopier les fiches sur un registre, Albert Maire conseille fortement d'opter pour les catalogues sur fiches ou, pour les moins aventuriers, pour des registres mobiles. Ce sont les accroissements de la bibliothèque qui lui inspirent ce choix : en quelques années, les publications ont en effet cru de façon exponentielle et les registres de catalogue alphabétique ne suffisaient plus pour inclure les intercalations. Jules Cousin avait pourtant fait preuve d'ingéniosité quand il proposait, pour pallier ce problème, de laisser toujours une page blanche sur deux et des espaces blancs plus ou moins importants entre chaque lettre. Ce système, outre qu'il demandait une évaluation fine soumise à un risque d'erreur important, se trouva très rapidement limité face aux accroissements réels auxquels furent soumises les bibliothèques à la fin du XIXe siècle. Si Léopold Delisle estime qu'un catalogue peut être tenu à jour plusieurs années de cette manière (ce qu'il recommande pour une bibliothèque de peu d'importance), Albert Maire, lui, prohibe totalement cette méthode<sup>154</sup>.

Ces divergences fortes sur des points de détail sont la conséquence des disparités d'expérience des auteurs : si la méthode de Jules Cousin pour tenir à jour le catalogue a pu marcher quelque temps dans sa propre bibliothèque, elle n'est absolument pas transposable dans une bibliothèque d'une plus grande envergure comme celle de la

<sup>151</sup> C'est-à-dire description du catalogage des auteurs, cas des auteurs collectifs et des livres anonymes. Le seul cas exceptionnel qu'étudie Jules Cousin en matière de catalogage est celui du livre ancien.

<sup>152</sup> COUSIN, Jules, *De l'organisation*, p. 37.

<sup>153</sup> COUSIN, Jules, *De l'organisation*, p. 49.

<sup>154</sup> MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 162 : « *Dans bien des bibliothèques, il a été rédigé sur des registres dans lesquels on a maintenu des pages blanches pour les inscriptions futures. Il y a peut-être économie de temps à dresser le catalogue de la sorte, mais ce système est défectueux et devrait être formellement prohibé* ».

Sorbonne. Outre l'évolution des techniques et des mentalités, ces divergences reflètent l'aspect artisanal et somme toute très peu généralisable du livre de Jules Cousin.

## Des questions sans réponse : l'impasse des classements méthodiques

Mais le débat le plus vif au sein de la profession, et par conséquent dans les manuels, concerne les catalogues méthodiques et, d'une manière plus générale, toute classification systématique. Comme le dit Léopold Delisle, « *les progrès de la science, les développements de la production littéraire et les raffinements de la bibliographie ont rendu très difficile la composition des catalogues méthodiques* »<sup>155</sup> : c'est là le côté quantitatif qui pose problème, favorisant la création de bibliographies spécialisées. Jules Cousin fait le même constat<sup>156</sup>. Les auteurs s'accordent pourtant sur la nécessité d'un tel outil de recherche, indispensable lorsqu'on ignore l'auteur ou que l'on veut faire une recherche par sujet. Le discrédit porte sur la subjectivité de toute tentative de classement méthodique, qui se résume pour Léopold Delisle à des « *règles qui n'ont rien d'absolu, qui reposent parfois sur des idées vieilles et dont la raison d'être a disparu* »<sup>157</sup>. Le cœur du problème concerne en effet la confection d'une classification : comment choisir et arranger les rubriques ? Comment englober tous les ouvrages dans un mot unique et ne pas disperser des idées identiques ? S'ils mettent l'accent sur les inconvénients, les manuels ne donnent malheureusement pas de solution à ces questionnements.

La multiplication des classifications au cours de l'histoire donne lieu dans les manuels à des reproductions parfois très longues (55 pages par exemple chez Albert Maire pour 30 classifications) de tous les systèmes bibliographiques importants, en France et à l'étranger. Mais la reproduction de ces systèmes a des objectifs très différents selon le manuel. Dans celui de Jules Cousin, ces exemples sont une source d'inspiration dans lequel le bibliothécaire doit pouvoir puiser pour construire sa propre classification : le catalogue méthodique est en effet la preuve du savoir du bibliothécaire et un élément de son prestige professionnel. Suivant la tradition, Jules Cousin a d'ailleurs créé son propre système bibliographique, mélange de celui de Brunet et de celui des instructions ministérielles, qu'il reproduit dans son manuel comme exemple<sup>158</sup>. Pour Albert Maire au contraire, la multiplication des classifications est un facteur de complexité pour le lecteur et la preuve d'un orgueil qu'il raille volontiers :

« *Quel est le bibliographe, même amateur, qui n'ait pas cru devoir inventer un système plus pratique et plus utile que celui de son voisin ou de son prédécesseur ? Les bibliothécaires n'ont pas évité cet écueil* »<sup>159</sup>.

Au lieu d'une émulation intellectuelle bénéfique, ces tentatives individuelles « *bien souvent égare[nt] l'érudit et le chercheur au lieu de l'aider* »<sup>160</sup>. Léopold Delisle ajoute que très peu de lecteurs se servent de ces catalogues méthodiques. L'impasse dans

<sup>155</sup> DELISLE, Léopold, *Instructions élémentaires*, p. 44.

<sup>156</sup> COUSIN, Jules, *De l'organisation*, préface, p. V-VI : « *En raison du nombre toujours croissant des productions de l'esprit [...] il n'est plus guère possible de songer à une bibliographie littéraire générale ; au contraire, on en trouve de spéciales en assez grand nombre* ».

<sup>157</sup> DELISLE, *op. cit.*, p. 44-45.

<sup>158</sup> Ce système bibliographique comporte 26 divisions, chacune comprenant plusieurs sous-divisions. Pour son auteur, il atteint son objectif : « *une grande simplicité et une grande clarté dans l'ensemble* ». COUSIN, Jules, *De l'organisation*, p. 75.

<sup>159</sup> MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 184-185. Dans le même état d'esprit, Henri Stein écrit un an plus tard : « *un fabricant de catalogues n'est pas plus un bibliographe qu'un fabricant d'eau de Seltz n'est un chimiste, qu'un comptable n'est un mathématicien* ». STEIN, Henri, *Manuel de bibliographie générale*, Paris : Alphonse Picard et fils, 1897, introduction, p. XV-XVI.

<sup>160</sup> MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 185.

laquelle se trouve la profession en cette matière conduit Albert Maire à lancer un appel à une conférence internationale qui fixerait un classement unique :

« *La bibliographie mériterait, comme tout autre science, d'avoir un cadre de classement uniforme et admis par tous les bibliographes du monde : or ceci n'existe pas. [...] Cependant, il faudra bien arriver un jour à créer cet ordre. Ce n'est pas isolément et avec les seuls moyens et les seules connaissances d'un bibliothécaire qu'on arrivera à trouver ce cadre et à avoir assez d'autorité pour l'imposer dans le monde entier. C'est dans une conférence internationale qu'on parviendra à jeter les bases d'un système, présentant un cadre d'ensemble où l'on pourra grouper toutes les productions des connaissances humaines, tant spéculatives que déductives, qui permettra d'y intercaler toutes les divisions nouvelles que l'avenir nous réserve.* »<sup>161</sup>

En 1896, les germes de la CDU (classification décimale universelle) étaient déjà là<sup>162</sup>. Vingt ans après la création de la classification décimale de Melvil Dewey, le besoin d'une harmonisation internationale se faisait donc de plus en plus pressant, si bien qu'une concertation semblait incontournable<sup>163</sup>.

En attendant des jours meilleurs et cette fameuse classification internationale, il est un système de classification qui fait consensus au XIX<sup>e</sup> siècle : celui de Jacques-Charles Brunet, dont le *Manuel du libraire et de l'amateur de livres* (spécialement la 5<sup>e</sup> édition de 1865) est recommandé par l'instruction ministérielle du 4 mai 1878. Dans un paragraphe au ton presque philosophique, Jules Cousin fait l'éloge de ce classement qui « *est devenu classique et répond parfaitement à tous les besoins* » (p.55). Le peu de sens critique du bibliothécaire de Douai montre encore les faibles besoins de sa bibliothèque du fait de sa taille, là où même l'instruction de 1878 voyait la contingence d'un tel classement<sup>164</sup>. Léopold Delisle et Albert Maire sont pareillement conscients des limites de ce classement en même temps que de l'absence d'alternative crédible. Sous couvert des critiques de M. Prieur<sup>165</sup>, sa principale source, Albert Maire critique en effet ce système qui, « *quoique le meilleur encore, ne peut plus répondre actuellement à toutes les exigences du développement des Sciences* »<sup>166</sup>. De même, si Léopold Delisle conseille le classement de Brunet, c'est moins du fait de sa pertinence que parce qu'il est « *le modèle le plus souvent adopté en France* »<sup>167</sup>. Pragmatique, il rappelle la nécessité, en l'absence de norme, d'arrêter une règle uniforme à l'intérieur même de la bibliothèque<sup>168</sup>. Cette utilisation par défaut du classement de Brunet révèle le point mort où sont les bibliothécaires français à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en matière de classification.

<sup>161</sup> *Ibidem*, p. 185-186.

<sup>162</sup> La CDU est née de l'enthousiasme et de la ténacité de deux personnalités belges, Paul Otlet et Henri La Fontaine, membres de l'Institut International de Bibliographie. Reprenant et modifiant profondément le schéma de Melvil Dewey, la CDU, formalisée en 1905, s'est rapidement répandue, surtout dans les bibliothèques européennes. Ce projet est l'un des aboutissements de la fervente ambition d'internationalisation prégnante dans les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Sur l'histoire des classifications internationales, Cf MANIEZ, Jacques, *Les langages documentaires et classificatoires : conception, construction et utilisation dans les systèmes documentaires*, Paris : les éditions d'organisation, 1987.

<sup>163</sup> Cette coordination ne se fera jamais de manière formelle : malgré les fortes influences de la classification Dewey et de la CDU, chaque bibliothèque est aujourd'hui encore libre d'adopter la classification qui lui plaît et de l'adapter à sa taille, son public et ses objectifs.

<sup>164</sup> L'instruction du 4 mai 1878 dit exactement : « *La division adoptée pour le classement des matières sera conforme à celle du Manuel du libraire par Brunet, comme étant la plus répandue* ».

<sup>165</sup> Bibliothécaire à Besançon. La critique de M. Prieur sur la classification de Brunet est constructive : chaque division est successivement analysée, critiquée et modifiée. Certains éléments sont déplacés, d'autres ajoutés.

<sup>166</sup> MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 190.

<sup>167</sup> DELISLE, Léopold, *Instructions élémentaires*, p. 43.

<sup>168</sup> Prenant l'exemple du classement de la ville « Le Mans » (faut-il le classer à la lettre L ou à la lettre M ?), Léopold Delisle conclut : « *Les deux systèmes peuvent se défendre par de bonnes raisons. A quelque parti qu'on s'arrête, on devra s'efforcer de résoudre les questions douteuses d'après une règle uniforme* ». DELISLE, Léopold, *Instructions élémentaires*, p. 48.

## Conservation et restauration : quelques recettes artisanales

Il faut rappeler au préalable le double sens du mot « conservation » dans les manuels du XIXe siècle, chez Jules Cousin surtout. Le sens actuel (restauration, conservation préventive) n'est en effet que le sens restreint de la « conservation » de la bibliothèque tout entière, c'est-à-dire de sa « gestion dans la durée ». Cette définition large justifie le titre de la seconde partie du manuel de Jules Cousin, « de la conservation de la bibliothèque », alors que cette partie traite autant de la conservation préventive des livres et de leur restauration que de l'organisation administrative et financière de l'établissement<sup>169</sup>. La conservation, terme si omniprésent dans les manuels depuis Léopold-Auguste Constantin, est le fondement du concept de bibliothèque au XIXe siècle – d'où le terme de « conservateur » – : une bibliothèque publique est faite pour durer, les livres pour être transmis aux générations ultérieures. Les mesures de conservation préventive et de restauration des ouvrages participent de cette conservation générale de la propriété publique que sont la bibliothèque et son contenu.

Étant donné cette séparation théorique entre la mise en ordre des livres et leur conservation, il est logique que ce thème ne soit pas traité par Léopold Delisle dans ses *Instructions*. Pour les autres, la conservation des livres recouvre principalement les mêmes thèmes : la reliure – qui occupe une place prépondérante –, les mesures contre les insectes ou les moisissures, etc. Si l'objectif des manuels est de permettre à un bibliothécaire de reconnaître les dégâts causés dans ses livres et d'y remédier, la manière d'aborder ces sujets est très différente chez Jules Cousin et Albert Maire. L'approche de la conservation par ce dernier est très scientifique : peuplés de noms savants latins, les descriptions et les remèdes qu'il donne contre les insectes, les moisissures ou la dessiccation des reliures sont ponctués de recherches pointues sur la question – comme celles de M. Miquel – ou de systèmes technologiques avancés – les becs Auer par exemple. Par ailleurs, Albert Maire a une fois de plus tendance à des considérations historiques ou techniques, comme c'est le cas pour la partie relative à la reliure : plusieurs pages sont consacrées à la description du métier de relieur, à l'histoire de la reliure et à ses différentes techniques. La cause en est peut-être la source de ce paragraphe : un ancien article du même auteur publié en 1893 dans la *Revue des bibliothèques*<sup>170</sup>, dont l'infléchissement historique a déjà été montré.

L'approche de Jules Cousin est beaucoup plus atypique. Outre des conseils qui n'apportent pas grand-chose de plus par rapport aux manuels de Constantin ou de Namur, Jules Cousin propose, pour chaque problème, une recette artisanale permettant de créer les produits nécessaires pour chasser les intrus, insectes, moisissures, etc. Ces remèdes artisanaux sont directement tirés de l'expérience propre de Jules Cousin et sont détaillés sur plusieurs dizaines de pages, selon le mal à réparer : taches maigres ou grasses, déchirures, cassures ou encore piqûres de vers. Ainsi, pour les taches d'huile :

*« On forme une bouillie pas trop épaisse composée de : 500 gr. de savon, 300 gr. d'argile, 60 gr. de chaux vive, et d'eau en quantité suffisante ; on étend une petite couche de cette bouillie sur la tache, et on l'y laisse pendant un quart d'heure environ. On trempe ensuite la feuille dans un bain d'eau chaude ; puis on la retire et on la fait sécher lentement. »*<sup>171</sup>

<sup>169</sup> La partie « de la conservation de la bibliothèque » se divise en trois chapitres qui recouvrent trois sortes de « soins » : préventifs, restauratifs et administratifs.

<sup>170</sup> MAIRE, Albert, « La reliure des ouvrages de bibliothèque », dans *La Revue des bibliothèques*, III, 1893, p.497.

<sup>171</sup> COUSIN, Jules, *De l'organisation*, p. 168.

Nulle part Jules Cousin ne précise à qui s'adressent ces recettes, si bien que l'on est en droit de considérer qu'il revient au bibliothécaire lui-même d'effectuer ces soins restauratifs. Ce discours est une preuve supplémentaire de l'état d'insuffisance des petites bibliothèques des années 1870-1880 dans lesquelles le bibliothécaire, seul personnel scientifique compétent, doit savoir tout faire. En outre, le souci du détail porte Jules Cousin à décrire soigneusement tous les remèdes possibles, par exemple pour la manière de battre les livres, le matériel à utiliser ou les différentes méthodes (à chaud ou à froid) pour un même remède. La conclusion de Jules Cousin en matière de restauration est ouverte au choix et aux expériences personnelles : « *Ces divers procédés de réparation que nous venons d'indiquer ne sont sans doute pas les seuls que l'on pourrait employer, et il peut y avoir, dans tel ou tel cas particulier, bien des recettes qui se disputent la préférence [...]. L'expérience, du reste, sera, en cette matière comme en beaucoup d'autres, le meilleur maître à suivre.* » (p. 170).

## POLEMIQUES ET OUBLIS

### Communication et rapport au public

Le rapport au lecteur donne lieu à une ambiguïté dans les manuels : les bibliothécaires ont à la fois une volonté très forte de répondre efficacement à leurs désirs et une fervente méfiance à leur égard. Cette ambiguïté donne lieu à des paradoxes intéressants, relevant de la contradiction entre les deux missions fondamentales des bibliothèques : la conservation et la communication des livres.

#### Le lecteur : un ennemi des livres ?

Chez Jules Cousin, la question du rapport aux lecteurs donne lieu à un chapitre entier relatif à l'usage de la bibliothèque. Mais c'est dans le chapitre sur les mesures de conservation des livres, dans un paragraphe d'« adresse au lecteur », que l'on trouve la vision très négative que Jules Cousin a de son public. S'appuyant sur de vieux ouvrages comme l'*Essai sur la lecture* de Jean Darche (1870), ou le *Philobiblion* de Richard de Bury (1340), on peut ainsi lire, sur la dégradation des livres, citant Richard de Bury :

*« Vous verrez peut-être un jeune écervelé, flânant nonchalamment à l'étude, et tandis qu'il est transi par le froid de l'hiver, et que comprimé par la gelée son nez humide dégoutte, ne pas daigner s'essuyer avec son mouchoir avant d'avoir humecté de sa morve honteuse le livre qui est au-dessous de lui [...] Il a un ongle de géant, parfumé d'une odeur puante, avec lequel il marque l'endroit d'un plaisant passage [...] Il appuie ses coudes sur le volume et, par une courte étude, attire un long sommeil ; enfin, pour réparer les plis qu'il vient de faire, il roule les marge des feuillets, au grand préjudice du livre. Il y a aussi des jeunes gens imprudents auxquels on devrait défendre spécialement de toucher aux livres, et qui, lorsqu'ils ont appris à faire des lettres ornées, commencent vite à devenir les glossateurs des magnifiques volumes que l'on veut bien leur communiquer, et où se voyait autrefois une grande marge autour du texte, on aperçoit un monstrueux alphabet ou toute autre frivolité qui se présente à leur imagination et que leur pinceau cynique a la hardiesse de reproduire. »<sup>172</sup>*

<sup>172</sup> DE BURY, Richard, *Philobiblion, excellent traité sur l'amour des livres*, composé vers 1340. La citation est tirée de la réédition de 1856, traduite par Hyppolite Cocheris, p.144-145. COUSIN, Jules, *De l'organisation*, p. 140.

Et Jules Cousin d'approuver cette description<sup>173</sup>. Cette vision du lecteur comme ennemi des livres n'est pas nouvelle : on la retrouve beaucoup plus fortement dans le manuel de Constantin<sup>174</sup>. Elle prouve combien la question du public n'est jamais dissociée de celle de sa sévère surveillance, en vue de la conservation des livres<sup>175</sup>.

Chez Albert Maire, le lecteur sert également de justificatif aux restrictions pour la conservation : « *Les divers règlements qui ont été édictés dans les bibliothèques ont toujours pour préoccupation l'intérêt du lecteur ; c'est la condition première du service. Et c'est dans ce but seul qu'on a soin de préciser la manière dont les livres doivent être demandés, les précautions qu'il faut apporter en les maniant, les restrictions qui sont nécessaires soit pour la communication, soit pour le prêt* »<sup>176</sup>. Dans cet objectif, Albert Maire préconise des règles de sécurité d'autant plus importantes que la bibliothèque sera grande : ainsi les livres précieux ne devront être consultables que près du bibliothécaire ou, mieux, dans son cabinet même et sous sa surveillance. La protection des livres contre le lecteur prime donc encore largement dans les manuels de bibliothécaire de la fin du XIXe siècle, tout comme l'exigence de conservation sur celle de diffusion. Plusieurs principes élémentaires de contrôle sont énumérés, allant de la vérification des lecteurs à la sortie de la bibliothèque aux règlements intérieurs stipulant le silence, l'absence d'accès direct aux livres et les règles pour les bulletins de demandes, en passant par la limitation des prêts à l'extérieur.

## Consultation en salle et prêt à domicile : le conservatisme français

En 1981, Umberto Eco énonçait de manière humoristique : « *Idéalement, l'usager devrait être interdit de bibliothèque ; en admettant qu'il puisse y pénétrer* »<sup>177</sup>. Cette parole n'est pas si éloignée de la pensée de certains auteurs du XIXe siècle.

Tout au long du XIXe siècle, le prêt à domicile est perçu comme néfaste : « *abus* » pour Namur<sup>178</sup>, le prêt à l'extérieur est également fortement déconseillé par Constantin qui n'en voit que les aspects dommageables<sup>179</sup>. Arnim Graesel lui-même y est peu favorable. Étant donné l'influence de ces auteurs et l'hostilité ambiante des bibliothécaires envers le lecteur, on se doute du renversement d'état d'esprit nécessaire à tout professionnel pour défendre le système du prêt à domicile. Ce sujet devient de plus en plus sensible à mesure de l'accroissement des besoins et de la demande des usagers, dans une période où commence à se diffuser en France le modèle des bibliothèques

---

<sup>173</sup> COUSIN, Jules, *De l'organisation*, p. 140 : « *Ces traits un peu humoristiques sont d'une vérité saisissante, et ils nous montrent que la gent écolière n'était pas différente autrefois de ce qu'elle est aujourd'hui. Et de nos jours encore, combien ne trouve-t-on pas de gens plus âgés qui sont écoliers en ce point !* ».

<sup>174</sup> Constantin n'hésite pas à écrire, dans son chapitre consacré à la conservation des livres : « *malgré l'opinion que les seuls ennemis des livres soient les vers, les rats, l'humidité et la poussière, il y en a d'autres, moins hostiles en apparence, mais tout aussi redoutables : ce sont les emprunteurs, les personnes maladroites et aux doigts sales, les domestiques, les enfants, les chiens, les chats, etc.* ». CONSTANTIN, L.-A., *Bibliothéconomie...*, Paris : Roret, 1841, p. 64.

<sup>175</sup> Chez Jules Cousin, la méfiance envers le public est constante du début à la fin de son manuel et touche même les employés de la bibliothèque. La négligence des visiteurs envers le livre est pour Jules Cousin la première cause de détérioration des livres sur les cinq qu'il cite (lecteurs, propreté, humidité, vers et insectes, rats et souris). Le moyen d'éviter toute perte de livres est pour lui « *la surveillance sévère des visiteurs et des subalternes* » (p. 136-137).

<sup>176</sup> MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 249.

<sup>177</sup> ECO, Umberto, *De Bibliotheca*, 1986, reprenant une conférence de l'auteur faite à Milan en 1981.

<sup>178</sup> NAMUR, Jean-Pie, *Manuel*, p. 42 : « *Il est souvent nécessaire de permettre, sous une caution suffisante, la sortie des livres hors de la bibliothèque. Cet abus, qui n'est toléré ni en Angleterre, ni en Autriche ni en Italie, existe encore dans la plupart de nos bibliothèques* ».

<sup>179</sup> CONSTANTIN, L.-A., *Bibliothéconomie...*, Paris : Roret, 1841, p. 69 : « *Le prêt des livres hors de l'enceinte d'une bibliothèque ne peut avoir que des conséquences préjudiciables pour elle : absence des ouvrages, négligence des emprunteurs à les rendre, leur perte entière en cas de mort ou de départ, détérioration plus grande de livres, etc., etc. ! [...] Le moyen le plus sûr contre ces mauvaises chances est, sans doute, celui de ne pas prêter un seul volume.* ». Devant l'impossibilité d'un refus total, Constantin recommande de multiplier les mesures de contrôle et de sévérité envers les emprunteurs.

anglo-saxonnes. Sur ce point, Léopold Delisle évite tout simplement la question : « *il n'y a pas lieu de parler ici des conditions dans lesquelles le prêt à l'extérieur peut être autorisé* »<sup>180</sup>. Jules Cousin quant à lui reste particulièrement conservateur : pour lui, le prêt à domicile est « *une nécessité dont il rarement possible de s'affranchir* »<sup>181</sup> mais contre laquelle il préfère préconiser d'autres solutions comme l'allongement des séances de lecture. Pour donner plus de poids à cette restriction, Jules Cousin multiplie les obstacles, qui peuvent décourager facilement un lecteur même le plus motivé :

*« Il faut ensuite, lorsque la règle du prêt est admise, que l'autorisation d'emprunt soit accordée individuellement par l'autorité supérieure, sur demande motivée, et à des personnes connues. Puis, il y a certaines précautions à prendre pour assurer la conservation des livres, telles que : inscription des prêts sur un registre ad hoc, avec signature de l'emprunteur, durée limitée du prêt, nécessité de réintégrer les volumes à première réquisition, responsabilité pour l'emprunteur de toute dégradation, et à plus forte raison des pertes »*<sup>182</sup>.

Rappelons que pendant tout le XIXe siècle, le clivage entre bibliothèques municipales et bibliothèques populaires réservait à ces dernières le rôle de lecture publique et donc de prêt à domicile, dans l'esprit de la grande majorité des bibliothécaires.

Sous un ton certes toujours neutre et descriptif, on sent au contraire chez Albert Maire une évolution marquée et une frustration quant à ce conservatisme français :

*« La lecture sur place est une des habitudes invétérées à nos mœurs françaises, à l'opposé de certaines bibliothèques de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Amérique. Dans ces pays le prêt est fait largement, le public emprunte beaucoup, et soit dit à son avantage, sans abuser en rien de cette permission ; les ouvrages sont rendus sans détérioration et dans les délais voulus »*<sup>183</sup>.

Comme en réponse aux peurs de Jules Cousin et de la majorité des bibliothécaires de l'époque, Albert Maire invoque la situation des pays étrangers pour rendre au prêt à domicile les mérites que ce service peut apporter. Le ton ironique de sa remarque est un indice des fortes résistances qu'une telle opinion devait rencontrer. Albert Maire, de la génération de bibliothécaires suivante, est un des pionniers à être favorablement influencé par les pratiques des bibliothèques anglo-saxonnes. Il sera suivi par Eugène Morel et d'autres personnalités influentes. Malgré les nombreuses précautions qu'ils réclament, on remarque que les manuscrits ne font pas exception au prêt dans le manuel d'Albert Maire : ils sont empruntables, sous certaines conditions – un délai déterminé, l'accord écrit du conservateur et l'exigence d'être « *une personne honorable et connue pour ses travaux d'érudition* »<sup>184</sup>. Contre l'usage, Albert Maire insiste également sur la possibilité qu'a une bibliothèque de prêter ses manuscrits à d'autres établissements, et même à des bibliothèques étrangères : « *Les manuscrits peuvent même être communiqués à l'étranger, mais la demande se fera alors par voie diplomatique* »<sup>185</sup>. Rares sont en effet les bibliothèques qui devaient mettre en pratique ce service, pourtant possible depuis son officialisation au *Journal officiel* le 26 janvier 1872.

<sup>180</sup> DELISLE, Léopold, *Instructions élémentaires*, p. 60.

<sup>181</sup> COUSIN, Jules, *De l'organisation*, p. 222.

<sup>182</sup> *Idem*.

<sup>183</sup> MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 251.

<sup>184</sup> MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 256.

<sup>185</sup> *Idem*.

## La constitution des collections, la grande absente

Coincés entre le pouvoir de leur tutelle (commission d'acquisitions) et les lecteurs qui ont leurs exigences propres, les bibliothécaires ont une marge de manœuvre très limitée en matière d'acquisitions. Dans le pire des cas, ils se limitent à faire le relais entre les demandes des lecteurs et l'approbation de ces demandes par la commission. Les budgets dérisoires accordés à l'achat des livres n'arrangent pas la situation. Toutefois, la pauvreté des conseils relatifs au choix des documents à acquérir dans les manuels de bibliothécaire n'est pas seulement une conséquence de cette faible marge de manœuvre : elle reflète également le manque d'intérêt des auteurs pour une question qui relève peu pour eux du rôle du bibliothécaire.

Au XIXe siècle, la principale source d'accroissement des collections pour une bibliothèque est le don : sous forme de souscriptions ministérielles ou de libéralités, les dons forment entre la moitié et les trois quarts des entrées de livres d'une bibliothèque publique du XIXe siècle. Le premier fonds d'une bibliothèque, quant à lui, est presque toujours d'origine privée – donation ou ancien dépôt littéraire. Les manuels tiennent compte de cette réalité, sans pour autant s'en réjouir : les deux auteurs en soulignent en effet largement le versant négatif, à savoir la pauvreté des budgets ou les problèmes intellectuels que pose cette forme de constitution des collections (partialité et lacunes). A ces inconvénients, Graham Keith Barnett ajoute que les dons coûtent : il est en effet d'usage, pour remercier le donateur, de créer un catalogue spécial ou d'apprêter une salle à part pour les collections léguées. Forme ministérielle du don, les souscriptions jouent également un rôle dans la faible marge de manœuvre des bibliothécaires, comme le souligne Henri Comte : « *les souscriptions ont eu pour effet de restreindre le rôle des bibliothécaires. La responsabilité d'une grande partie des accroissements leur échappant, leur rôle a longtemps paru se limiter aux opérations matérielles de conservation et de mise en ordre des collections* »<sup>186</sup>.

Devant les inconvénients de cet héritage historique, on pourrait croire que les auteurs critiquent le système ou insistent sur le rôle du bibliothécaire dans le choix des ouvrages en matière d'acquisition. Il n'en est rien. Jules Cousin se contente de donner quelques principes documentaires généraux pour les bibliothèques municipales, comme l'objectivité : « *on ne peut prendre pour guide le goût particulier d'un seul homme* »<sup>187</sup>. Tout en préconisant l'encyclopédisme pour les bibliothèques publiques<sup>188</sup>, il demande une spécialisation des acquéreurs : la commission d'acquisitions doit être composée « *des personnes les plus familiarisées avec les matières qui doivent être représentées dans la bibliothèque* ». Par ailleurs, Jules Cousin critique ce système de délégation des acquisitions à une commission, le bibliothécaire étant « *pourtant mieux placé que tout autre pour savoir quelles sont les classes qu'il serait le plus utile de développer* ». Il donne au bibliothécaire le rôle de conseil auprès de la commission :

« *Même dans une bibliothèque publique et d'un caractère tout à fait général, il y aura toujours des points sur lesquels se porteront de préférence les études des travailleurs et les recherches des lecteurs. Ce sera au bibliothécaire à bien saisir ce courant, et à s'efforcer, dans les acquisitions successives à faire, de donner le plus possible satisfaction aux besoins des habitués* »<sup>189</sup>.

<sup>186</sup> COMTE, Henri, *Les bibliothèques publiques en France*, Lyon : Presses de l'E.N.S.B., 1977, p.77.

<sup>187</sup> COUSIN, Jules, *De l'organisation*, p. 20.

<sup>188</sup> Une bibliothèque municipale, pour Jules Cousin, doit réunir « *le plus d'ouvrages possible, anciens ou modernes, sur les différentes branches des connaissances humaines* » sans oublier « *quelques-unes des collections indispensables, qu'on s'attend toujours à trouver dans une bibliothèque bien organisée* ». COUSIN, Jules, *De l'organisation*, p. 22.

<sup>189</sup> COUSIN, Jules, *De l'organisation*, p. 23.

Albert Maire quant à lui évite le débat en se limitant à la description méthodique des modes d'acquisitions selon chaque type de bibliothèque, sans débattre ni de la place du bibliothécaire dans ces acquisitions ni de la manière de faire ces choix<sup>190</sup>. Il se contente d'insister sur la nécessité d'effectuer un suivi des catalogues de libraires, notamment ceux de livres anciens. Dans cette partie très descriptive, la vision d'une singularisation des bibliothèques municipales françaises émerge cependant : Albert Maire préconise en effet de spécialiser les bibliothèques de province dans l'achat de livres locaux, dans la pensée que ce noyau de collections du pays seront « *la caractéristique distinctive de toutes nos bibliothèques provinciales* »<sup>191</sup>. Léopold Delisle est du même avis : « *Cet usage présente de sérieux avantages, et les efforts des bibliothécaires qui travaillent à rassembler les volumes, brochures ou pièces volantes intéressant leur pays ou leur ville ne sauraient être trop encouragés* »<sup>192</sup>. Enfin, il faut noter que Jules Cousin et Albert Maire insistent particulièrement sur le rôle du public dans les acquisitions, à travers le registre de demandes ou, pour les bibliothèques universitaires, les listes établies chaque année par les professeurs de facultés.

Le paradoxe entre les qualités requises d'un bibliothécaire – connaissance générale solide et bonne connaissance du public de sa bibliothèque – et le rôle réel très limité que celui-ci joue dans la constitution des collections est révélateur de la technicisation de plus en plus forte du métier, malgré les quelques critiques des manuels. Cette technicisation est renforcée par la mise en place du CAFB en 1879 : dans les épreuves en effet, aucune place n'est faite à la question de l'acquisition des documents. Ni grâce aux manuels, ni grâce au CAFB le futur bibliothécaire ne sait donc conduire une politique documentaire.

## Les thèmes oubliés

Plusieurs thèmes sont totalement absents des manuels étudiés, soit parce que les auteurs n'en voient pas l'intérêt direct sur la pratique du métier, soit parce qu'ils étaient très sujets à débats à l'époque. Parmi ces thèmes, trois sont pourtant d'actualité et mériteraient des développements proportionnels à leur modernité : les horaires d'ouverture, la place des enfants et la question des bibliothèques populaires.

L'élargissement des horaires d'ouverture a fait l'objet pendant tout le XIXe siècle d'une demande croissante émanant à la fois du pouvoir central et des lecteurs. Toutefois, ni les instructions ministérielles<sup>193</sup> ni les manuels de Jules Cousin ou d'Albert Maire ne donnent de chiffres précis quant au nombre d'heures et à la fréquence d'ouverture des bibliothèques. En l'absence de précisions, les bibliothécaires lisant les manuels ont pu interpréter cette injonction comme ils l'entendaient, et souvent *a minima*, faute de temps et de personnel. La situation des bibliothèques municipales en matière d'ouverture était encore très médiocre à la fin du siècle : elles étaient en moyenne ouvertes entre 5h et 7h par semaine, avec des horaires complexes et variant selon les saisons. En ne conseillant pas de mesures précises de simplification et d'augmentation des horaires d'ouverture, les manuels participent à cette faible ouverture des bibliothèques françaises et à la faible

<sup>190</sup> Albert Maire ne consacre même pas de chapitre spécifique à la question des acquisitions : c'est dans un chapitre général sur « les livres », où il traite également de la conservation matérielle des livres, qu'il aborde le sujet.

<sup>191</sup> MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 83. Cette opinion peut rejoindre le courant régionaliste qui se fait jour à la même époque en art, en littérature ou encore en histoire.

<sup>192</sup> DELISLE, Léopold, *Instructions élémentaires*, chapitre VII.

<sup>193</sup> L'arrêté du 23 août 1879 dit simplement : « *La bibliothèque doit être ouverte le jour et le soir. Je n'ai pas fixé la durée des séances ; vous la déterminerez et la soumettez à mon approbation. Il faut que la bibliothèque soit fréquentée le plus longtemps possible* ».

fréquentation qui en découlait<sup>194</sup>. Dans le même esprit d'un meilleur service rendu au public, aucun des manuels ne suggère l'idée d'annoncer les acquisitions courantes, alors que Constantin le faisait. La visibilité des bibliothèques n'en fut que plus réduite.

Les enfants et les adolescents n'ont pas non plus leur place dans les bibliothèques municipales comme dans les manuels. L'ouverture des bibliothèques aux enfants, pourtant en plein essor dans les bibliothèques anglo-saxonnes, reste une exception en France : si quelques sections enfantines ont ouvert leurs portes à Paris, le prêt ne leur est généralement pas accordé. La norme en France reste plutôt l'interdiction des enfants à la bibliothèque municipale, parfois même jusqu'à 20 ans comme à Vienne en Isère<sup>195</sup>. En contrepartie, la situation des bibliothèques scolaires n'est pas non plus traitée dans les manuels, si bien qu'il faudra attendre encore longtemps pour que le public des bibliothèques se transforme.

Enfin, la question des bibliothèques populaires est totalement absente des manuels étudiés. Seul Gabriel Richou, dans son *Traité de l'administration des bibliothèques publiques* de 1885, consacre une vingtaine de pages à cette question. Il est vrai que ce type de bibliothèque est légèrement à part du système des bibliothèques françaises : le public qui les fréquente est plus populaire, elles n'ont généralement pas de personnel qualifié pour les gérer et sont de taille très modeste. Elles ont leurs circulaires propres<sup>196</sup>, leurs revues<sup>197</sup> et un manuel leur est même entièrement consacré<sup>198</sup>. Néanmoins, le caractère volontairement généraliste des deux manuels de Jules Cousin et Albert Maire – qui vont jusqu'à traiter des bibliothèques privées – et le succès qu'ont connu ces bibliothèques à la même époque<sup>199</sup> sont des arguments qui auraient pu faire entrer les bibliothèques populaires dans le champ global des manuels de bibliothécaires. Ce clivage est révélateur de la conception encore très élitiste des bibliothèques publiques françaises, qui perdurera jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale. Il explique également les résistances des bibliothécaires de bibliothèques municipales ou universitaires à l'égard du prêt à l'extérieur, assimilé aux bibliothèques populaires.

S'ils permettent raisonnablement d'exercer les missions de base du métier de bibliothécaire, à des degrés divers et selon des enjeux et des objectifs différents, les manuels des années 1880 restent néanmoins teintés d'un conservatisme fort qui déteint sur la définition et la pratique de ces missions. Dans un contexte de renouveau du métier, ces manuels sont toutefois aussi le reflet et le porte-parole des débats et des nouveautés qui agitent la profession.

---

<sup>194</sup> Les horaires d'ouverture des bibliothèques des deux auteurs de manuels étaient plutôt au-dessus de la moyenne : on compte 30 heures par semaine à la bibliothèque universitaire de Douai, 24 heures à celle de Clermont-Ferrand et plus de 30 heures à celle de la Sorbonne. Cf AN, carton f/17/13264 : situation trimestrielle des bibliothèques universitaires de province.

<sup>195</sup> BLASSELLE Bruno, dans VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Promodis, Cercle de la Librairie, 1991, p. 161.

<sup>196</sup> L'*Instruction sommaire sur le classement des bibliothèques populaires* du 30 décembre 1876.

<sup>197</sup> *L'organe des bibliothèques populaires*, publiée par le pasteur Bretegnier à partir 1862, ou *Le Bulletin de la Société Franklin* à partir de 1868.

<sup>198</sup> *Le Manuel du bibliothécaire ou guide pour la tenue et l'administration des bibliothèques des églises protestantes* écrit par J. Schneider, supplément du premier numéro de l'*Organe des bibliothèques populaires*.

<sup>199</sup> On peut citer à cet égard le sort révélateur de la société Franklin qui soutient les bibliothèques populaires. Fondée en 1862, elle connaît son apogée dans les années 1880 avant de décliner dans les dernières années du XIXe siècle.

## Les nouveautés dans la conception du métier

---

La multiplication à la fin du XIXe siècle des échanges entre bibliothécaires de différents pays met au jour un retard croissant des bibliothèques françaises par rapport à leurs consœurs étrangères. C'est notamment en réaction à ce retard, grâce à une prise en main des pouvoirs publics dans le domaine de l'enseignement supérieur et grâce au dynamisme d'un certain nombre de personnalités marquantes, que les bibliothèques françaises vont connaître un souffle de renouveau à la fin des années 1870. Le nouveau mode d'organisation des bibliothèques universitaires, les innovations en matière de catalogage et enfin la formation des bibliothécaires sont les trois nouveautés majeures de cette période. Il s'agit de voir dans quelle mesure les manuels de formation des bibliothécaires intègrent ces nouvelles problématiques dans leur propos, comment ils s'en font l'écho et s'ils en débattent. Cela nous permettra également de savoir si les manuels de bibliothécaire sont eux-mêmes porteurs d'idées nouvelles.

### UN CONSTAT RECURRENT : LE RETARD FRANÇAIS

#### Contexte international

A la fin du XIXe siècle, l'Allemagne est considérée comme particulièrement avancée dans la conception et les méthodes de ses bibliothèques. En témoigne le succès des ouvrages allemands comme celui d'Arnim Graesel, traduit par Jules Laude, ou l'article de ce dernier sur « Les bibliothèques allemandes et leur organisation », dans la *Revue des bibliothèques*. L'avance des bibliothèques allemandes, notamment en matière de construction, était en effet très importante : on remarque par exemple la notoriété de la bibliothèque de Mayence, devenue la référence en matière de construction à la fin du XIXe siècle. En outre, l'allemand est la langue obligatoire qu'il faut connaître pour passer les épreuves de CAFB car, comme le rappelle Albert Maire, un quart des collections des bibliothèques universitaires de cette époque sont en langue allemande. En étudiant Arnim Graesel, conseille ce même auteur, le candidat fait ainsi d'une pierre deux coups : tout en apprenant une langue alors primordiale, il peut se familiariser avec les principes bibliothéconomiques les plus modernes.

Les bibliothèques anglo-saxonnes ont elles aussi trente ans d'avance, surtout dans le domaine de l'organisation associative. En effet, la prise de conscience des intérêts communs de la profession aboutit très tôt à la création d'associations professionnelles stimulant la réflexion : l'*American Library Association* est créée en 1876 aux Etats-Unis, réunissant 103 signatures de bibliothécaires influents<sup>200</sup>, et la *Library Association*, en Grande-Bretagne, en 1877. En conséquence de cette organisation en association, la littérature technique se développe de manière très critique. En Grande-Bretagne, le bibliothécaire Edward Edwards, qui joue un rôle déterminant dans l'association des

---

<sup>200</sup> Une première réunion entre 80 bibliothécaires américains avait déjà eu lieu en 1853 à New York. L'objectif de l'ALA en 1876 était : « *to enable librarians to do their present work more easily and at less expense* ». Cf la page historique du site internet de l'ALA, disponible en ligne : < <http://www.ala.org/ala/aboutala/missionhistory/history/index.cfm> > (consulté en décembre 2009).

bibliothécaires britanniques, a également une importance fondamentale dans la littérature professionnelle. Ses *Memoirs of Libraries* publiées à Londres en 1859 révèlent l'esprit réformateur d'un homme pionnier dans l'action envers les bibliothèques publiques. Traitant successivement de l'acquisition des livres, des bâtiments, de la classification et des catalogues, de l'administration interne et du service public, cet ouvrage en deux volumes de près de 2 000 pages n'a rien à envier aux manuels français ni même allemands – mais il a 20 ans d'avance. Dans les années 1880 également, de nombreuses revues se mettent en place : le *Library Journal*, par exemple, est le moyen de communication de l'Association des bibliothécaires britanniques<sup>201</sup>. Aux États-Unis, l'année 1876 est un tournant majeur pour la modernisation des bibliothèques. Outre la création de l'association des bibliothécaires américains, cette année voit paraître un rapport faisant la somme de la bibliothéconomie américaine, signé de tous les grands noms de bibliothécaires américains et dont l'ampleur est sans précédent<sup>202</sup>. 1876 est également l'année de la première publication du plan de classification de Melvil Dewey et la création par celui-ci de la première revue entièrement consacrée aux techniques nouvelles, l'*American Library Journal*, qui deviendra l'organe principal de l'American Librarian Association (ALA) sous le nom de *Library Journal*. Ces avancées techniques et organisationnelles sont le début d'une supériorité des bibliothèques anglo-saxonnes, qui ne va pas cesser de s'accroître au XXe siècle.

## Le retard français

La situation visiblement plus avancée des autres pays développés en matière de bibliothèque a abouti à la prise de conscience inévitable d'un « retard français », expression promise à un avenir durable. Des auteurs tel Jean Hassenforder tentent d'expliquer les causes de cette situation aux racines profondes : celui-ci l'explique par l'héritage historique des bibliothèques françaises, là où les bibliothèques anglo-saxonnes partaient de rien et pouvaient donc innover. Pour cet auteur, la situation ne s'améliore pas à la fin du XIXe siècle : « *La crise latente se révèle au grand jour en France, au début du XXe siècle. La comparaison avec l'étranger fait ressortir le retard désormais considérable des bibliothèques françaises* »<sup>203</sup>. Il ajoute quelques lignes plus loin que, malgré les quelques voix qui s'élèvent, « *les examens lucides ne parviennent pas à ébranler des routines fortement enracinées* ».

Une prise de conscience du retard et des actions à mener pour améliorer la situation émerge pourtant, dès les années 1880. De nombreux auteurs se font l'écho des insuffisances des bibliothèques françaises en matière de locaux, de collections, ou encore de services au public. Jules de Chantepie du Désert est le premier à rendre compte de ce retard. Bibliothécaire à l'École nationale supérieure (ENS), il est chargé en 1873 par le ministre de l'Instruction publique d'une mission en Allemagne afin d'étudier le fonctionnement des bibliothèques universitaires d'Outre-Rhin. Son rapport, publié dans le *Bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique, des cultes et des beaux-arts*<sup>204</sup> de 1874, tente d'expliquer « *les raisons de la prospérité des bibliothèques académiques allemandes* » pour en faire profiter la France. Pour lui, leur efficacité relève principalement de l'argent dont elles disposent ainsi que de l'autonomie et de la

---

<sup>201</sup> Elle prendra le nom de *Library Association Record* à partir de 1899.

<sup>202</sup> Le rapport sur *les bibliothèques publiques aux États-Unis, leur histoire, leur situation et leur organisation*, cité dans HASSENFORDER, Jean, *Développement comparé des bibliothèques publiques en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis dans la seconde moitié du XIXe siècle (1850-1914)*, Paris : Cercle de la Librairie, 1966, p. 169.

<sup>203</sup> HASSENFORDER, Jean, *op. cit.*, p. 69.

<sup>204</sup> *Bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique, des cultes et des beaux-arts*, n°331, 23 avril 1874, p. 250-263.

discipline de leurs bibliothécaires. De retour en France, sous l'autorité de Jules Ferry, Jules de Chantepie met en pratique son expérience étrangère en devenant l'inspirateur de la circulaire du 4 mai 1878, donc l'un des maîtres d'œuvre de la création des bibliothèques universitaires françaises.

Les manuels prennent également conscience des insuffisances des bibliothèques françaises, non seulement en termes de locaux<sup>205</sup>, comme nous l'avons déjà vu, mais également en termes de collections. Ainsi Jules Cousin, dans sa brochure de 1886 sur *la construction et l'installation des bibliothèques universitaires*, commence par déplorer le nombre dérisoire d'ouvrages en bibliothèques universitaires : 459 948 volumes répartis sur l'ensemble des bibliothèques universitaires de France, là où la bibliothèque de Strasbourg, allemande depuis 1871, en compte à elle seule 500 000 en 1880 et celle de Vienne, en Autriche, 232 368 en 1875<sup>206</sup>. En outre, comme l'explique Alain Daumas<sup>207</sup>, le principal problème des bibliothèques universitaires de l'époque est la mauvaise répartition de ces collections : trois ou quatre universités possèdent près de la moitié des 400 000 ouvrages<sup>208</sup>, les autres possédant en général moins de 10 000 livres. Alain Gleyze attribue ce retard aux redistributions des confiscations révolutionnaires, qui ont surtout profité aux grandes bibliothèques parisiennes et aux bibliothèques municipales de province. Mais cette médiocrité est surtout imputable aux faibles budgets réservés aux bibliothèques universitaires, qui, rappelle Graham Keith Barnett<sup>209</sup>, sont encore plus dérisoires pour les bibliothèques municipales.

Le retard à rattraper est considérable, et les auteurs de manuels français en prennent bien conscience. Devant ce retard, ils tentent donc de réagir, soit en proposant eux-mêmes des innovations, soit relayant et en débattant les nouveautés provenant de l'extérieur de la profession, comme celui qui touche les bibliothèques universitaires.

## **BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES : LE POINT DE DEPART DU RENOUVEAU**

### **Des bibliothèques de facultés aux bibliothèques universitaires : une centralisation à visée politique**

Pour Alain Gleyze, le renouveau des bibliothèques universitaires n'est pas seulement la preuve de la volonté de doter le pays d'un équipement scientifique dont il était dépourvu, mais également un moyen d'enraciner un régime, la III<sup>e</sup> République, encore très fragile et très combattue. Dans ce contexte, l'engagement des pouvoirs publics est immédiat : dès l'arrivée des républicains au pouvoir, en 1879, une série de circulaires instituent et organisent les bibliothèques universitaires. Fait étonnant, dans cette rénovation générale des universités, on s'occupa d'abord des bibliothèques, avant

<sup>205</sup> Les nouvelles constructions ne font pas exception, comme le montre la critique de Jules Laude devant le nouveau bâtiment de la bibliothèque de la Sorbonne, inauguré en 1897 : « *La nouvelle bibliothèque de la Sorbonne est de celles qu'on démolit en Allemagne pour en faire des neuves* ». LAUDE, Jules, « les bibliothèques universitaires allemandes et leur organisation », tiré à part de la *Revue des bibliothèques*, X, 1900, p. 49, note 2.

<sup>206</sup> COUSIN, Jules, *De la construction et de l'installation des bibliothèques universitaires*, Paris : G. Pedone-Lauriel, 1886, p. 1. Jules Cousin tire ces chiffres du dernier rapport dont il a connaissance, celui d'avril 1885.

<sup>207</sup> DAUMAS, Alain, « Des bibliothèques des facultés aux bibliothèques universitaires », dans VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Promodis, Cercle de la Librairie, 1991, p. 417-435.

<sup>208</sup> La bibliothèque de la Sorbonne, par exemple, possédait à elle seule 110 000 documents en 1879, alors que celle de Besançon n'en possède que 12 000. Cf COUSIN, Jules, *op. cit.*, p. 2.

<sup>209</sup> BARNETT, Graham Keith, *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris : Cercle de la Librairie, 1987, p. 161-255.

les universités elles-mêmes : « *C'est que leur misère – qui pouvait se mesurer en termes quantitatifs – était la plus évidente et que la comparaison avec les universités allemandes montrait l'étendue du retard* », explique Alain Daumas<sup>210</sup>. L'argument patriotique, quelques années seulement après la défaite de 1870 contre la Prusse, fut en effet un outil important dans la mise en place du renouveau universitaire. Ce décalage de dix-sept ans entre l'institutionnalisation des bibliothèques universitaires (1879) et celle des « universités » (1896<sup>211</sup>) montre également l'importance que les républicains de l'époque accordaient aux bibliothèques.

La rénovation de l'enseignement supérieur par les bibliothèques a un objectif : la centralisation des facultés en un seul centre d'académie – et pour les bibliothèques, « *la concentration en un lieu unique de leurs collections et de leurs services* »<sup>212</sup>. L'arrêté du 18 mars 1855, signé par le ministre de l'Instruction publique Hyppolite Fortoul, avait déjà tenté de créer les premières bibliothèques d'académies. Si ce texte eut des applications limitées – seules cinq bibliothèques « académiques » furent alors créées –, son importance fut néanmoins fondamentale dans la mesure où il a « *posé pour la première fois le principe de la réunion des bibliothèques des facultés* »<sup>213</sup>. Entre 1873 et 1882, une série de réformes a ainsi permis d'organiser les bibliothèques universitaires dans leur fonctionnement financier<sup>214</sup>, administratif<sup>215</sup> et technique<sup>216</sup>. La loi de 1875 organise de façon définitive le regroupement des bibliothèques de facultés en bibliothèques académiques, rapidement appelées « bibliothèques universitaires ». Le perfectionnement de ce système est dû à l'activisme d'un homme, Jules Ferry, nommé ministre de l'Instruction publique entre février 1879 et novembre 1881 et à nouveau en 1882 et en 1883. Celui-ci confirme l'œuvre de son prédécesseur Hippolyte Fortoul en signant les trois plus importants décrets concernant les bibliothèques universitaires, en 1879. Comme le remarque André Tuilier : « [ces trois arrêtés de 1879] *créaient effectivement les bibliothèques universitaires en leur attribuant un budget, une structure administrative et un personnel spécifique* »<sup>217</sup>. Suite à ces instructions fondamentales, des précisions suivirent, comme la circulaire de 1885 qui institue le conseil général des facultés (organe de coordination, sous la présidence du recteur) ou la circulaire de 1886 relative aux règlements des bibliothèques universitaires.

La fin du XIXe siècle instaure donc un renversement considérable dans le paysage des bibliothèques françaises. Alors que les bibliothèques universitaires étaient auparavant délaissées, elles prennent d'un seul coup un essor qui les propulse au sommet de la modernité. A côté des bibliothèques de conservation et des bibliothèques populaires, qui s'essouffent de plus en plus, les bibliothèques universitaires introduisent en effet de nouvelles tâches, un accès uniforme à la profession et une autre façon de concevoir les bibliothèques que les manuels s'empressent de reprendre.

---

<sup>210</sup> DAUMAS, Alain, « Des bibliothèques des facultés aux bibliothèques universitaires », dans VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Promodis, Cercle de la Librairie, 1991, p. 421.

<sup>211</sup> La loi du 10 juillet 1896, proposée par Louis Liard, directeur de l'enseignement supérieur, attribue la personnalité juridique aux « corps de facultés » en leur donnant le nom d'« universités ».

<sup>212</sup> GLEYZE, Alain, *Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1855-1985)*, thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université Lumière-Lyon 2, 1999, p. 18. Disponible en ligne : <[www.enssib.fr/bibliotheque-numerique](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique)> (consulté en décembre 2009).

<sup>213</sup> GLEYZE, Alain, *op. cit.*, p. 34.

<sup>214</sup> Loi de finances du 29 décembre 1873 établissant un « supplément de droit de dix francs destiné à créer un fonds commun pour les bibliothèques des facultés ».

<sup>215</sup> Arrêté du 31 janvier 1879 instituant la commission centrale des bibliothèques académiques et circulaire du 23 août 1879 relative à l'organisation des bibliothèques universitaires, qui établit un règlement pour les bibliothèques universitaires, institue des mesures d'ordre relatives au service de lecture et instaure l'examen professionnel pour l'obtention du CAFB.

<sup>216</sup> Instruction générale du 4 mai 1878 relative au service des bibliothèques universitaires.

<sup>217</sup> TUILIER, André, *Histoire de l'université de Paris et de la Sorbonne*, t.2 : « De Louis XIV à la crise de 1968. Paris : G.-V. Labat, coll. Nouvelle Librairie de France, 1994, p. 404.

## Les bibliothèques universitaires au centre de la réflexion

Parmi les auteurs de manuels, il est symptomatique qu'aucun ne soit bibliothécaire municipal. Tous, hormis Léopold Delisle, sont des bibliothécaires universitaires. La réflexion dans les manuels prend donc logiquement pour point de départ les pratiques des bibliothèques universitaires, dont les principes sont ensuite étendus aux autres types de bibliothèque – municipales et privées. Cette généralisation, conséquence de la forme traditionnelle des manuels, entre pourtant en contradiction avec la spécialisation des bibliothèques à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : aujourd'hui, il n'est plus possible de traiter de manière uniforme les problématiques des différentes bibliothèques, ne serait-ce que par leur différence de tutelle. Si cette rupture commence à apparaître dans le manuel d'Albert Maire, qui sépare à plusieurs reprises les différents types de bibliothèques dans des paragraphes distincts, elle n'est pas encore présente dans celui de Jules Cousin qui traite de tous les types d'établissements en même temps. Celui-ci avoue et justifie pourtant un centrage sur les bibliothèques universitaires :

*« Nous avons pris [...] pour point de départ, les règlements sur les bibliothèques universitaires, d'institution toute récente, parce que leurs dispositions sont nettes et pratiques. Il est possible, dans les autres bibliothèques publiques ou semi-publiques, d'adopter des règles analogues et de s'inspirer partout de cet esprit à la fois conservateur et libéral. »*<sup>218</sup>

Les deux publications ultérieures de Jules Cousin<sup>219</sup> renforcent cette spécialisation, en ce qu'elles « consacrent la mise en place d'une bibliothéconomie propre à ce type d'établissement [les bibliothèques universitaires] »<sup>220</sup>.

L'aspect novateur des bibliothèques universitaires justifie pour les auteurs l'extension de leurs pratiques bibliothéconomiques, perçues comme des modèles, aux autres bibliothèques. Il justifie également la présence de toutes les circulaires qui leur sont relatives en appendice, les auteurs étant bien conscients des bénéfices apportés par une organisation législative stable<sup>221</sup>. Sur le nouveau service d'échange de thèses par exemple, national et international, Jules Cousin ne cache pas sa réjouissance envers les améliorations instaurées par les instructions qui organisent ce service :

*« Ces récents documents officiels venant ajouter aux bibliothèques universitaires un nouvel élément de puissance, et aux bibliothécaires un développement de service et de responsabilité, il nous a semblé que notre livre serait incomplet, si nous ne les faisons au moins rentrer dans la suite de nos textes des règlements et instructions. »*<sup>222</sup>

Ce service d'échange de thèses était en effet central dans la nouvelle organisation du métier. Il a également retenu l'attention d'Albert Maire qui, outre qu'il le place en appendice, a rédigé plusieurs catalogues de thèses durant sa carrière<sup>223</sup>.

Devant tant d'éloges se pose pourtant la question de la réelle nouveauté des pratiques bibliothéconomiques des bibliothèques universitaires. Si elles sont posées

<sup>218</sup> COUSIN, Jules, *De l'organisation*, p. 129.

<sup>219</sup> COUSIN, Jules, *Bibliographie et bibliothéconomie, de la classification des bibliothèques*, Paris : G. Pedone-Lauriel, 1884 (8 p.) et surtout *De la construction et de l'installation des bibliothèques universitaires*, Paris : G. Pedone-Lauriel, 1886 (24 p.).

<sup>220</sup> BLASSELLE Bruno, dans VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Promodis, Cercle de la Librairie, 1991, p. 153.

<sup>221</sup> A aucun moment pourtant les auteurs ne suggèrent d'élargir cette législation aux bibliothèques municipales.

<sup>222</sup> COUSIN, Jules, *De l'organisation*, p. 331-333.

<sup>223</sup> Un *Catalogue des thèses de sciences soutenues en France de 1810 à 1890 inclusivement* (1892) et un *Répertoire alphabétique des Thèses de doctorat ès lettres des Universités françaises, 1810-1900* (1903). Cf Annexe 1.

comme modèles, leurs méthodes sont-elles si novatrices ? Pour étudier cela, nous pouvons prendre pour exemple la circulaire du 4 mai 1878 dont le contenu, au départ adressé aux bibliothèques universitaires, est pris par les auteurs comme référence pour tous les types de bibliothèques. Selon Bruno Blassel, cette circulaire « *ne pousse guère à l'innovation* » : elle porte en effet la marque de son principe énoncé en tête : « *conserver avec la fidélité la plus scrupuleuse le dépôt dont il est constitué le gardien responsable* »<sup>224</sup>. La mise à disposition des collections ne vient qu'ensuite. Les principes énoncés ne diffèrent pas tellement des pratiques courantes de la majorité des bibliothèques : rangement des ouvrages par format, utilisation de la classification de Brunet, autorisation du prêt aux étudiants sur demande écrite au recteur, etc. Aucune recommandation n'est faite par exemple en matière d'horaires d'ouverture ou de conditions d'admission en salle<sup>225</sup>, sur lesquels l'initiative est laissée au recteur. En outre, la circulaire a pour inconvénient de réduire encore la marge de manœuvre déjà faible du bibliothécaire : « *A bien les lire, les prescriptions techniques minutieuses données par l'Instruction générale ne laissent aucune place à l'initiative du bibliothécaire* »<sup>226</sup>. Les manuels sont le fidèle reflet de cette circulaire, dont l'accent sur la conservation ou la méfiance envers le public et le contrôle du prêt sont symptomatiques du conservatisme qui pèse encore sur les pratiques bibliothéconomiques de l'époque. L'innovation principale de cette circulaire semble donc plutôt d'avoir acté des pratiques qui dorénavant prennent un caractère officiel.

C'est donc moins dans le versant technique qu'est perçue l'innovation dans les bibliothèques universitaires que dans leur nouveau mode d'organisation et de gestion. Le prouvent l'enthousiasme de Jules Cousin devant les bibliothèques circulantes et, à plus grande échelle, la mise en place d'un diplôme professionnel, le CAFB, qui augure d'une prochaine formation professionnelle.

## Les (éphémères) bibliothèques circulantes

L'enthousiasme des manuels devant la nouveauté se voit également dans la mise en place d'un système dont le succès ne fut pas à la hauteur des espérances : celui des bibliothèques circulantes. Instituées par la circulaire du 12 mai 1880, les bibliothèques circulantes sont une création impulsée par l'État<sup>227</sup>. Pour comprendre le fonctionnement et l'utilité de ces dépôts, la description qu'en donne Albert Maire est très claire :

*« Dans chaque chef-lieu d'académie, il a été créé, en vertu de l'arrêté du 12 mai 1880, un dépôt d'ouvrages se composant surtout de livres nécessaires à la préparation aux examens (licence et agrégation). Ce dépôt, auquel on a donné le nom de BIBLIOTHEQUE CIRCULANTE, se trouve sous la garde du secrétaire d'académie qui a la charge de la conservation, des catalogues et de la communication de ces livres. Elle est exclusivement à l'usage des jeunes gens habitant en dehors du centre académique et qui se préparent à un examen. Ils ont le droit d'emprunter ces livres pour un délai déterminé (15 jours). »*<sup>228</sup>

<sup>224</sup> BLASSELLE Bruno, *op. cit.*, p. 153.

<sup>225</sup> Sur ces questions, des précisions seront apportées par les directives de Jules Ferry (1879), plus incitatives que la circulaire de 1878, et par la circulaire de 1886. Pour les horaires d'ouverture par exemple, si l'arrêté du 23 août 1879 recommande seulement que la bibliothèque « *soit fréquentée le plus longtemps possible* », celle de 1886 donne des chiffres précis : 6 heures d'ouverture quotidienne.

<sup>226</sup> DAUMAS, Alain, « Des bibliothèques des facultés aux bibliothèques universitaires », dans VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Promodis, Cercle de la Librairie, 1911, p. 423.

<sup>227</sup> Deux circulaires, du 22 septembre et du 15 octobre 1880, précisent les modalités de fonctionnement de ces bibliothèques, concernant l'achat des livres de ces bibliothèques, leur mode de transport, le nombre de volumes qui peuvent être empruntés par les professeurs de faculté et la durée du prêt.

<sup>228</sup> MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 47.

Jules Cousin place un espoir très important dans ces bibliothèques, sans doute – mais pas seulement – du fait de leur nouveauté. Bien qu’elles ne soient pas gérées par un bibliothécaire et ne dépendent pas de la bibliothèque universitaire, Jules Cousin associe fortement ces bibliothèques à son travail, en les plaçant « à côté des bibliothèques universitaires, et pour leur servir, en quelque sorte, de prolongement »<sup>229</sup>. Sans doute le cadre géographique et démographique de l’auteur n’est-il pas indifférent dans son engagement sur ce sujet. Contrairement à d’autres chapitres plus descriptifs, la section consacrée aux modalités de prêt dans les bibliothèques circulantes (cinq pages) fait en effet l’objet chez Jules Cousin d’un vrai débat sur l’utilité et le développement possible de ce service. Questionnant l’instruction de 1880 sur les personnes pouvant en bénéficier, l’auteur se demande par exemple s’il faut étendre ce service aux candidats à l’agrégation. Prudent, Jules Cousin préfère justifier la limitation des prêts aux candidats à la licence, dans la mesure où il faut « commencer par le plus pressé »<sup>230</sup>. Mais il n’étouffe cependant pas la possibilité d’un développement futur, révélateur des espoirs qu’il place dans ce nouveau type de bibliothèque : « L’institution des bibliothèques circulantes, de date toute récente, est certainement appelée à produire les plus excellents résultats ». On sent dans ces quelques paragraphes la flamme du bibliothécaire pour un problème qui l’intéresse vraiment car il touche à sa situation quotidienne, et dont la réussite lui tient à cœur.

Malgré cet enthousiasme, l’existence des bibliothèques circulantes semble pourtant éphémère, sinon du point de vue législatif, du moins dans l’intérêt qu’elles ont suscité chez les bibliothécaires. En 1885 déjà, Gabriel Richou résume en dix lignes le fonctionnement des bibliothèques circulantes, à partir de la circulaire de 1880 « dont l’application n’a pu recevoir encore les développements qu’elle comporte »<sup>231</sup>. Seize ans après leur institution, Albert Maire se contente également de mentionner ce type d’organisation dans un court paragraphe de dix lignes (celui reproduit plus haut), lui-même inclus dans un paragraphe sur l’histoire de la constitution des bibliothèques universitaires, et de reproduire en appendice les trois circulaires de 1880 relatives à l’institution et aux modalités de fonctionnement de ce service – ce qui ancre définitivement ce type de bibliothèque dans le passé. Si ces bibliothèques fonctionnent encore, ces allusions purement descriptives et historiques sont bien la preuve du désintérêt des bibliothécaires à leur égard, sinon de leur échec. Ce désintérêt peut être dû au fait que la gestion de ces dépôts relevait, non d’un bibliothécaire, mais du secrétaire d’académie. En outre, la spécificité du public et des collections peut être à l’origine de la méconnaissance pour Albert Maire de l’utilité de ces bibliothèques et des services qu’elles pouvaient rendre : dans le contexte spécifique des bibliothèques parisiennes, la question des bibliothèques circulantes ne le concernait en effet que de très loin.

## LA REVOLUTION DES CATALOGUES

Concernant les bibliothèques municipales, la principale révolution concerne la confection des catalogues. Partiellement inspirée de la circulaire de 1878, cette révolution est la conséquence de la rencontre entre une exigence de rapidité, induite par le besoin des lecteurs, et la détermination d’un homme : Léopold Delisle.

<sup>229</sup> COUSIN, Jules, *De l’organisation*, préface, p. X.

<sup>230</sup> COUSIN, Jules, *de l’organisation*, p. 180.

<sup>231</sup> RICHOU, Gabriel, *Traité de l’administration des bibliothèques publiques*, Paris : Paul Dupont, 1885, p. 245, § 297.

# Le choix de la rapidité : le catalogue alphabétique

## Le souci du lecteur

Le catalogage fait également l'objet d'une normalisation forte à la fin du XIXe siècle, dont l'objectif premier est le souci du service au lecteur. Pour celui-ci, l'enjeu de rapidité est central : « *tout ouvrage doit être mis à la disposition des lecteurs le plus rapidement possible* », prône Albert Maire<sup>232</sup>. Jules Cousin tente une estimation du temps nécessaire à la rédaction d'un catalogue alphabétique, dans l'hypothèse d'un premier catalogage : pour 10 000 ouvrages, à raison de 5 heures par jour, il aboutit à un total de 33 semaines. Ce total, bien que largement sous-estimé pour des bibliothèques de grande taille<sup>233</sup>, est un indice de l'importance du travail et de l'attente qui en résultait pour les lecteurs. Dans la perspective de répondre au mieux aux besoins des lecteurs, Albert Maire va jusqu'à proposer une « *innovation* », à travers laquelle on sent toute l'imagination mise en œuvre pour optimiser le confort du lecteur : il est en effet le premier à prévoir une boîte de dépôt des bulletins de demande d'ouvrages à l'extérieur de la bibliothèque, utilisable, pour plus de rapidité, en période de fermeture.

Léopold Delisle a le même souci de confort du public dans la consultation du catalogue. Outre que celui-ci doit être mis à disposition rapidement, il doit également être simple d'utilisation : « *c'est un instrument de précision dont toutes les parties doivent être préparées avec le plus grand soin, pour qu'un ouvrier, même peu exercé, puisse s'en servir sans embarras* »<sup>234</sup>. La référence à l'ouvrier est la seule dans les manuels et dénote l'apparition d'un souci de démocratisation étonnant pour la Bibliothèque nationale. Mais elle s'explique lorsque l'on sait que Léopold Delisle est également à l'origine de la création de la grande salle de lecture de la Bibliothèque nationale, la salle Ovale<sup>235</sup>, qui était à l'origine destinée à remplacer la Salle Publique et qui servira de salle de consultation des périodiques à partir de 1935.

Face à cette constante recherche de rapidité, devenu un enjeu pour les bibliothécaires, le catalogue alphabétique apparaît comme une priorité, dans un moment où la croissance exponentielle de production des livres rendait toute entreprise de catalogue méthodique longue et complexe. Déjà adopté depuis 1878 en bibliothèque universitaire, le choix du catalogue alphabétique d'auteurs s'impose lentement dans les bibliothèques municipales, principalement grâce à l'influence de l'ouvrage majeur de Léopold Delisle : le *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale, auteurs*, rapidement suivi des *Instructions élémentaires* qui reprennent les principes énoncés dans l'introduction du *Catalogue général*.

## Delisle et le *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale, auteurs*

Avec ces deux ouvrages, Léopold Delisle prouve qu'il est non seulement à l'écoute des changements de son temps, mais également lui-même producteur de nouveauté. Outre qu'il mit fin à la Bibliothèque nationale à une situation qui suscitait

---

<sup>232</sup> MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 113.

<sup>233</sup> L'estimation concerne une bibliothèque de 10 000 ouvrages, ce qui est certes dans la moyenne française des bibliothèques universitaires, mais qui est loin de la situation des grandes bibliothèques qui pouvaient posséder plusieurs dizaines de milliers d'ouvrages. A titre d'exemple, la bibliothèque de la Sorbonne possédait 110 000 documents en 1879.

<sup>234</sup> DELISLE, Léopold, *Instructions élémentaires*, p. 24.

<sup>235</sup> Construite par l'architecte Jean-Louis Pascal, nommé architecte de la Bibliothèque nationale à la mort d'Henri Labrousse en 1875, elle n'ouvrira qu'en 1916.

chez tous, personnel comme lecteurs, un fort mécontentement, Léopold Delisle énonça en effet dans l'introduction de son *Catalogue général* des principes de catalogage qui s'imposèrent pour longtemps en bibliothèque.

La médiocrité des catalogues de la Bibliothèque nationale est une des polémiques récurrentes du XIXe siècle. En effet, la plupart des fonds n'étaient ni catalogués ni inventoriés<sup>236</sup>, et le conservateur était souvent la seule ressource des lecteurs pour connaître l'existence et la cote d'un livre. Les quelques catalogues méthodiques lancés pendant l'administration de Jules Taschereau<sup>237</sup> n'avançaient que très lentement, si bien qu'en 1874 seulement deux catalogues étaient terminés ou en cours<sup>238</sup>. Le retard de parution de ces catalogues était objet de scandale depuis le début du XIXe siècle. La querelle portait surtout sur la forme des catalogues : fallait-il les présenter de façon méthodique et rationnelle, ou bien par ordre alphabétique d'auteur ? Fallait-il les imprimer – ce qui implique une péremption rapide – ou bien les laisser sur fiches ?

Considérant la nécessité de rapidité de mise à disposition des catalogues auprès des chercheurs, Léopold Delisle décide dès le mois d'octobre 1875 de nommer une nouvelle commission chargée d'examiner la situation des catalogues. Grâce à ce travail, un nouvel ordre de classement fut décidé, qui mettait fin aux intercalations et au « fonds non porté »<sup>239</sup> : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1876, de nouvelles séries sont créées pour les nouveaux livres entrant à la Bibliothèque, dans lesquelles les ouvrages sont cotés de manière définitive selon leur ordre d'arrivée. Un crédit spécial de 1882 permet de cataloguer et de coter les ouvrages entrés avant 1876. Ainsi, « vers le milieu de l'année 1893, il ne reste plus dans le département des imprimés un seul volume qui ne soit coté, numéroté et représenté par des fiches dans les répertoires »<sup>240</sup>.

Restait à savoir quelle forme donner à ces notices, mises en attente depuis 1875. Dans l'introduction du *Catalogue général des imprimés de la Bibliothèque nationale, auteurs*, Léopold Delisle exprime les raisons qui ont poussé au choix d'un catalogue alphabétique. Ces raisons sont exprimées en négatif : il s'agit en réalité surtout d'une critique des catalogues méthodiques, d'un point de vue à la fois intellectuel et pratique. Outre qu'ils comportent une grande part de subjectivité, les catalogues méthodiques sont en effet pour Léopold Delisle impossibles à gérer dans une bibliothèque qui compte alors plus de deux millions de documents. Du point de vue du public également, selon Léopold Delisle, l'avantage de ces catalogues « est bien plus apparent que réel »<sup>241</sup>. Le premier volume du *Catalogue général des imprimés...* paraît en 1897, mettant du même coup en suspens la publication des catalogues par matière. Toutefois l'argument de la rapidité pour la confection de ces catalogues ne tiendra pas longtemps : outre les nombreux suppléments qui s'avèrent rapidement nécessaires pour signaler les nouvelles entrées à la Bibliothèque nationale, le dernier volume n'est paru qu'en 1981.

Ce bouleversement des pratiques établies est décisif pour la modernisation du métier, comme le dit Henri-Jean Martin : « En nommant un professionnel remarquable,

<sup>236</sup> Ainsi, en 1875, des fonds \*E-K, m, Q-S, et V-Z. Cf LEDOS, Gabriel, *Histoire des catalogues des livres imprimés de la Bibliothèque Nationale*, Paris : Éd. des bibliothèques nationales, 1936.

<sup>237</sup> Jules Taschereau est administrateur général de la Bibliothèque nationale entre 1854 et 1874. Mais dès janvier 1852 un décret le chargeait de « surveiller et de diriger les travaux du Catalogue », avec le titre d'administrateur adjoint. Cette nomination souligne la volonté du pouvoir politique d'en finir avec cette querelle qui durait depuis plusieurs années.

<sup>238</sup> Le *Catalogue de l'histoire de France* (division L), dont les 11 volumes paraissent entre 1855 et 1870, puis le *Catalogue des sciences médicales* (division T) dont trois volumes paraissent en 1858, 1873 et 1889.

<sup>239</sup> Créé comme expédient temporaire en 1840, le « fonds non porté » était destiné à recevoir par voie d'intercalation, sans aucune numérotation ni inscription au registre d'entrée, les volumes qui venaient s'ajouter à chacune des divisions du département des imprimés, par ordre alphabétique d'auteurs.

<sup>240</sup> MARCEL, Henry [et al.], *Les Grandes institutions de la France : la Bibliothèque nationale...*, Paris : H. Laurens, 1907, p. 32.

<sup>241</sup> *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque Nationale, Auteurs, tome I, Aachs-Albyville*, Paris : Imprimerie nationale, 1897. Introduction de Léopold DELISLE, p. LXVI.

Léopold Delisle, à la tête de la Bibliothèque nationale, la République avait montré qu'elle concevait qu'être bibliothécaire était devenu un métier »<sup>242</sup>. Mais la révolution ne se fait pas seul : aussi Léopold Delisle s'est-il entouré dans ces mêmes années de jeunes bibliothécaires sortant de l'École des chartes, dont la qualité fut précieuse pour le catalogage<sup>243</sup>. Si la satisfaction intellectuelle se heurtait à cette organisation purement pratique, personne ne s'est opposé longtemps à cette « révolution très symbolique qui se répandit bientôt dans toutes les bibliothèques »<sup>244</sup>.

## Les Instructions prises comme norme

Le *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, auteurs et surtout les *Instructions élémentaires* de Léopold Delisle – qui précédèrent la parution du *Catalogue général* mais non sa conception, débutée en 1875 – ont concouru au développement dans l'ensemble des bibliothèques françaises d'un catalogage alphabétique d'auteurs uniforme. Inspirées de la circulaire de 1878 et de la récente expérience de Léopold Delisle en matière de catalogue, les *Instructions élémentaires* sont en effet rapidement devenues la norme pour le catalogage en France. En l'absence de normes officielles pour les bibliothèques municipales<sup>245</sup>, elles jouèrent ce rôle que renforça leur publication dans une revue officielle. Nous avons déjà vu l'influence des *Instructions* sur le fond technique des manuels étudiés. Nous avons également la preuve que cette influence toucha directement les catalogueurs en poste : en témoigne le nombre de fois où l'on retrouve l'expression « conformément aux instructions de M. Delisle » dans le *Bulletin des bibliothèques et des archives*<sup>246</sup>. Sylvie Fayet-Scribe confirme l'influence des *Instructions élémentaires* dès le début du XXe siècle : « Aussi n'est-il pas exagéré de dire qu'à la fin du XIXe siècle les travaux de Léopold Delisle étaient devenus en France des normes de fait. À tel point que lorsqu'en 1911, l'ABF enquêta sur les pratiques de catalogage dans les grandes bibliothèques parisiennes, elle eut la surprise de constater que les Instructions étaient presque suivies partout. »<sup>247</sup>

L'influence de Léopold Delisle est encore plus frappante sur le long terme : malgré une actualisation nécessaire, il est en effet révélateur que les règles des *Instructions élémentaires*, comme beaucoup de ses exemples, sont les mêmes dans les normes d'aujourd'hui<sup>248</sup>. Le XIXe siècle est en effet l'époque où se forment les règles de catalogage encore en vigueur de nos jours : en ce domaine, les normes AFNOR n'ont rien à envier aux *Instructions élémentaires* de Léopold Delisle, reprises par Albert Maire et tant d'autres.

---

<sup>242</sup> MARTIN, Henri-Jean, « en guise de bilan », dans POULAIN, Martine (dir.) *Histoire des bibliothèques françaises* t.4 : 1914-1990, Paris : Promodis-Éd. du Cercle de la librairie, 1992, p. 744.

<sup>243</sup> Sur un effectif total de près de la moitié du personnel qualifié de la Bibliothèque nationale, la majorité des chartistes (quinze) participèrent à l'entreprise du *Catalogue général des imprimés*. Cf DELMAS, Bruno, dans VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Promodis, Cercle de la Librairie, 1911, p. 136.

<sup>244</sup> MARTIN, Henri-Jean, *op. cit.*, p. 740.

<sup>245</sup> La circulaire du 4 mai 1878 ne s'adressait qu'aux bibliothèques universitaires.

<sup>246</sup> A titre de comparaison, cette mention est répétée une dizaine de fois dans le *BBA* de 1889, concernant les instructions de Léopold Delisle de 1886 sur « la rédaction d'un inventaire des incunables dans les bibliothèques publiques de France ».

<sup>247</sup> FAYET-SCRIBE, Sylvie, « Histoire de la normalisation autour du livre et du document : l'exemple de la notice bibliographique et catalogographique », *Solaris*, n° 6, Décembre 1999 / Janvier 2000. Disponible en ligne : <<http://biblio-fr.info.unicaen.fr/bnum/jelec/Solaris/d06/6fayet.html>> (consulté en décembre 2009).

<sup>248</sup> Cf Association française de normalisation (AFNOR), *Normes de catalogage*, t.1 : « Normes fondamentales : formation des bibliothécaires et documentalistes », Paris : AFNOR, 2005, p.1-79. Les normes AFNOR Z 44-059 (catalogage - choix des accès à la description bibliographique), Z 44-060 (catalogue d'auteurs et d'anonymes - forme et structure des vedettes de collectivités-auteurs) et surtout Z 44-061 (Catalogage - forme et structure des vedettes noms de personnes, des vedettes titres, des rubriques de classement et des titres forgés) sont très semblables, sur le fond, aux règles de catalogage éditées par Léopold Delisle. Malgré une actualisation nécessaire, on retrouve également de nombreux exemples communs, comme Herodotus ou Joachim Du Bellay pour les noms latins, ou bien Jean de La Fontaine pour le cas des particules.

## Rêves de totalisation : catalogue analytique et catalogue commun

Après la description des différents catalogues de base d'une bibliothèque, Albert Maire termine par celui qui est pour lui « *le plus utile et le plus pratique de tous dans une bibliothèque* »<sup>249</sup> : le catalogue analytique, qui fait la synthèse des catalogues alphabétique et méthodique. « *C'est le seul catalogue, il faut bien le reconnaître, qui répond à tous les desiderata des lecteurs et des personnels* »<sup>250</sup>. Donnant l'exemple de celui de la bibliothèque Mazarine, alors en cours, Albert Maire admet que ce catalogue est long à faire, complexe et donc non prioritaire dans une bibliothèque publique. Il le conseille néanmoins pour les bibliographies particulières. Alors qu'il est assez répandu aux États-Unis et en Angleterre, Albert Maire regrette le manque de moyen des bibliothèques françaises qui impose de repousser la confection de ce catalogue : « *dans une bibliothèque où l'accroissement des fonds est rapide, où les entrées de toutes sortes se succèdent journellement, il est à peu près impraticable de faire un tel catalogue, tant à cause de sa longueur*<sup>251</sup> *que du manque de personnel. Nous exprimons ici notre propre opinion, tout en regrettant que, dans l'état des choses établies, cela ne puisse se faire* »<sup>252</sup>. Une fois de plus, le manuel perd ici son ambition didactique pour exprimer une insatisfaction et une revendication personnelles.

Un second rêve amené bien plus tard à se concrétiser est celui des catalogues communs. Charles Mortet est un des premiers défenseurs de cette mutualisation des catalogues, comme il l'explique en 1896 dans son article « *des catalogues collectifs ou communs à plusieurs bibliothèques* »<sup>253</sup>. Partant des obstacles qui « *retardent ou découragent les recherches les plus sérieuses* », Charles Mortet expose les avantages d'un catalogue commun à des bibliothèques voisines, pour les lecteurs comme pour les fonctionnaires des bibliothèques. Analysant des tentatives de ce genre en France, aux États-Unis ou en Suède, entre autres, Charles Mortet conclut de façon réaliste : « *En ce qui concerne particulièrement la France, nous croyons que ce serait une vaine et dangereuse entreprise d'essayer, actuellement du moins, un catalogue général de toutes les bibliothèques publiques. Mais nous estimons que l'on pourrait former, sur un plan moins vaste et plus pratique, une série de catalogues collectifs qui rendraient de grands services* »<sup>254</sup> : Charles Mortet pense par exemple aux bibliothèques universitaires, aux bibliothèques publiques d'une même province ou, pour Paris, aux quatre grandes bibliothèques publiques : nationale, Mazarine, Saint-Geneviève et Arsenal.

Léopold Delisle exprime à peu près la même idée, pour le contexte parisien, dans le dernier chapitre de son introduction au *Catalogue général...* intitulé « *la possibilité de fondre avec le catalogue de la Bibliothèque nationale les catalogues des autres bibliothèques publiques de Paris* ». Le projet datait en fait de 1893, lorsque la Commission des bibliothèques nationales et municipales a examiné puis ajourné cette question<sup>255</sup>. Léopold Delisle porte l'espoir que le catalogue alphabétique de la

<sup>249</sup> MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 165.

<sup>250</sup> MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 167.

<sup>251</sup> Albert Maire explique en effet que pour un seul ouvrage, cinq cartes de renvoi seraient nécessaires. *Op. cit.*, p. 166.

<sup>252</sup> MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 167.

<sup>253</sup> Initialement publié dans la *Revue internationale des archives, des bibliothèques et des musées* (Paris : H. Welter, 1895-1897), cet article a fait l'objet d'un tirage à part : MORTET, Charles et Victor, *Des catalogues collectifs ou communs à plusieurs bibliothèques*, Paris : H. Welter, 1896. Disponible en ligne : <<http://bibnum.enc.sorbonne.fr>> (consulté en décembre 2009).

<sup>254</sup> MORTET, Charles et Victor, *op. cit.*, p. 28.

<sup>255</sup> « *Tout en tenant compte de la haute portée de ce projet, des services qu'il rendrait à la science et des garanties qu'il offrirait à nos collections, la Commission n'a pas cru pouvoir en recommander l'adoption* ». Citation tirée de DELISLE, Léopold, *op. cit.*, introduction, p. LXXVII.

Bibliothèque nationale remettra ce projet à l'ordre du jour. S'il ne prend en compte que le contexte des quatre grands établissements d'État de Paris, ce projet marque un espoir et une volonté de solidarité forte entre les bibliothèques, dans le souci du lecteur : l'ambition de Léopold Delisle est en effet d'éviter les voyages inutiles entre les bibliothèques pour les travailleurs. Déjà lancé par l'abbé Grégoire pendant la Convention<sup>256</sup>, le projet dure dans le temps, signe du manque d'investissement des pouvoirs publics dans un domaine qu'ils ne considèrent pas comme prioritaire. L'ambition de Léopold Delisle aurait pourtant un intérêt pour tout le monde :

*« La fusion des catalogues dont je parle, et dont la nécessité s'imposera un jour ou l'autre, préviendra des doubles emplois et des déperditions de forces qui peuvent entraîner de graves abus [...]. La connaissance des ouvrages qui existent dans les autres bibliothèques de l'État à Paris, et qui sont ainsi d'un accès facile au public, nous est donc indispensable pour nous guider dans le choix des ouvrages anciens qu'il convient d'acquérir [...]. C'est aussi la fusion des catalogues qui permettra d'organiser un large système de prêts dont les savants des départements retireront le plus grand profit [...]. Les grandes bibliothèques municipales pourraient, elles aussi, comparer leurs catalogues avec celui de la Bibliothèque nationale, et cette comparaison permettrait, à coup sûr, de constater l'existence de beaucoup de livres jusqu'alors absolument inconnus »<sup>257</sup>*

Ne portant pas atteinte à l'autonomie de chaque bibliothèque, un tel catalogue a un intérêt qu'aucun professionnel ne remet en cause. Mais l'ambition du projet dépassa largement les compétences de l'administrateur de la Bibliothèque nationale et de la Bibliothèque nationale même, si bien qu'il fallut attendre la fin du XXe siècle pour qu'un tel système se mette en place, au niveau national cette fois<sup>258</sup>.

Avec ces réflexions sur les catalogues, les auteurs de manuels prouvent leur capacité à réfléchir sur la profession et à intégrer des problématiques nouvelles dans leur livre. Si les manuels de Léopold Delisle et d'Albert Maire sont ainsi producteurs de nouveautés, il nous faut analyser maintenant si ces réflexions contredisent ou non la mission de formation que se donnent les manuels.

## LE DEBUT DE LA FORMATION DES BIBLIOTHECAIRES.

### La mise en place du CAFB ou la confirmation d'une conception technique du métier

La mise en place du Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (CAFB) est fondamentale car, comme le dit Alain Dumas, « avant lui il n'existait rien qui puisse permettre de juger, avant de l'engager, des qualités que doit avoir un bibliothécaire »<sup>259</sup>. Hormis les diplômés de l'École des chartes, dont la qualité bibliographique était sûre mais que les élus avaient du mal à attirer dans leurs

<sup>256</sup> L'abbé Grégoire avait pour ambition un catalogue unique pour les bibliothèques de Paris et des départements.

<sup>257</sup> DELISLE, Léopold, *Op. cit.*, introduction, p. LXXXI-LXXXII.

<sup>258</sup> Le catalogue du Système Universitaire de Documentation (SUDOC), catalogue collectif des bibliothèques d'étude, de recherche et de l'enseignement supérieur, a été créé par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) entre 1994 et 2001. Le Catalogue Collectif de France (CCFr), qui réunit le catalogue de la BnF, le Sudoc et la base Patrimoine (catalogue des fonds anciens et/ou locaux de 60 bibliothèques municipales et spécialisées), a été élaboré entre 1997 et 2000.

<sup>259</sup> DUMAS, Alain, « Des bibliothèques des facultés aux bibliothèques universitaires », dans VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Promodis, Cercle de la Librairie, 1911, p. 423.

bibliothèques, le risque était grand de transformer un poste de bibliothécaire en sinécure. Dans les manuels, on critique beaucoup cette situation antérieure :

« *Il y a une cinquantaine d'années, dit Albert Maire, le choix des administrations municipales se portait presque toujours sur des personnes érudites : d'anciens professeurs, des hommes de lettres, mais dont les connaissances spéciales n'étaient pas toujours suffisantes. Il arrivait donc que le fonctionnaire, au lieu de s'occuper de son dépôt, de s'y intéresser, considérait sa place comme une sinécure rémunératrice lui permettant de se livrer tout à loisir à ses travaux littéraires ou scientifiques.* »<sup>260</sup>

En 1839, Constantin dénonçait déjà le cumul des fonctions et les trop nombreuses sinécures<sup>261</sup>. La professionnalisation du métier était une demande récurrente des bibliothécaires et des manuels.

L'arrêté du 23 août 1879, qui crée le CAFB, acte cette volonté de mettre fin à la mainmise des doyens de facultés sur les bibliothèques et de professionnaliser le métier<sup>262</sup>. Si au début il a plutôt conforté des personnels dans des situations acquises, très vite le CAFB s'avère le mode de recrutement général des bibliothécaires. D'abord réservée aux bibliothèques universitaires, la mesure se diffuse rapidement aux autres bibliothèques : en 1885 est créé un examen d'entrée à la Bibliothèque nationale, en 1887 aux bibliothèques de l'Arsenal, Mazarine et Sainte-Geneviève, et enfin en 1897 un décret prévoit la création d'un CAFB pour les bibliothèques municipales. Albert Maire insiste sur le bouleversement qu'a impliqué la circulaire de 1879 et sa satisfaction devant la fin d'un « *régime arbitraire dissimulé sous la surveillance du Recteur* »<sup>263</sup>. Il déplore pourtant encore en France le manque de professionnalisme dans le métier, à travers une expression frappante de sens : lorsqu'il réclame la mise en place d'un congrès international sur la question des classements méthodiques, Albert Maire spécifie bien, en le soulignant en italique (ce qu'il ne fait jamais ailleurs) que ce congrès doit être constitué de « *bibliothécaires pratiquants* »<sup>264</sup> et non de bibliographes ou d'hommes de lettres.

Premier diplôme attestant véritablement d'une qualification professionnelle, le CAFB est également un élément de plus qui tend à la technicisation du métier de bibliothécaire. En témoigne la répartition des épreuves qui composent ce certificat : après une composition générale qui est l'épreuve la plus courte (1h à 1h30), sur un sujet de bibliographie générale ou d'administration, l'épreuve la plus longue et la plus importante est celle du classement de quinze ouvrages choisis par la Commission, de types et d'époques variés. Cette répartition conforte la conception technique du métier : un bibliothécaire est d'abord celui qui sait cataloguer. En outre, même la composition générale est conçue par Albert Maire comme une épreuve technique : « *L'épreuve écrite, la première de toutes, mais la plus courte, ne doit pas être, comme le pensent certains candidats, une composition de longue haleine, démontrant au moyen d'un style brillant, bien travaillé, qu'on est en possession absolue de la langue française. [...] c'est une épreuve démontrant que [le candidat] est capable de rédiger un rapport technique dans*

<sup>260</sup> MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 29.

<sup>261</sup> CONSTANTIN, L.-A., *Bibliothéconomie...*, Paris : Roret, 1839, p. 21 et 87 : « *De nos jours, malheureusement, on voit encore donner des places de bibliothécaires en chef, avec tous leurs avantages et pouvoirs, comme sinécures, à des hommes de beaucoup de mérite, il est vrai, mais n'ayant aucune des qualités indispensables à un bibliothécaire.* ». « *Tellement fréquentes dans les administrations des bibliothèques, qu'elles sont presque regardées comme chose naturelle [ces sinécures] sont ici, plus que partout ailleurs, un véritable vice bureaucratique.* ».

<sup>262</sup> Dans l'article « personnel », la circulaire du 23 août 1879 relative à l'organisation des bibliothèques universitaires énonce : « *Les fonctions de bibliothécaire ne doivent pas être une charge accessoire, que des hommes souvent très estimables acceptent comme surcroît d'occupation. Le service ne se développe que si nous avons des agents qui s'y consacrent sans réserve.* ».

<sup>263</sup> MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 31.

<sup>264</sup> MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 185.

la forme voulue ». Le principal problème que posent ces épreuves et la conception du métier qui en résulte est l'importance des domaines qui échappent à la responsabilité du bibliothécaire – dont l'acquisition des documents ou l'accueil du public – et le risque de confiner le bibliothécaire dans un rôle d'exécutant, risque qu'a bien mis en avant Alain Daumas : « *comme en définitive le seul niveau d'études exigé est le baccalauréat, les enseignants ne verront pas à la tête des bibliothèques un de leurs pairs et les bibliothécaires seront trop souvent considérés, au pire comme de simples gardiens des collections, au mieux comme des administratifs chargés d'exécuter les commandes* »<sup>265</sup>.

Si les manuels se réjouissent – à juste titre – de la professionnalisation du métier qu'induit la création du CAFB, ils ne voient pas les risques impliqués par cette définition uniquement technique du métier, et confirment plutôt cette conception qu'ils ne considèrent pas comme négative. Selon Frédéric Saby, ils enracinent même cette conception technique du métier en devenant à partir de cette époque « *de[s] recueils de techniques, de[s] manuels destinés à rassembler, pour un usage pratique quotidien, les éléments fondamentaux qui permettent de « dresser une bibliothèque » ou de la « tenir en ordre* » »<sup>266</sup>. Frédéric Saby fait remonter la naissance de cette nouvelle conception des manuels aux *Instructions élémentaires* de Léopold Delisle. Si cet accent mis sur la technique permet la cohésion de la profession<sup>267</sup>, il conduit également pour lui à une obsolescence rapide des manuels : « *pris de ce point de vue, il est clair qu'aucun de ces manuels ne saurait avoir une durée de vie très longue ; pour une raison bien simple qui est l'évolution de la technique* »<sup>268</sup>.

## Les Manuels : une réponse au besoin de formation ?

Le rapport des manuels de bibliothécaire au CAFB est complexe et interroge plus généralement le rôle de formation des manuels. En effet, si la préparation à cet examen devient l'un des nouveaux objectifs des manuels, cela pose deux questions : les manuels sont-ils une préparation suffisante pour réussir l'examen du CAFB ? Et surtout, préparer au CAFB suffit-il à préparer au métier de bibliothécaire, ou bien les deux objectifs sont-ils différents ? En somme, il s'agit de voir si la transformation subite de l'accès au métier a changé du même coup la manière de former les aspirants à ce métier.

Sur cette question, les manuels de Jules Cousin et d'Albert Maire sont très différents. Bien qu'il fasse souvent référence à l'instruction générale qu'il a placée en appendice, Jules Cousin ne parle pas spécifiquement des examens du CAFB : celui-ci était encore trop récent – trois ans – et servait encore trop à confirmer des personnes déjà en poste, dont Jules Cousin lui-même<sup>269</sup>, pour que celui-ci adapte son manuel à cet objectif spécifique. Albert Maire quant à lui consacre un chapitre entier – dix pages – à la question des « examens professionnels ». Si, comme à son habitude, celui-ci traite d'abord de l'aspect historique et descriptif de ces examens (en France et à l'étranger), il donne aussi bon nombre de conseils pratiques sur les épreuves écrites du CAFB. Épreuve par épreuve, Albert Maire décrit ce qu'il faut faire, précise l'esprit général de chaque épreuve, les erreurs généralement commises par les candidats et les attentes

---

<sup>265</sup> DAUMAS, Alain, « Des bibliothèques des facultés aux bibliothèques universitaires », dans VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Promodis, Cercle de la Librairie, 1911, p. 423.

<sup>266</sup> SABY, Frédéric, « Faut-il refonder la bibliothéconomie ? », *BBF*, t.43, n°2, 1998. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 13 décembre 2009.

<sup>267</sup> Les manuels « *permettent aux bibliothécaires de se reconnaître dans ces techniques et de repérer leur appartenance à une identité professionnelle* ». SABY, Frédéric, *op. cit.*

<sup>268</sup> SABY, Frédéric, *op. cit.*

<sup>269</sup> Jules Cousin prépare et obtient le CAFB sous la menace de perdre son emploi, en 1880. Cf la biographie de cet auteur, p. 14-15 de ce mémoire.

réelles du jury, autant de conseils astucieux pour réussir cet examen. Proche des futurs rapports de jury – qui n’existent évidemment pas encore – cette partie du *Manuel* reflète autant l’expérience professionnelle d’Albert Maire que son expérience de l’épreuve elle-même<sup>270</sup>. Donnant également des instructions sur les modalités pour s’y présenter, le manuel d’Albert Maire a une utilité pratique incontestable pour les futurs candidats. Ces nouveautés semblent donner une nouvelle orientation aux manuels : avec le *Manuel pratique* d’Albert Maire, il semble en effet que ceux-ci répondent de plus en plus à l’attente précise d’une certaine catégorie de personnes, les candidats au CAFB. Si cette déviation du public avait déjà très légèrement émergé dans le manuel de Constantin, Albert Maire est le premier à en faire le cœur de son manuel, ce qui n’est sans doute pas étranger dans son succès pendant toute la première moitié du XXe siècle. On sent bien que, sur ce point notamment, le *Manuel pratique* fait partie de la génération suivante des manuels et qu’une étape est franchie.

## La théorie contre la pratique

Si au fil du temps les manuels se rapprochent de plus en plus d’une préparation aux épreuves du CAFB, Albert Maire met pourtant en évidence dans ce même chapitre les limites insurmontables de tout manuel, celles de la théorie sur la pratique :

« *Il ne faut pas se faire d’illusions sur les fonctions dont [le candidat] sera chargé un jour ou l’autre ; les connaissances théoriques et techniques, très utiles dans un examen, ne confèrent nullement les aptitudes nécessaires pour diriger une bibliothèque. C’est par le stage seul qu’il les acquerra* »<sup>271</sup>

Cette remarque, qui tend à discréditer l’utilité même de son manuel, prend d’autant plus d’importance qu’elle est placée au début de celui-ci, dans le premier chapitre. Conscient de la dichotomie irréductible entre l’examen théorique et la réalité pratique du métier, Albert Maire fait du stage la seule véritable formation au métier, même si la théorie reste nécessaire pour préparer l’examen : « *En préparant le concours, [le candidat] tirera plus de profit de la fréquentation d’une bibliothèque et de la manipulation des livres que de la lecture des traités techniques. Cela ne veut pas dire néanmoins qu’il doit négliger ces lectures, ne serait-ce que pour connaître l’histoire du livre et son développement jusqu’à nos jours* »<sup>272</sup>. Jules Cousin disait déjà la même chose en 1882 : la gestion d’une bibliothèque nécessite pour lui « *des études sérieuses et une longue pratique* »<sup>273</sup>, que le manuel ne peut combler que partiellement.

Mais la position des manuels face à la théorie est en réalité particulièrement ambiguë. Si elle ne suffit pas pour exercer le métier, la théorie est pourtant conçue comme la plus-value des manuels généraux sur les instructions exclusivement techniques comme celles de Léopold Delisle. Indispensable mais jugée insuffisante, la technique ne se sépare pas chez Jules Cousin et Albert Maire de ses compléments historiques ou descriptifs. On trouve ainsi à la suite de la méthode de catalogage chez Jules Cousin un paragraphe d’une trentaine de pages intitulé « renseignements particuliers sur les livres », qui fait figure d’un véritable cours d’histoire du livre et de signalement des ouvrages, digne de l’École des chartes<sup>274</sup>. Albert Maire, lui, ne place

<sup>270</sup> Albert Maire a obtenu le CAFB pendant son séjour à la bibliothèque universitaire de Clermont-Ferrand. C’est également le CAFB qui lui permet d’être délégué dans les fonctions de sous-bibliothécaire en 1893. AAS, registre 214, 1219.

<sup>271</sup> MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 36.

<sup>272</sup> MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 36.

<sup>273</sup> COUSIN, Jules, *De l’organisation*, préface, p. VIII.

<sup>274</sup> Si le ton reste encore très scolaire, le fond de ce paragraphe est néanmoins fort instructif : on y trouve une liste des abréviations les plus usitées dans les catalogues, une méthode de calcul du format des livres (identique à celle donnée par Daruty

pas à part la partie théorique : dans son modèle très rédigé de manuel, connaissances théoriques et techniques sont mélangés, ce qui rend difficile une recherche précise mais reflète l'imbrication réelle de toute question bibliothéconomique, qu'elle soit théorique ou pratique. Entre les cours de bibliographie et l'expérience professionnelle, les manuels de bibliothécaire ont donc une place instable qu'ils tentent de défendre.

L'insuffisance de la théorie, la primauté du stage : tout porte à dire que les manuels reflètent encore la conception traditionnelle de la formation au métier par l'expérience, validée par les pairs. Un exemple vient compléter cette hypothèse : c'est la manière dont les auteurs de manuel conçoivent la gestion des carrières. Jules Cousin particulièrement conçoit en effet l'apprentissage du métier par l'observation des autres parties du service. L'expérience est pour lui la seule source d'avancement : le sous-bibliothécaire est naturellement amené à devenir un jour bibliothécaire. En l'absence de formation institutionnalisée, la formation se fait par les pairs, par acquisition d'expérience. Le parcours professionnel des deux auteurs, qui n'ont pas reçu de formation, n'est sans doute pas étranger à cette conception de la formation.

S'ils tendent à de plus en plus devenir une préparation aux épreuves du CAFB, les manuels sont donc insuffisants pour la formation au métier de bibliothécaire : la pratique doit en effet être complémentaire à la théorie. Les auteurs eux-mêmes en sont bien conscients et affirment à travers cette impuissance la vision traditionnelle qu'ils ont de la formation : une formation par l'expérience. Pourtant celle-ci ne satisfait pas tout le monde, et on lit par exemple dans la revue *Polybiblion* en 1898 :

*« L'on sent de plus en plus vivement, et dans tous les pays, le besoin d'assurer un enseignement technique à ceux qui se destinent à remplir les fonctions de bibliothécaires ; l'usage se généralise de mettre, comme condition à l'entrée dans une bibliothèque, un examen sur les matières qui intéressent le livre ; et, comme corollaire, l'on songe à établir des cours ou des écoles qui préparent à cet examen »<sup>275</sup>.*

La demande n'est pas nouvelle : déjà Claude-François Achard, dans les années 1800, proposait la création d'une école de bibliothécaires. Mais les manuels évitent totalement d'aborder cette question d'une école professionnelle, qui divisait encore largement la profession et les bibliothécaires entre eux. Le bouleversement de l'entre-deux guerres, lorsque les premières écoles de formation professionnelle uniquement destinées au métier des bibliothèques voient le jour, n'en sera que plus violent : beaucoup de bibliothécaires en poste seront en effet rétifs à ce nouveau mode de formation qui réduit considérablement la cooptation et le rôle des pairs dans la formation des novices.

---

de Grandpré en 1898) suivi d'un petit historique des formats par imprimeur, et enfin des méthodes pour reconnaître et dater les livres anciens ainsi que les livres rares et précieux. COUSIN, Jules, *De l'organisation*, p. 89-117.

<sup>275</sup> *Polybiblion, revue bibliographique universelle*, LXXXII, Partie littéraire, deuxième série, t.47, Paris : Polybiblion, janvier 1898, p. 276-277.

## Conclusion

---

A la fin du XIXe siècle, ces manuels sont donc un vivier de réflexion important sur la profession. Plus qu'un simple reflet du métier, ils ont surtout participé à l'élaboration de celui-ci et de sa formation, à la définition de ses contours et à sa modernisation. La définition même de « manuel » en ressort troublée : moyen de diffusion des normes ministérielles, cours d'histoire du livre, traité des techniques d'impression ou de reliure, lieu de revendications et de débats professionnels, *memento* technique pour bibliothécaires en poste ou outil de formation des aspirants au métier : les manuels semblent être tout cela à la fois. Entre les trois manuels étudiés, bien qu'ils soient de la même époque et traitent de sujets identiques, des différences de fond se font sentir. Malgré un objectif identique – être utile aux bibliothécaires, novices ou en poste, au quotidien – la conception générale du métier de bibliothécaire au final apparaît floue : comme aujourd'hui dans la littérature professionnelle, il semble qu'il n'y ait pas un, mais bien *des* métiers de bibliothécaire.

Ces trois conceptions de la bibliothèque et du métier sont également révélatrices des changements de mentalité entre deux générations de bibliothécaires, à une période où le cœur du métier, le catalogage, est en pleine transformation et que l'organisation législative et fonctionnelle des bibliothèques se modernise. Sur toutes sortes de questions nouvelles émergentes, comme le prêt, les modèles de classification ou la manière de gérer un établissement au quotidien, cette différence tend au clivage : Albert Maire fait alors preuve d'une modernité que la profession n'est pas encore prête à accepter, mais qui explique le succès du *Manuel pratique* des années plus tard. En effet, alors que le manuel de Jules Cousin est très rapidement oublié, le *Manuel pratique* d'Albert Maire est cité par Henri Stein ou Léo Crozet dans son *Manuel pratique du bibliothécaire* de 1932, au même titre que celui d'Arnim Graesel<sup>276</sup> qui fait référence pendant plusieurs décennies. Se plaçant au même rang que des bibliothécaires renommés, Albert Maire est également un des pionniers de la nouvelle mentalité, venue des bibliothèques anglo-saxonnes et allemandes, qui s'imposera progressivement au début du XXe siècle, mais d'autant plus lentement que les résistances à la modernité sont en France particulièrement fortes – en témoignent les craintes de Jules Cousin devant l'électricité et le fer : quelle aurait été sa réaction devant les propositions de libre accès d'Eugène Morel.

Les années 1880, étape fondamentale du renouveau institutionnel partant des bibliothèques universitaires, sont également le début d'une prise de conscience du retard français et de la nécessité de rattraper ce retard en s'inspirant des méthodes étrangères. L'absence de manuels importants et faisant date entre la fin du XIXe siècle et les années 1930 est preuve de deux choses : la première est que la première guerre mondiale sera un coup d'arrêt pour toutes les ambitions novatrices des bibliothécaires tels Albert Maire – qui meurt en 1931. La seconde est qu'il semble que les manuels fleurissent particulièrement dès que des changements internes à la profession apparaissent : ainsi dans les années 1880 et dans les années 1930.

---

<sup>276</sup> Henri Stein juge le *Manuel* d'Albert Maire légèrement inférieur à celui d'Arnim Graesel, mais le fait qu'il ne cite que ces deux-là est néanmoins une preuve de la qualité du livre d'Albert Maire.

## Liste des abréviations

---

ABF : Association des bibliothécaires français  
AAS : Archives administratives de la Sorbonne  
ADN : Archives départementales du Nord  
AFNOR : Association française de normalisation  
AN : Archives nationales  
BBA : Bulletin des bibliothèques et des archives  
BBF : Bulletin des bibliothèques de France  
CAFB : Certificat d'aptitude au métier de bibliothécaire  
CDD : Classification décimale Dewey  
CDU : Classification décimale universelle

# Sources et bibliographie

---

## SOURCES

### **A – Les *Manuels* étudiés**

COUSIN Jules, *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées : manuel théorique et pratique du bibliothécaire*, Paris : G. Pedone-Lauriel, 1882.

DELISLE, Léopold, *Instructions élémentaires et techniques pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèque*, Paris : H. Champion, 1890 (réed. 1908, 1910).

MAIRE, Albert, *Manuel pratique du bibliothécaire : bibliothèques publiques, bibliothèques universitaires, bibliothèques privées, suivi 1° d'un lexique des termes du livre, 2° des lois, décrets, etc., concernant les bibliothèques universitaires de 1837 à 1894*, Paris : A. Picard et fils, 1896.

### **B – Sources manuscrites et archives**

Archives nationales, site de Paris (CARAN), série F<sup>17</sup> et plus particulièrement les cartons :

- F<sup>17</sup> 13264 et 13265 : situations trimestrielles et procès-verbaux de récolement des bibliothèques universitaires entre 1881 et 1890, dont les bibliothèques de Douai, Lille et Clermont-Ferrand.
- F<sup>17</sup> 13502 : personnel des bibliothèques de Paris et des universités (1869-1918).
- F<sup>17</sup> 13532 : mouvements de personnel à la bibliothèque de l'université de Paris et indemnités extraordinaires accordées au personnel de cette bibliothèque.
- Consultés en vain : les cartons F<sup>17</sup> 23143 et F<sup>17</sup> 25672 sur les dossiers de personnel de bibliothèques avant 1891. Le carton F<sup>17</sup> 13 502 sur les bibliothèques de Paris et des universités, car la période était trop tardive (1913 environ).

Archives administratives de la bibliothèque de la Sorbonne, plus particulièrement :

- registre 214 : dossier individuel d'Albert Maire.
- registres 68 A-C et 69 A-B : registre des séances de lecture tenu par Albert Maire entre 1908 et 1914.
- MS 2283 : Journal d'Albert Maire de 1905 à 1909.

Archives départementales du Nord, dossier personnel de Jules Cousin :

- sous-série 2T 730-737 : enseignement 1800-1940, fonds du rectorat Douai-Lille.

### **C – Sources imprimées :**

ACHARD, Claude-François, *Cours élémentaire de bibliographie, ou la science du bibliothécaire*, 3 vol., Marseille : J. Achard, 1806-1807.

BOULARD, Martin-Silvestre, *Traité élémentaire de bibliographie*, Paris : Boulard, 1804-1805.

*La Bibliothèque nationale*, par Henry Marcel, Henri Bouchot, Ernest Babelon, Paul Marchal et Camille Couderc [et al.]... Paris : H. Laurens, 1907.

BRUNET, Jacques-Charles, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, tome 6 : table méthodique, 5e éd., Paris : Firmin Didot, 1865.

COUSIN, Jules, *De la construction et de l'installation des bibliothèques universitaires*, Paris : G. Pedone-Lauriel, 1886.

*Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque Nationale, Auteurs, tome I, Aachs-Albyville*, Paris : Imprimerie nationale, 1897. Introduction de Léopold DELISLE, p.I-LXXXII.

CHAILLOT, Pierre, *Manuel du libraire, du bibliothécaire et de l'homme de lettres, ouvrage très utile aux bibliophiles et à tous ceux qui achètent les livres, par un libraire*, Paris : Emler frères, 1828.

DARUTY DE GRANPRÉ, Jean-Émile, *Vade-mecum du bibliothécaire : ou règles pratiques pour la rédaction des catalogues et le classement des volumes, suivies d'une instruction raisonnée sur le format des livres*, Paris : E. Paul et fils et Guillemin, 1897.

GRAESEL, Arnim, *Manuel de bibliothéconomie* (trad. de Jules Laude), éd. Française revue par l'auteur et considérablement augmentée, Paris : H. Welter, 1897.

HESSE, Léopold-Auguste-Constantin (dit CONSTANTIN, L.-A.), *Bibliothéconomie ou Nouveau Manuel complet pour l'arrangement, la conservation et l'administration des bibliothèques*, Paris : Roret, 1839 (rééd. 1841).

LACOMBE, Paul, *Bibliographie des travaux de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale*, Paris : Imprimerie nationale, 1902.

LEDOS, Gabriel, *Histoire des catalogues des livres imprimés de la Bibliothèque Nationale*, Paris : Éd. des bibliothèques nationales, 1936.

NAMUR, Jean-Pie, *Manuel du Bibliothécaire, accompagné de notes critiques, historiques et littéraires*, Bruxelles : J. B. Tircher, 1834.

MORTET, Charles, *Des catalogues collectifs ou communs à plusieurs bibliothèques*, Paris : H. Welter, 1896. Disponible en ligne : < <http://bibnum.enc.sorbonne.fr> > (consulté en décembre 2009)

PEIGNOT, Gabriel, *Manuel bibliographique, ou Essai sur les bibliothèques anciennes et modernes et sur la connaissance des livres*, Paris : Villier, an IX-1800

PEIGNOT, Gabriel, *Manuel du Bibliophile, ou Traité du Choix des Livres, Contenant des développements sur la nature des ouvrages les plus propres à former une collection*

*précieuse*, Dijon, Victor Lagier, 1823 (rééd. augmentée du *Traité du choix des livres* de 1817).

RICHARD, Jules, *L'art de former une bibliothèque*, Paris, Rouveyre et Blond, 1883

RICHOU, Gabriel, *Traité de l'administration des bibliothèques publiques*, Paris : Paul Dupont, 1885.

ROBERT, Ulysse, *Recueil de lois, décrets, arrêtés et circulaires relatifs aux bibliothèques*, Paris : H. Champion, 1883.

ROUYEYRE, Édouard, *Connaissances nécessaires à un bibliophile*, Paris : Éd. Rouveyre, 3<sup>e</sup> éd., 1879.

STEIN, Henri, *Manuel de bibliographie générale*, Paris : Alphonse Picard et fils, 1897.

#### **D – Périodiques :**

*Bulletin des bibliothèques et des archives, publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique*, n° 1-6, Paris : H. Champion, 1884-1889.

*Polybiblion, revue bibliographique universelle*, LXXXII, Partie littéraire, deuxième série, tome 47, Paris : Polybiblion, janvier 1898.

*Revue des bibliothèques*, CHATELAIN Émile (dir.), n°1-46. Paris : Émile Bouillon, 1891-1936.

*Revue internationale des archives, des bibliothèques et des musées*, LANGLOIS Ch. V. (dir.), n°1-9, Paris : H. Welter, 1895-1897.

#### **BIBLIOGRAPHIE**

Association française de normalisation (AFNOR), *Normes de catalogage*, t.1 : « Normes fondamentales : formation des bibliothécaires et documentalistes ». Paris : AFNOR, 2005, p.1-79

BARNETT, Graham Keith, *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris : Cercle de la Librairie, 1987.

BLASSELLE, Bruno et MELET-SANSON, Jacqueline, *La Bibliothèque nationale, mémoire de l'avenir*, Paris : Découvertes Gallimard, 1990.

BLASSELLE, Bruno, *La Bibliothèque nationale*, Paris : Presses Universitaires de France, Que sais-je ? n° 2496, 1989.

BLETON, Jean, « Les magasins à livres dans les bibliothèques françaises du début du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours », *BBF*, 1956, n° 3, p. 183-206. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr>> (Consulté en novembre 2009).

COMTE, Henri, *Les Bibliothèques publiques en France*, Lyon : Presses de l'E.N.S.B., 1977.

CONDETTE, Jean-François, *La Faculté des lettres de Lille de 1887 à 1945 : une faculté dans l'histoire*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 1999

CONSTANTIN, Léopold-Auguste, *Bibliothéconomie, Nouveau manuel complet pour l'arrangement, la construction et l'administration des bibliothèques, pages choisies et présentées par* Noë RICHTER, Bernay : Société d'histoire de la lecture, 2006.

DELAUNAY, Guillaume, *La place de la bibliothéconomie dans l'organisation des connaissances et les classifications*, Mémoire d'études Master Livre et Savoirs, Villeurbanne : Enssib, 2009.

FAYET-SCRIBE, Sylvie, *Histoire de la documentation en France : culture, science et technologie de l'information 1895-1937*, Paris : CNRS éd., coll. « CNRS Histoire », 2000.

FAYET-SCRIBE, Sylvie, « Histoire de la normalisation autour du livre et du document : l'exemple de la notice bibliographique et catalographique », *Solaris*, n° 6, Décembre 1999 - Janvier 2000. Disponible en ligne : <<http://biblio-fr.info.unicaen.fr/bnum/jelec/Solaris/d06/6fayet.html>> (consulté en décembre 2009).

GLEYZE, Alain, *Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1855-1985)*, thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, Jean-François TÉTU (dir.), Université Lumière-Lyon 2, 1999. Disponible en ligne : <[www.enssib.fr/bibliotheque-numerique](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique)> (consulté en décembre 2009)

GLEYZE, Alain, « Les personnels des bibliothèques universitaires françaises (1879-2000) », dans *Histoire des bibliothécaires* [actes de colloque], Enssib éd., coll. Centre Naudé, novembre 2003. Disponible en ligne : <[www.enssib.fr/bibliotheque-numerique](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique)> (consulté en décembre 2009)

HASSENFORDER, Jean, *Développement comparé des bibliothèques publiques en France et en Grande-Bretagne et aux États-Unis dans la seconde moitié du XIXe siècle, 1850-1914*, Paris : Cercle de la Librairie, 1967.

JOLLY, Claude (réd.), *La bibliothèque de la Sorbonne*, Paris : bibliothèque de la Sorbonne, 1989.

LEBAILLY, Guillaume, *Vers une pensée modernisée du métier de bibliothécaire : le cas du Manuel pratique de Léo Crozet*, Mémoire d'études DCB17, Villeurbanne : Enssib, 2008. Disponible en ligne : <[www.enssib.fr/bibliotheque-numerique](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique)> (consulté en décembre 2009)

MALCLES, Louise-Noëlle, « Les étapes de la Bibliographie », *BBF*, n° 5, 1956, p. 331-353. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr>> (Consulté en décembre 2009).

POULAIN, Martine (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises*, tome 4, 1914-1990, Paris : Promodis, Cercle de la librairie, 1991

SABY, Frédéric, « Faut-il refonder la bibliothéconomie ? », *BBF*, 43, n°2, 1998, p. 21-24. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr>> (Consulté en décembre 2009).

TUILIER, André, *Histoire de l'Université de Paris et de la Sorbonne*, tome 2 : De Louis XIV à la crise de 1968. Paris : Nouvelle Librairie de France, 1994

VARRY, Dominique (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises*, tome 3 : 1789-1914, Paris : Promodis, Cercle de la Librairie, 1991.

VERZEGNASSI, Coralie, *La chaire de bibliographie à l'École des chartes : histoire de la formation du bibliothécaire, 1821-1932*. Mémoire d'études DCB18, Villeurbanne : Enssib, 2009.

VIEILLARD, Françoise (dir.) et DÉSIÉ DIT GOSSET, Gilles (dir.) *Léopold Delisle : actes [du] Colloque de Cerisy-la-Salle, 8-10 octobre 2004*, Saint-Lô : Archives départementales de la Manche, 2007.



## **Table des annexes**

---

<b>ANNEXE 1 – BIBLIOGRAPHIE DES ŒUVRES D’ALBERT MAIRE .....</b>	<b>74</b>
<b>ANNEXE 2 – TABLE DES MATIERES DES TROIS MANUELS ETUDIES .....</b>	<b>77</b>

## ***Annexe 1 – Bibliographie des œuvres d'Albert Maire***

Cette liste a été élaborée à partir du *Catalogue général de la librairie française depuis 1840* d'O. LORENZ, tomes 9 à 32 (1876-1925), et du registre 214 des archives administratives de la Sorbonne.

- « Officiers municipaux de la commune de Mazan au 18<sup>e</sup> siècle », *Provence artistique et pittoresque*, 1882.
- « Note sur la peste dans le Comtat Venaissin au 17<sup>e</sup> siècle », *Provence artistique et pittoresque*, 1882.
- « Essai historique sur les armoiries des Communes du département du Vaucluse », *Provence artistique et pittoresque*, 1882.
- « Les signes des tâcherons sur les remparts d'Avignon », *Bulletin monumental*, 3<sup>e</sup> série, t.XII, 1884, pp.34-55.
- « Les officiers municipaux de la Commune de Mazan », *Provence pittoresque et artistique*, 1883.
- « Documents sur la peste de 1629 dans le Comtat Venaissin », *Provence pittoresque et artistique*, 1883.
- « Les statuts de Mazan en 1777 », *Provence pittoresque et artistique*, 1883.
- « Armorial critique des Communes de Vaucluse – Avignon – Orange – Carpentras – Apt », *Provence pittoresque et artistique*, 1883.
- « Notice sur l'hôpital Ste Marthe d'Avignon », *Provence pittoresque et artistique*, 1883
- « Objets antiques découverts dans le territoire de la Commune de Saint-Ours, département du Puy de Dôme », *Revue d'Auvergne*, 1884, 131 p., tirage à part.
- « Les fêtes nationales sous la Révolution dans le département du Puy-de-Dôme », *Revue d'Auvergne*, 1885, 62 p., tirage à part.
- « Essai d'un dictionnaire philologique des noms de lieu du département du Vaucluse », appendice à l'*Annuaire administratif, historique et statistique du département du Vaucluse*, 1886, in-12°, 166p.
- « Une visite à l'exposition des Beaux-Arts de Clermont », *Revue d'Auvergne*, 1886, p.317-324.
- « Le comptoir commercial du Cap Nègre (Tunisie). Correspondance de Sorel et de M. de Maurepas 1734 à 1741 », *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques*, Section des Sciences économiques et sociales, 1887, p.176, et 1888, p.195-235
- *Le livre, ses amis, ses ennemis*, conférence publique faite dans l'amphithéâtre de la faculté de Lettres de Clermont. In-8°, Clermont-Ferrand, Montlouis, 1888.
- « Lettres de Dumont d'Urville (1819-1825) », *Revue rétrospective*, février 1889.

- *Catalogue des thèses de sciences soutenues en France de 1810 à 1890 inclusivement* (tome II de la *Bibliographie des thèses*), in-8°, Welter, 1892.
- [en collaboration avec Émile Chatelain] « Essai d'une bibliographie de l'ancienne université de Paris », *Revue des bibliothèques*, 1891
- « La reliure des ouvrages de bibliothèque », *Revue des bibliothèques*, 1893.
- *Manuel pratique du bibliothécaire*, A. Picard, 1896.
- « René d'Anjou », *Revue idéaliste*, 1<sup>er</sup> sept 1896, p.295-297
- « Le livre à travers les âges », *Revue bimensuelle de bibliophilie et de bibliographie*. 1896, n°s 7-8, pp.97-101
- « Le tzar Pierre I<sup>er</sup> en France », *Revue idéaliste*, 1897, p.115-119
- « Comment procéder pour déménager une bibliothèque de plus de 100 000 volumes », *Centralblatt für Bibliothekswesen*, 1897 (p.260-271)
- « les petits salons ; les femmes peintres et sculpteurs », *Revue idéaliste*, 1897, p.153-155.
- *Catalogue des ouvrages composant la bibliothèque de l'École centrale des arts et manufactures*, in-8°, Imprimerie des arts et manufactures, 1899, 600 p.
- « Un livre rare : St-Hilaire : la découverte des nouveaux mondes ou l'astrologue curieux. Rouen 1667 », *Revue biblio-iconographique*, 1899.
- « Enquête sur la classification décimale en 1899-1900 », exposition de 1900, *Congrès international de bibliographie*, 16-18 août 1900, pp.99-101.
- « La bibliothèque et l'hygiène du livre », *Centralblatt*, juin 1900. Reproduit dans le *Courrier des bibliothèques et des amateurs de livres*, 1901, p.189-197.
- « Description de quelques livres rares et curieux conservés dans la Bibliothèque de l'Université », *Revue biblio-iconographique*, 1904
- *Domaine de Vigny, Seine-et-Oise [...] Monographie du château et de l'église*, par G. Tubeuf et A. Maire. G. Fanchon, 1902, 95p.
- *Répertoire alphabétique des Thèses de doctorat ès lettres des Universités françaises, 1810-1900, avec table chronologique par Université et table détaillée des matières*, in-8°, A. Picard et fils, 1903.
- « Jules de Chantepie – article nécrologique », *Centralblatt für Bibliothekswesen*, 1904 p.583-584
- « Les matériaux sur lesquels on écrivait depuis l'antiquité jusqu'à la découverte de l'imprimerie », *Revue scientifique*, 13-20 août 1904, p.193-196 et 234-239 fig. Traduction anglaise augmentée et illustrée dans le *Smithsonian Report*, 1904, p.639-658
- « Un livre d'art militaire peu connu », *Correspondance historique et archéologique*, 1904, pp.134-139)
- « Le papier moderne, ses variétés et ses différents emplois », *Revue scientifique*, 1906 p.357-364
- « L'hygiène du livre dans les bibliothèques et dans les écoles », *Éducateur moderne*, n°I 1906
- « L'hygiène de la lecture », *Éducateur moderne*, décembre 1906
- *La technique du livre. Typographie, illustration, reliure, hygiène, avec 163 gravures et 25 planches*. In-8°, Paulin, 1908.

- *La vie universitaire à Paris pendant le Moyen-âge et la première imprimerie à la Sorbonne* (conférence faite à la Mairie du V<sup>e</sup> le 2 avril 1907), H. Champion, 1908, 32 p.
- *Aérostation et aviation. Catalogue de la Bibliothèque de l'Université de Paris.* Avec une préface par Émile Chatelain. In-8°, Champion, 1911. 55 p.
- « La chasse et la psychologie des animaux de chasse » (conférence à l'Institut général de psychologie), *Bulletin de l'Institut*, 1910, 13 p.
- « Essai d'introduction à la Bibliographie des travaux scientifiques de Blaise Pascal, de leur critique et de leur jugement », *Courrier des bibliothèques et Bulletin bibliographique réunis*, 1910, 1-4
- « Bibliographie appliquée. Les classifications méthodiques en bibliographie et les classifications pratiques », *Courrier des bibliothèques*, 1910, p.81-89
- Les fouilles sous-marines de Mahdia (Tunisie), *La nature*, 1910, p.414-419
- *Catalogue des livres composant la bibliothèque de M. le Marquis de Boisgelin.* H. Champion, 1911, 120 p.
- *L'œuvre scientifique de Blaise Pascal. Bibliographie critique et analyse de tous les travaux qui s'y rapportent.* Préface par Pierre Duhem. In-8°, A. Hermann, 1912. 184 p.
- « Quelques lettres adressées à François Arago. Correspondance Schumacker » (compte-rendu de l'Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Nîmes 1912. Mémoire hors volume).
- « Sur un recueil soi-disant perdu des lettres provinciales de Blaise Pascal avec annotations », *Revue du mois*, 1913, p.698-709.
- « Les origines des Provinciales : Arnauld, Pascal », *Revue critique des idées et des livres*, 1914, p.257-268, 397-410.
- « Les sources de l'histoire de la guerre européenne », *Bulletin de l'ABF*, 1914, mai-avril.
- « Note sur un manuscrit des Lettres Provinciales de la bibliothèque universitaire de Gênes », *Revue des bibliothèques*, 1914.
- « Les sources imprimées de la guerre européennes » (conférence du 19 novembre 1916 à l'exposition des Autographes militaires. Paris, *Bureau de la Société de graphologie*, 1917, in-4°
- « Ladislas de Strzembosz (notice nécrologique) », *Bulletin de l'ABF*, 1917, pp.34-35.
- *Essai sur la psychologie de Blaise Pascal.* In-4°, Paris, Société de graphologie, 1922, 30 p.
- *Essai bibliographique des Pensées de Pascal*, In-8°, Paris, Beauchesne, 1924. 219 p.
- *Bibliographie générale des œuvres de Blaise Pascal. Tome I : Pascal savant, ses travaux mathématiques et physiques.* Avec la collaboration de Louis Weber Silvain. In-8°, Paris, Giraud-Badin, 1925. 331 p.
- *Bibliographie générale des œuvres de Blaise Pascal. Tomme II : Pascal pamphlétaire ; les lettres provinciales. I (les éditions).* Paris, Giraud-Badin, 1925. 397 p.
- *Les Provinciales de Blaise Pascal ; leur histoire et celle de leur bibliographie.* In-8°, Paris, Giraud-Badin, 1925. 103 p.

## Annexe 2 – Table des matières des trois manuels étudiés

JULES COUSIN

### TABLE GÉNÉRALE

#### PREMIÈRE PARTIE

##### ÉTABLISSEMENT ET ORGANISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE.

CHAP. I. — De l'emplacement et de la construction de la bibliothèque.	2
CHAP. II. — Des dispositions intérieures et de l'ameublement de la bibliothèque . . . . .	11
CHAP. III. — Des livres. . . . .	19
Sect. I. De l'acquisition des livres . . . . .	<i>ibid.</i>
§ I. De l'acquisition du premier fonds . . . . .	20
§ II. Des accroissements successifs de la bibliothèque. . .	23
Sect. II. De l'arrangement des livres et de la confection du catalogue. . . . .	25
§ I. Arrangement des livres et inscription au registre d'entrée-inventaire . . . . .	27
§ II. Catalogue alphabétique . . . . .	37
A. Confection des cartes . . . . .	<i>ibid.</i>
B. Classement des cartes . . . . .	45
C. Mode de conservation des cartes. . . . .	47
D. Transcription des cartes sur un registre spécial. .	49
§ III. Catalogue méthodique . . . . .	51
A. Origine et développement des systèmes bibliographiques. . . . .	52
B. Principaux systèmes bibliographiques . . . . .	55
C. Confection des cartes. . . . .	78
D. Classement des cartes . . . . .	83
E. Mode de conservation des cartes . . . . .	84
F. Transcription sur un registre spécial. . . . .	<i>ibid.</i>
§ IV. Concordance des trois parties du catalogue. . . . .	87
§ V. Renseignements particuliers sur les livres. . . . .	89
A. Des abréviations usitées dans les catalogues. . . .	90
B. Du format des livres. . . . .	92
C. De la reconnaissance des livres anciens. . . . .	97
D. De la souscription et de la date des livres anciens. .	101
E. Des livres rares et précieux . . . . .	106
Art. 1. Rareté des livres proprement dits. . . . .	107

## TABLE GÉNÉRALE

Art. 2. Rareté des éditions de certains livres . . .	111
Art. 3. De ce qui rend certains livres précieux . .	113
F. Du collationnement des livres . . . . .	114
CHAP. IV. — Du personnel . . . . .	117
Sect. 1. Du bibliothécaire . . . . .	118
Sect. 2. Des sous-bibliothécaires . . . . .	121
Sect. 3. Des garçons de bibliothèque . . . . .	122
Sect. 4. Des auxiliaires . . . . .	123
Sect. 5. De la commission de surveillance . . . . .	125

## DEUXIÈME PARTIE

### DE LA CONSERVATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

CHAP. I. — Des soins à donner au local et au mobilier. . . . .	133
CHAP. II. — Des soins à donner aux livres . . . . .	135
Sect. I. Des soins préventifs. . . . .	<i>ibid.</i>
§ I. De la manière de se servir des livres. . . . .	137
§ II. Des soins de propreté . . . . .	140
§ III. Des précautions à prendre contre l'humidité . . . .	143
§ IV. Des moyens à employer contre les vers et les insectes.	145
§ V. Des moyens à employer pour se débarrasser des rats et des souris . . . . .	148
Sect. II. Des soins restauratifs . . . . .	149
§ I. De la reliure des livres. . . . .	151
§ II. Des moyens de détacher les pages des livres . . . .	164
I. Taches maigres . . . . .	164
II. Taches grasses . . . . .	167
§ III. Des moyens de remédier aux piqûres de vers, aux déchirures et aux cassures dans le papier . . . . .	169
Sect. III. Des soins administratifs. . . . .	170
§ I. Lecture à l'intérieur . . . . .	171
§ II. Prêt au dehors . . . . .	172
§ III. Prêt des livres dans les bibliothèques circulantes. .	174
I. De ceux qui peuvent emprunter des livres aux biblio- thèques circulantes . . . . .	<i>ibid.</i>
II. Des formalités à remplir et des obligations qui in- combent aux emprunteurs. . . . .	176
III. Du registre de prêts, et des moyens de décharge pour le secrétaire d'académie et pour l'emprunteur.	178
CHAP. III. — De la comptabilité . . . . .	181
Sect. I. De la comptabilité financière . . . . .	182
§ I. Personnel. . . . .	183
§ II. Matériel. . . . .	186
A. Livres et revues. . . . .	187
Art. 1. Achat de livres. . . . .	<i>ibid.</i>

## TABLE GÉNÉRALE

Art. 2. Abonnements aux journaux et revues . . .	190
Art. 3. Frais de reliure . . . . .	191
B. Matériel proprement dit . . . . .	192
C. Règlement des fournisseurs. . . . .	194
Art. 1. Bordereaux de dépenses . . . . .	<i>ibid.</i>
Art. 2. Compte des fournisseurs . . . . .	196
Sect. II: Comptabilité administrative . . . . .	197
§ I. Registre d'entrée-inventaire. . . . .	198
§ II. Registre des périodiques. . . . .	<i>ibid.</i>
§ III. Registre des prêts . . . . .	199
§ IV. Registre des ouvrages envoyés à la reliure. . . . .	204
§ V. Registre des procès-verbaux de récolement et registre des ouvrages disparus. . . . .	205
VI. Du mouvement des lecteurs et des emprunteurs, des accroissements de la bibliothèque, et des diverses es- pèces de rapports. . . . .	209
A. Mouvement des lecteurs et des emprunteurs. . . .	<i>ibid.</i>
B. Accroissements annuels. . . . .	210
C. Rapports . . . . .	211
CHAP. IV. — De l'usage de la bibliothèque et des règlements . . .	215
Sect. I. Principes fondamentaux . . . . .	216
§ I. Destination de la bibliothèque . . . . .	217
§ II. Composition et devoirs du personnel. . . . .	<i>ibid.</i>
§ III. Gestion des fonds . . . . .	218
§ IV. Service intérieur et prêt des livres. . . . .	220
§ V. Devoirs respectifs du personnel envers le public et du public envers la bibliothèque. . . . .	223
Sect. II. Applications . . . . .	<i>ibid.</i>
§ I. Décret du 25 vendémiaire an IV sur l'organisation de la bibliothèque nationale . . . . .	224
§ II. Règlement de la bibliothèque des avocats de Paris, du 26 avril 1824 . . . . .	225
§ III. Ordonnance des 22 février-23 mars 1839 sur les bibliothèques publiques . . . . .	228



**T A B L E.**

- I. Estampillage des livres, 113.
  - II. Nécessité de coter les livres, 113.
  - III. Conservation des anciens numérotages, 113.
  - IV. Établissement d'un nouveau numérotage sans modification de l'ordre dans lequel les livres sont placés sur les rayons, 114.
  - V. Classement des livres en vue d'un nouveau numérotage. — Cadre de classement, 114.
  - VI. Constitution d'une Réserve, 116.
  - VII. Constitution d'une série de livres spécialement relatifs à une province ou à une localité, 117.
  - VIII. Mise à part des ouvrages et des collections les plus fréquemment consultés, 118.
  - IX. Collections de cartes géographiques et de plans. — Estampes, 119.
  - X. Constitution de recueils factices, 120.
  - XI. Distinction par formats des livres appartenant à chaque division ou subdivision du cadre de classement. — Ordre suivant lequel doivent être rangés et numérotés les livres de chaque format dans chaque division ou subdivision, 120.
  - XII. Numérotage des brochures ou pièces, 122.
  - XIII. Traitement des doubles, 123.
  - XIV. Mesures à prendre pour le classement et le numérotage des livres qui viennent s'ajouter à l'ancien fonds, 124.
  - XV. Soins exigés pour les périodiques et les ouvrages qui paraissent par livraisons, 125.
  - XVI. Rédaction de l'inventaire, 126.
  - XVII. Catalogue alphabétique par noms d'auteurs ou par premiers mots des titres pour les ouvrages anonymes, 126.
    - 1. Rédaction des cartes, 128.
    - 2. Mise en vedette des mots d'après lesquels seront rangées les cartes portant des noms d'auteurs, 129.
    - 3. Mise en vedette des mots d'après lesquels seront rangées les cartes des ouvrages anonymes, 133.
    - 4. Rédaction des cartes secondaires ou de rappel, 135.
    - 5. Rangement des cartes, 137.
    - 6. Forme matérielle à donner au catalogue alphabétique, 140.
  - XVIII. Catalogue méthodique, 141.
  - XIX. Répertoire alphabétique par noms de sujets ou de matières, 142.
  - XX. Registre d'entrée, 148.
  - XXI. Registre de la reliure, 151.
  - XXII. Registre du prêt, 153.
  - XXIII. Récolements, 155.
- APPENDICE I. Modèle d'inventaire pour une bibliothèque soumise à un nouveau rangement, 156.
- II. Modèle d'inventaire pour une bibliothèque dont l'ancien numérotage a été conservé, 163.
  - III. Modèle de catalogue alphabétique par noms d'auteurs et par premiers mots de titres pour les ouvrages anonymes, 164.
  - IV. Modèle de répertoire alphabétique par noms de sujets, 174.
  - V. Instruction relative à l'estampillage des documents conservés dans les bibliothèques publiques, 180.

<sup>277</sup> La table qui suit est tirée de la publication dans le Bulletin des bibliothèques et des archives de 1889.

ALBERT MAIRE

## TABLE DES CHAPITRES

---

**INTRODUCTION HISTORIQUE . . . . . 1**

**Les bibliothèques. — Le personnel**

**CHAPITRE I. — DES EXAMENS PROFESSIONNELS . . . . . 33**

**Des aptitudes à remplir les fonctions de bibliothécaire. — Exigences nécessaires. — Du choix des municipalités. — De la nécessité d'un examen professionnel. — Les examens en France : dans les diverses bibliothèques de Paris, à la Bibliothèque Nationale. — Du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire universitaire. — Des titres universitaires exigés. — Des connaissances nécessaires pour s'y présenter. — Du stage. — L'examen écrit ; le classement des ouvrages ; l'épreuve orale. — Les examens ou concours dans les divers pays d'Europe et aux États-Unis.**

**CHAPITRE II. — LA BIBLIOTHÈQUE. — LE LOCAL . . . . . 43**

**Des desiderata dans la construction et la situation de l'immeuble. — Intérêt qu'on apporte de nos jours à cette question. — De la manière dont sont logées les bibliothèques en France. — Criterium de cette installation. — Constitution et disposition des bibliothèques municipales. — De la composition et de la disposition des bibliothèques universitaires. — Des locaux nécessaires pour constituer une bibliothèque universitaire complète. — De la construction d'une grande bibliothèque. — Disposition et construction de l'immeuble. — Un plan-modèle avec la disposition des divers services administratifs et actifs. — Sa protection contre les accidents extérieurs. — L'aération ; la ventilation ; l'éclairage ; les salles de lectures et de prêt ; les magasins ; les collections rares et les réserves. — Les bibliothèques particulières.**

**CHAPITRE III. — LE MOBILIER DES BIBLIOTHÈQUES . . . . . 57**

**Dispositions générales des anciennes bibliothèques. — En quoi consiste, d'une manière générale, le mobilier de toute bibliothèque. — Des rayonnages en bois ou métalliques ; le rayon fixe ; le rayon mobile à crémaillères et à clavettes. — De la travée, de l'épi. — Procédés de fixation. — Des mesures de**

## TABLE DES MATIÈRES

sécurité à prendre en posant les rayons. — Le mobilier d'un amateur. — Du mobilier accessoire : les comptoirs pour livres in-plano ou atlantiques, pour cartes géographiques, etc. — Les casiers pour les périodiques. — Les meubles pour catalogues sur fiches, leur diverses formes, leur usage. — Les reliures factices pour catalogue méthodique. — Les monte-charges, les échelles, les escabeaux, les tables, les planchettes indicatrices, les cartons pour brochures, les encriers, les appui-livres.

### CHAPITRE IV. — DES LIVRES..... 81

Origine des dépôts. — Provenance des livres : DONS : de l'Etat, des municipalités et des particuliers. — ACQUISITIONS : par budget, par rentes. — Du procédé administratif des acquisitions dans les bibliothèques universitaires. — Registre des demandes d'acquisition. — Part de la commission et du bibliothécaire. — Division des achats : ouvrages nouveaux, suites, périodiques. — Mode d'achat en France et à l'étranger : commission, prix net, prix fort. — Livres d'occasion. — Les ventes publiques. — Les recherches. — Les défets. — Collationnement des livres achetés. — Conditions. — Fraudes diverses. — ECHANGES UNIVERSITAIRES ET INTERNATIONAUX : Origine des échanges. — Mode d'échange dans les grandes bibliothèques. — Création de l'échange universitaire. — Universités qui y ont adhéré. — Procédé et mode d'échange. — Résultat des échanges. — Responsabilité du bibliothécaire et du secrétaire d'Académie. — Instruction relative au service des échanges. — LES LIVRES EN EUX-MÊMES. — Soins de conservation. — Leurs ennemis : les insectes, la poussière, l'humidité, la chaleur. — Aérage des salles. — Battage des livres. — Surveillance contre les diverses détériorations. — Les livres précieux, soins à leur donner. — Réserve à constituer. — La conservation des manuscrits. — La reliure.

### CHAPITRE V. — DE LA MISE EN PLACE DES VOLUMES.. 107

La division des ouvrages par formats. — Mise en place sur les tablettes par matières, par hauteur. — Avantage et inconvénient des deux systèmes. — Procédés d'inscriptions diverses. — L'estampillage. — Le registre inventaire. — Le registre des suites et celui des périodiques.

### CHAPITRE VI. — DES CATALOGUES..... 117

Des catalogues en général. — Des fiches ou cartes. — Le catalogue alphabétique ; sa nécessité ; son exécution. — De la rédaction des cartes. — Exemples — Du nom d'auteur ou du mot principal à mettre en vedette. — Des difficultés qui se présentent dans le maintien d'un ordre alphabétique ; règles à suivre. — Cartes de renvois et de rappels. — Du catalogage des incunables ; mazarinades ; collections ; mélanges. — Dissertations et programmes étrangers. — Factums. — Catalogue d'une bibliothèque particulière. — Mise en place des fiches. — Les périodiques. — Les suites d'ouvrages. — Le catalogue méthodique. — Catalogue analytique. — Catalogue des doubles. — Manuscrits. — Autographes. — Des cartes géographiques. — Les estampes. — Catalogues de libraires et journaux bibliographiques.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE VII. — DES SYSTÈMES BIBLIOGRAPHIQUES. 181

Résumé historique des divers classements de livres au point de vue méthodique. — Le classement des connaissances humaines par les philosophes. — Les systèmes des libraires et des bibliographes. — Objections concernant ces divers systèmes. — De l'utilité actuelle d'un système simple adopté universellement dans toutes les bibliothèques. — De l'opportunité de soulever cette question dans un congrès bibliographique international. — Le répertoire bibliographique des sciences mathématiques : de sa confusion et de sa partialité. — Analyse et critique de la table systématique de Brunet. — Quelques systèmes bibliographiques spéciaux. — Les cadres de classement en usage dans les principales bibliothèques de Paris.

CHAPITRE VIII. — SERVICE INTÉRIEUR. BUDGET ET COMPTABILITÉ. BARÈMES..... 249

SERVICE DE LECTURE. Bulletin de demandes. — Leur emploi. — Communication des livres. — Consultation des manuels et ouvrages de références. — Soins à apporter dans le maniement du livre. — Manière de consulter les atlas, les plans, les in-folio, les livres précieux. — Prêt à domicile. — Systèmes d'inscription ; registres ; cartes. — Statistique. — Les registres de la bibliothèque. — Reliure. — Nettoyage de la bibliothèque. — Calendrier du bibliothécaire.

LE BUDGET ET LA COMPTABILITÉ. — Généralités. — Budget de l'État. — Budget municipal. — Service des envois ministériels. — Procédé de comptabilité pour les bibliothèques municipales. — Procédé de comptabilité pour les bibliothèques universitaires. — Personnel ; matériel ; achat de livres ; autres chapitres du budget. — Règles pratiques de comptabilité.

BARÈMES DU BIBLIOTHÉCAIRE. — Construction de rayonnages. — Reliure des livres. — Papeterie.

LEXIQUE DES TERMES DU LIVRE. — MATIÈRES DU LIVRE. — TYPOGRAPHIE. — GRAVURE ET ILLUSTRATION. — RELIURE, ETC. 277

APPENDICE. — RÈGLEMENTS CONCERNANT LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES. — DOCUMENTS RELATIFS AUX BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES. — RÈGLEMENTS RELATIFS AUX FACULTÉS DE PARIS. — MODÈLES DES BULLETINS DE LECTURE DES PRINCIPALES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS.... 405